



International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC)



International
Labour
Office

IPEC Evaluation

« Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone »

**RAF/04/07/FRA
P340.05.100.007**

Evaluation indépendante Finale

Novembre 2008

Ce document n'as pas était éditée par un professionnel.

NOTE SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET LE RAPPORT

Cette évaluation indépendante a été dirigée par la Section Conception, évaluation et documentation de l'IPEC (DED) en suivant une approche consultative et participative. La section DED s'est assurée que toutes les principales parties prenantes ont été consultées et informées tout au long de l'évaluation mais aussi que cette dernière a été effectuée selon les plus hauts critères de crédibilité et d'indépendance ainsi qu'en conformité avec les normes d'évaluation établies.

L'évaluation a été faite par une équipe de conseillers externes¹. La mission sur le terrain a eu lieu en novembre 2007. Les opinions et les recommandations qui sont incluses dans le rapport sont celles des auteurs et elles ont contribué comme telles à l'étude et la planification sans pour autant constituer la perspective de l'OIT ou de n'importe quelle autre organisation impliquée dans le projet.

Remerciements

L'équipe de NFS tient à remercier tous les intervenants des différents projets dans les huit pays. Ils ont chacun fait preuve de flexibilité et de coopération pour rencontrer l'équipe d'évaluation ; pour partager de leurs expériences et de leurs perspectives de travail dans ce projet du BIT/IPEC, de leur soutien.

Nous tenons spécialement à remercier M. Alioune SECK et son équipe BIT/IPEC au Sénégal, et M. Makan TRAORE et son équipe BIT/IPEC au Burkina Faso ainsi que Dr. CÁRDENAS pour leur organisation et leur soutien de la mission d'évaluation sur le terrain.

L'équipe de New Frontier Services tient à souligner que les vues exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe d'évaluation, et ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT/IPEC.

¹ Dr. Bernardita CÁDENAS, Chef d'équipe d'évaluation et Associé, New Frontier Services
Mr. Seán J. BURKE, Consultant International et Principal, New Frontier Services

Consultants Nationaux

Madame Baholy Florinà RANOROHASINA - Madagascar
M. Gabriel BATAWILA – Togo
Madame Frédérique BOURSIN – Burkina Faso
M. Gabriel COULIBALY – Mali
Madame Marième DIOP – Sénégal
M. Paul HESSAVI – Bénin
M. Ali SÉKOU - Niger
M. Mohamed ZANA – Maroc

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BIT/IPEC	Bureau international du Travail / Programme international pour l'abolition du travail des enfants.
BRS- Burkina	Banque Régionale de Solidarité - Burkina
CAFP	Cellule d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDN	Comité directeur national (IPEC)
CEBNF	Centre d'éducation de base non formelle
CI	Cours d'Initiation
CNLTE	Cellule/Division Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants
COGES	Comité de gestion
COOPEC GALOR	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CRLTE	Comité Régional de Lutte contre le Travail des Enfants
CRST	Comité Régional de Suivi Technique
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DEE	Direction de l'Enseignement Élémentaire
DEP	Directeur des Etudes et Planification
DGFP	Directeur Général de la Formation Professionnelle
DGSPE	Directeur Général des Stratégies et Programmes d'Emploi
DPASSN	Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
DPEA	Directeur de la protection de l'enfant et de l'adolescent
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DRASSN	Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
DRJE	Direction Régionale de la Jeunesse et de l'Emploi
DTSS	Direction du Travail et de la Sécurité Sociale
ENTES	Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Sénégal
FAARF	Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes.
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAIJ	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FASI	Fonds d'appui au secteur informel.
FCFA	Francs CFA
FPA	Formation Professionnelle et apprentissage.
FPGL	Fondation Paul Gérin-Lajoie
GPF	Groupement de Protection Féminine
HCP	Haut-Commissariat au Plan, Maroc
ICAT	Institut du Conseil et d'Appui Technique
IFP/Skills	Skills and Employability Department
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
LETTE	Lutte contre l'exploitation du travail et la traite des enfants.
MJE	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi
MDG	Objectifs du Millénaire pour le Développement
MTSS	Ministère du travail et de la sécurité sociale.
OEV	Orphelins et enfants vulnérables
ONG	Organisation non gouvernementale
ORTE	Observatoire Régional sur le Travail des Enfants
PACTE (Cellule)	cellule Prévention, Abolition, et Contrôle des travaux des Enfants
OSC	Organisation de la Société Civile
PA	Programme d'Action
PAD	Programme d'Action de Développement
PAN	Plan d'Action National
PAN AEMO	Plan d'Action National d'Action Educative en milieu ouvert
PAMER	Programme d'appui à la Micro Entreprise Rurale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PFDS	Promo femmes développement Solidarité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement.

PROM'ART	Promotion de l'artisanat
PSE	Planification - Suivi - Emploi
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REPAJE	Projet de lutte contre la pauvreté des jeunes dans la région des Hauts Bassins.
SCREAM	Supporting Children's Rights through Education, the Arts and the Media
SDE	Services Déconcentrés de l'Etat
SIMPOC	Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour
SSTE	Système d'observation et de suivi sur le travail des enfants.
TDHL	Terre des Hommes Lausanne
UNICEF	Fonds des nations Unies pour l'enfance.

Table de Matières

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	VIII
1.1.INTRODUCTION	VIII
1.2.PERTINENCE DU PROJET	VIII
1.3.EFFICACITE	IX
1.4.EFFICIENCE	IX
1.5.BONNES PRATIQUES ET MODELES D'INTERVENTIONS	IX
1.6.LEÇONS APPRISSES	IX
1.7.PERENNITE ET HERITAGE	X
1.8.RECOMMANDATIONS	X
2. ÉVALUATION DES OBJECTIFS ET CONTEXTE DU PROJET	1
2.1.SUR LE PROJET RAF 04	1
2.2.ÉVALUATION DES OBJECTIFS ET POSSIBILITES	1
2.3.APERÇU DU PROCESSUS D'EVALUATION	1
3. PERTINENCE	3
3.1.PERTINENCE EN TERMES DE BESOINS	3
3.2.PERTINENCE PAR RAPPORT A LA POLITIQUE NATIONALE	4
3.3.QUALITE DE LA PLANIFICATION DU PROJET	7
4. EFFICACITÉ.....	9
4.1.PERCEPTION DES RESULTATS ET EFFICACITE PAR LES PARTIES PRENANTES	9
4.2.REUSSITE GENERAL DES OBJECTIFS	10
4.3.DEVELOPPEMENT DES CAPACITES AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL POUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS.	13
4.4.DEVELOPPEMENT DES MECANISMES INSTITUTIONNELS : COMITE DIRECTEUR NATIONAL (CDN) ET DE LA CELLULE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS (CLTE), ET AUTRES.	14
4.5.BONNES PRATIQUES ET MODELES D'INTERVENTIONS	18
4.6.LEÇONS APPRISSES	19
5. EFFICIENCE.....	21
5.1.EFFICIENCE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE	21
5.2.GESTION ET EFFICIENCE FINANCIERE	21
5.3.BIT-IPEC PRATIQUES DE GESTION DE PROJET ET PERFORMANCES	24
5.4.DEFIS D'EXECUTION	24
6. PERENNITÉ ET HÉRITAGE.....	26
6.1.RESULTATS ET HERITAGE DU PROJET	27
6.2.PERENNITE ET PARTENARIATS	30

6.3.MENACES A L'IMPACT A LONG TERME DU PROJET ET SON HERITAGE	31
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	33
7.1.CONCLUSIONS	33
7.2.RECOMMANDATIONS	35
8. ANNEXES	39
8.1.APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET PAR PAYS 39	
APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU BENIN	39
APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU BURKINA FASO.....	40
APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET A MADAGASCAR	43
APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU MALI.....	45
APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU MAROC	46
APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU NIGER	47
APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU SENEGAL	55
APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU TOGO	57
8.2.CONTEXTE NATIONAL DE QUELQUE PAYS DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE 58	
PRESENTATION GENERALE DU BURKINA FASO	58
PRESENTATION GENERALE DE MADAGASCAR	60
PRESENTATION GENERALE DU MALI.....	60
PRESENTATION GENERALE DU NIGER	61
8.3.SYNTHESE DU RAPPORT D'EVALUATION DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ER D'APPRENTISSAGE (FPA) MENE SOUS L'EGIDE DE BIT/IPEC DANS HUIT PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE : Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo. 62	
LE CONTEXTE DE LA FPA EN AFRIQUE DE L'OUEST	62
PRINCIPE DE L'EVALUATION.....	62
CADRE LOGIQUE DU PROJET	63
HISTORIQUE DES ACTIVITES MENEES POUR LA PREPARATION DE LA STRATEGIE REGIONALE.....	63
DIRECTIVES DE L'ATELIER REGIONAL DE BAMAKO POUR UNE STRATEGIE REGIONALE	64
JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE REGIONALE D'IPEC PAR RAPPORT A L'USAGE DE LA FPA	64
SYNTHESE DES STRATEGIES NATIONALES	65
ANALYSE DES STRATEGIES NATIONALES : (BENIN, BURKINA FASO, MALI, NIGER, ET TOGO).....	65
ANALYSE TECHNIQUE GENERALE DES PROGRAMMES D'ACTION	66
LES PROJETS DE GRANDE ENVERGURE DES PAYS SOUMIS A L'OBJECTIF 2 : MAROC, MADAGASCAR, ET SENEGAL :.....	67
CONCLUSION	69
RECOMMANDATIONS :	70

8.4.RÉSUMÉ : SYNTHÈSE RÉGIONALE DE L'ANALYSE INSTITUTIONNELLE – COMITÉS DIRECTEURS NATIONAUX ET CELLULES TRAVAIL DES ENFANTS	70
8.5.TERMES DE REFERENCE DE L'EVALUATION	77
8.6.GUIDE POUR LES EVALUATIONS NATIONALES	86

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1.1. Introduction

S'il est certain que le travail des enfants en Afrique n'est pas un phénomène nouveau, ce qui est nouveau en revanche, ce sont les formes qu'il prend, particulièrement les situations d'exploitation et de traite d'enfants à des fins économiques et/ou sexuelles, comme au Burkina Faso, Niger et autres pays d'Afrique. Ce constat ne nous autorise pas, bien évidemment, à banaliser le travail des enfants sous d'autres formes, mais il nous permet de focaliser notre attention sur les pires formes de travail d'enfants et d'opérer une distinction entre les tâches autorisées, qui relèvent d'une expérience intéressante ou d'un apprentissage couplé avec des études, et celles interdites qui conduisent à l'exploitation économique et aux mauvais traitements causés aux enfants.

La situation d'exploitation des enfants au travail, quels que soient les domaines est caractérisée par des activités qui empêchent toutes formes de scolarisation. En effet, bien souvent ces enfants ne vont pas à l'école, soit parce qu'ils n'y sont jamais allés, soit parce qu'ils ont été déscolarisés. D'autre part, l'effort physique requis dépasse généralement largement les forces de l'enfant ; sans compter que les horaires de travail sont excessifs (6 à 10 heures par jour et parfois plus) ; et que la rémunération est sans rapport avec l'intensité du travail, voire complètement inexistante.

Le bien-être physique, mental et social de l'enfant est compromis par un travail pénible et non rémunéré qui s'effectue sans les protections minimales, l'exposant à de graves dangers. De surcroît, ce travail n'offre que très peu d'opportunités d'éducation et de formation compromettant ainsi l'avenir social de l'enfant.

1.2. Pertinence du Projet

La pertinence du Projet RAF 04 « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone » s'est basée sur les contextes socio-économiques du continent africain. En effet, le nombre des enfants, ainsi que la projection de croissance démographique de chaque pays africain, sont des raisons suffisantes pour justifier ce projet d'envergure régionale. S'ajoute à cela le facteur politique, les gouvernements étant dépassés par l'ampleur des problèmes sociaux : faible pourcentage de ressources humaines expérimentées ; législation inadaptée et difficulté à la faire respecter ; dysfonctionnements dans le système éducatif, qui ne peut intégrer l'ensemble des enfants en âge d'être scolarisé ; pandémies médicales. Mais c'est à travers le facteur culturel, qui soutient et justifie le travail des enfants en Afrique, que l'on perçoit la pertinence d'un tel projet.

En général, nous pouvons affirmer que les différents résultats contribuent autant à la conception et à la mise en œuvre, qu'au renforcement des programmes nationaux d'action de lutte contre le travail des enfants. La stratégie suivie par IPEC, dans le cadre du RAF 04 en particulier, vise à relever les principaux défis qui sont l'appropriation nationale des programmes d'une part, et leur pérennité d'autre part.

Les résultats atteints par le BIT/IPEC dans ces pays grâce au financement de la France avant le lancement du RAF/04 sont relatifs à :

- L'existence de Plans nationaux de lutte contre le travail des enfants dans la région francophone ;
- Au renforcement du cadre institutionnel par la création des Comités Directeurs Nationaux (CDN) dans chacun des pays chargés de la coordination et du suivi au niveau national des activités liées au travail des enfants ;
- Au renforcement des capacités d'élaboration et d'exécution des programmes d'action des partenaires nationaux tels que les agences d'exécution, les syndicats, les inspecteurs du travail, etc. ;
- L'appui, à la ratification, à la révision de la législation nationale et à l'harmonisation du cadre législatif et réglementaire avec les Conventions n°138 et n° 182 de l'OIT ;

- La mise en œuvre dans quatre pays d'Afrique francophone² d'enquêtes nationales sur le travail des enfants avec l'appui de SIMPOC, afin d'avoir une meilleure connaissance de la nature et de l'ampleur du phénomène, ainsi que la possibilité d'intégrer la problématique du travail des enfants dans les documents de politique nationale au niveau de la zone francophone.

1.3. Efficacité

L'efficacité du programme implanté dans les huit pays varie, comme le montre l'analyse présentée ici. Il est toutefois important de mentionner que dans chaque pays, les actions menées ont eu des résultats parfois très encourageants, alors que dans d'autres ils ont semblé insuffisants, ou ne pas correspondre aux attentes initiales. Les pays où l'efficacité a été la plus probante, sont ceux qui ont organisés des campagnes de sensibilisation de la population et de leurs politiciens. En effet, il est nécessaire, dans la dissémination et l'extension des programmes FPA d'IPEC, qu'il y ait à la fois un l'appui gouvernemental, mais aussi celui de différentes ONG et de la population locale. Seuls leurs engagements respectifs à long terme permettront de pérenniser les actions.

1.4. Efficience

En général, la perception des résultats varie selon le rôle joué par chaque partenaire - gouvernements, ONG, associations ou populations locales - dans la mise en œuvre du projet. Cependant, dans le cas du RAF/04, les parties prenantes tout comme celles qui ont été simples témoins, s'accordent à louer l'efficacité et la pertinence des actions réalisées au cours de ce projet. Les différentes campagnes de sensibilisation ont été cruciales dans chacun des pays où elles ont eu lieu. Les calculs recensant les enfants sortis du travail pour suivre une formation professionnelle, alliée à un apprentissage et une alphabétisation, parlent d'eux-mêmes

1.5. Bonnes Pratiques et modèles d'interventions

Le Projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone » a non seulement profité de l'expérience que les agences d'exécution ont acquise lors de leurs projets précédents mais aussi de celle d'IPEC, générant ainsi de meilleures pratiques sur le terrain. Ces bonnes et nombreuses pratiques méritent d'être analysées et concentrées afin d'être réitérées sur d'autres territoires.

Parmi les pratiques appréciées dans l'ensemble des pays, on retrouve :

- L'engagement de la communauté, des familles et du gouvernement local, avec, comme au Maroc, une participation directe au financement des programmes d'action qui apporte davantage de résultats positifs.
- Le développement de modèles pour l'organisation pédagogique des apprentissages, aidant à améliorer la qualité de la formation et à orienter les FPA vers une reconnaissance potentielle par le système formel.
- La participation de partenaires en provenance de différents secteurs a été un élément important dans le succès des actions.

Du côté des modèles d'interventions, nous avons constaté l'utilisation systématique de la formation professionnelle et d'apprentissage comme prévue dans le programme régional. Cependant, il est important de souligner la diversité des modèles utilisés dans les actions de mise en œuvre. Cette pluralité, bien qu'elle montre la richesse et la créativité des agences d'exécution, empêche une comparaison efficace des résultats à travers les régions de chaque pays, sans parler du niveau Subsaharien, ainsi que la possibilité de structurer une synergie nationale.

1.6. Leçons apprises

Si tous les pays participants au projet ont su tirer leurs propres leçons, en relation avec leur contexte local spécifique, il est primordial de regrouper les conclusions qui sont systématiquement ressorties dans presque chaque cas. À savoir :

² Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal

- l'avantage obtenu d'avoir ajouté un composant d'alphabétisation fonctionnelle aux actions de formations professionnelles et d'apprentissages ;
- le besoin impératif de former les maîtres artisans aux notions de base de la pédagogie et de la formulation des programmes d'apprentissage ;
- tous les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage requièrent au moins une année d'exécution. Cette constatation est aussi appuyée avec persistance dans le rapport des FPA ;
- la pérennisation des résultats dépend de la capacité du gouvernement et des agences d'exécution à proposer des formations professionnelles et d'apprentissages et/ou de possibles solutions économiques aux parents des enfants travailleurs.

Tous ont pu constater le lien direct entre pauvreté et travail des enfants et le besoin d'une meilleure coordination, non seulement au niveau gouvernemental, mais aussi au niveau des bailleurs de fonds, afin de maximiser les résultats.

1.7. Pérennité et héritage

En conséquence, tous les pays ont, en principe, les ressources humaines et la volonté de continuer les actions mises en œuvre par le Projet RAF/04 mais leurs capacités financières ne permettront pas d'assurer cette continuité. Néanmoins, dans chaque pays, les agences d'exécution ont adopté différentes stratégies pour essayer d'assurer la pérennité des acquis. Certains acquis constituent déjà un vrai héritage, tandis que d'autres éléments correspondent sans doute à un héritage à long terme.

1.8. Recommandations

Des besoins actuels et des tendances d'évolution du contexte national apparaissent compte tenu de la mise en œuvre des actions du projet. Il a été démontré que le projet de lutte contre l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone, à travers la formation professionnelle et l'apprentissage, ne fait que commencer. Si bien qu'avec le succès dans les actions directes et la mise en action du CNLTE, le manque de formations et de moyens financiers des différents CDN autant que le besoin éminent de consolidation des acquis apparaissent encore plus clairement. Ils font donc du projet francophone une marche de plus vers l'achèvement de résultats durables. Le chemin reste long et complexe mais peut être, à terme, accompli.

Dans l'analyse des recommandations présentées dans les rapports nationaux, nous avons identifié quatre recommandations similaires aux huit pays.

À savoir :

- la nécessité d'élargir l'action directe de formation professionnelle et d'apprentissage aux parents des enfants travailleurs, pour leur donner une augmentation de leurs revenus ; notamment pour les parents des enfants qui vivent dans une situation d'extrême pauvreté. Le but est d'initier à la lutte contre la pauvreté dans les pays de façon pragmatique, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (MDG).
- Une manière d'obtenir la pérennité des acquis, et de maintenir les enfants dans les écoles, est d'aider leurs familles. Les deux processus sont complémentaires et doivent être mis en œuvre en parallèle si nous voulons maximiser et pérenniser les résultats.
- les actions de FPA ont besoin d'une durée minimum de 12 mois, c'est à dire deux mois avant le début des classes et 10 mois pendant la période scolaire.
- le renforcement des capacités des membres du CDN et de la CNLTE, des membres d'IPEC, des agences d'exécution, des maîtres d'école, et plus généralement de toutes les personnes qui sont liées aux projets, devrait inclure des formations pertinentes au rôle de chacun. Il est important d'expliquer la problématique du manque de personnes qualifiées dans les différents secteurs du projet. Il y a une constante rotation du personnel dans les différentes organisations engagées dans la lutte contre le travail des enfants. Ce changement continu³ mène à la perte de personnel qualifié, et implique la nécessité d'entamer une formation continue pour pouvoir maintenir une équipe qualifiée et expérimentée.

³ Promotion, changement de département, de secteur, de ministère, d'ONG, etc.

2. ÉVALUATION DES OBJECTIFS ET CONTEXTE DU PROJET

2.1. Sur le Projet RAF 04

L'intervention du Bureau International du Travail (BIT) à travers son Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) en Afrique francophone a été mise en œuvre dans les programmes nationaux de huit pays. Les pays concernés par ce programme sont le Bénin, le Burkina Faso, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Niger le Sénégal et le Togo. Grâce aux fonds français, ces pays ont pu développer et mettre en œuvre un Programme national, qui est la première étape dans le processus à long terme visant l'éradication du travail des enfants.

Les contributions françaises versées jusqu'à ce jour dans le cadre des Conventions France/BIT ont permis de financer ce projet régional incluant les huit pays mentionnés. Grâce aux interventions précédentes du BIT/IPEC dans la région de l'Afrique Francophone, un certain nombre de défis ont été relevés, notamment en ce qui concerne la pérennisation des résultats obtenus et la correction des points faibles. Ces points faibles sont notamment visibles au sein du système éducatif générateur de travail précoce dans un contexte de pauvreté ; par le manque de formation dans les équipes des agences d'exécution, ainsi qu'auprès des partenaires d'exécution.

Les programmes nationaux ont permis de sensibiliser l'opinion publique des pays concernés, d'impliquer les gouvernements dans la lutte contre le travail des enfants, de mener des recherches et de mener des actions directes de retrait, prévention et réhabilitation des enfants travailleurs

Le projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone » a été initié en janvier 2005. La date de clôture était fixée au 31 décembre 2007. Le projet a eu une durée de 36 mois.

2.2. Évaluation des Objectifs et Possibilités

Le projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone » soumis à analyse avait trois objectifs principaux :

Objectif 1 : Renforcer et soutenir les résultats obtenus au cours des phases précédentes grâce à l'intervention d'IPEC au Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Togo par les instances nationales.

Objectif 2 : Renforcer les capacités nationales et les actions directes développées pour abolir le travail des enfants au Maroc, Sénégal et à Madagascar dans le cadre de projets de grande envergure.

Objectif 3 : Retirer des enfants du travail grâce à des formations professionnelles et à des apprentissages pertinents adaptés aux besoins du Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Togo.

Il est important de mentionner que ce projet a été renforcé en 2006 par le RAF/06/06/FRA qui assure la continuité des actions précédentes. Ce nouveau projet montre la volonté de cohérence et de renforcement des compétences.

2.3. Aperçu du processus d'évaluation

Le programme « Education, formation professionnelle et apprentissage » s'adresse aux huit pays d'Afrique francophone et cible le secteur de l'économie informelle, où le travail des enfants se développe principalement. Avec ce programme sous-régional et sectoriel, IPEC souhaite amorcer une seconde phase qui vise une approche régionale pour identifier les facteurs communs du travail des enfants mais surtout une

approche qui offre des solutions plus complètes pour traiter les problèmes en partageant l'expérience, les fonds et l'expertise disponibles.

Les termes de références de cette évaluation (voir annexe) demandent que l'analyse repose sur :

- Deux études, « l'analyse Institutionnelle, Comités Directeurs Nationaux et Cellules Travail des Enfants » et le « rapport d'Evaluation des Actions de Formations Professionnelles et d'Apprentissage (FPA) menée sous l'égide du BIT/IPEC dans Huit pays d'Afrique Francophone » ;
- Huit rapports Nationaux réalisés par des consultants nationaux. Ainsi, dans chacun des huit pays d'Afrique francophone cette évaluation est centrée essentiellement sur leur programme national et l'analyse de leur programme d'action financé par la France conçu, mis en œuvre et suivi avec l'appui du BIT/IPEC, dans le cadre du projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone ».
- Atelier d'évaluation à Saly, Sénégal.

L'évaluation a aussi pris en compte la stratégie régionale sur la formation professionnelle et l'apprentissage, élaborée dans l'atelier régional de Bamako au Mali, ainsi que la préparation des stratégies nationales visant la mise en œuvre du programme « Education, formation professionnelle et apprentissage ».

Au **Bénin**, au Burkina Faso, au Mali, au Niger, et au Togo, cette évaluation s'est concentrée sur le premier et le troisième objectif relatif au programme sous-régional de lutte contre le travail des enfants par l'éducation, la formation professionnelle, et l'apprentissage. Les programmes nationaux dans chacun des ces pays ont permis de sensibiliser l'opinion publique, d'impliquer les gouvernements dans la lutte contre le travail des enfants et de mener des actions directes de prévention et de retrait des enfants travailleurs.

A Madagascar, au Maroc et au Sénégal, cette évaluation s'est focalisée principalement sur le deuxième objectif portant sur le renforcement des capacités nationales et sur le développement des actions directes.

Dans le processus d'évaluation, nous avons tenu compte de la structure tripartite, clé de la coopération du BIT ; à savoir la mise en place d'une assistance technique aux gouvernements, travailleurs et employeurs. En conséquence, les entretiens ont été organisés avec les différents participants, tels que les représentants des différents Ministères et des organisations étatiques mettant en œuvre les actions ; les ONG ; les bénéficiaires et leurs familles. L'adoption d'une approche participative a été utilisée afin que l'évaluation ne soit pas perçue par les groupes cibles comme un contrôle devant aboutir à une sanction, mais bien une occasion à saisir pour parler des acquis, des problèmes et des solutions possibles.

Une grille de questions a été conçue pour analyser la mise en œuvre des actions dans leur contexte local, et leur impact dans la lutte d'éradication du travail des enfants (le questionnaire est présenté en annexe) et pour unifier l'information diffusée dans chaque pays par les consultants nationaux. Néanmoins, le niveau de détails fournis varie parmi les différents pays.

En complément, le chef d'équipe a effectué des visites sur le terrain, dans deux pays, le Sénégal et le Burkina Faso, afin d'obtenir un aperçu direct de l'efficacité des actions, et permettre de mettre en évidence les différentes pratiques et l'implication des gouvernements.

Cette évaluation menée à la fin du projet RAF 04/07⁴ est en mesure d'analyser la mise en œuvre du projet et des résultats immédiats dans chaque pays. Cependant, pour étudier la durabilité des actions et la pérennisation des résultats et leur efficacité, un examen postérieur sera nécessaire au bout de deux ans. Néanmoins, l'évaluation présentera ici les possibilités de résultats à long terme dans certaines conditions et les dangers de perdre les acquis.

⁴Originellement le RAF/04 a eu une durée de 36 mois ; il a démarré en Janvier 2005 et il a été clôturé Décembre 2007.

3. PERTINENCE

3.1. Pertinence en termes de besoins

En termes de statistique, le continent africain compte le plus grand nombre d'enfants économiquement actifs⁵ avec 49,3 millions d'enfants âgés de 5 à 15 ans travaillant dans la région. L'analyse de la situation de ces huit pays francophones montre que le travail des enfants revêt des formes très diverses, aussi bien dans les secteurs formels qu'informels. On trouve ainsi des enfants travailleurs dans les industries, les entreprises, les exploitations agricoles et minières, ainsi que dans le travail domestique ou familial.

Voici un bref aperçu de chaque pays lié aux besoins et à la pertinence du projet :

Au **Bénin**, il est crucial de poursuivre les actions entamées lors des premières phases d'intervention du BIT/IPEC. Les enfants en âge d'être scolarisés sont exploités précocement et soumis aux pires formes de travail dans de multiples secteurs (agriculture, vente ambulante, mines et carrières, bâtiments et travaux publics, domesticité, etc.), tant en zone rurale qu'en zone urbaine. Les activités entreprises seront pérennisées par le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires de lutte contre le travail des enfants d'une part, ainsi que par la sensibilisation de l'ensemble des acteurs potentiels d'autre part ; mais surtout par le retrait effectif des enfants du travail et par le processus d'insertion dans la formation professionnelle et dans l'apprentissage.

Au **Burkina Faso**, le contexte économique et social est marqué par une extrême pauvreté de la population, favorisant l'accroissement du travail des enfants. Le taux de déscolarisation, particulièrement au niveau primaire, est élevé. Par conséquent, la mise au travail précoce dans des secteurs à risques en fait une réelle exploitation économique. La violence existe sous toutes les formes. Le manque d'alternative au travail des enfants en âge de scolarité crée d'immenses besoins. Le tout est aggravé par les problèmes qui entravent le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, notamment, l'offre très insuffisante en quantité et en qualité ; le manque de qualification des patrons et des formateurs ; l'insuffisance et/ou le manque de compétences méthodologiques et didactiques ; la réglementation des durées de formation ou encore le manque d'harmonisation dans la conception des programmes et des méthodes d'implémentation. Il a été observé un placement, quasi systématique, des enfants en difficulté dans le secteur de « l'apprentissage sur place ». Ce placement ne protège l'enfant ni de l'exploitation, ni des risques liés à la santé et à la sécurité au travail, et lui garantit encore moins une formation qualifiante.

À **Madagascar**, les études réalisées sur les pires formes de travail des enfants dans l'ensemble des secteurs ont révélé une forte augmentation de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, dans les mines et dans le travail domestique. Le taux de déscolarisation chez les enfants en âge de scolarisation est de 20%. À ceci s'ajoute, d'une part, leur exclusion des collèges et lycées techniques et professionnels, compte tenu du niveau d'étude et des conditions d'admission exigées; ainsi que, d'autre part, du manque de moyens dont bénéficient ces organisations et de l'éducation professionnelle non formelle, aux capacités et moyens limités.

Au **Mali**, le secteur informel de l'économie⁶ et l'exode massif des enfants vers les centres urbains génère une main d'œuvre bon marché facile à gérer. Ceci se fait sous couvert de considérations socioculturelles, selon lesquelles « l'enfant est rentable pour l'économie locale et que le travail de l'enfant est une étape indispensable à son éducation ».

Au **Maroc**, les secteurs où le problème du travail des enfants se pose le plus sont l'agriculture, l'artisanat, les petits métiers, le travail de rue et le travail domestique. Même si la tendance en matière de travail des enfants est en baisse (HPC), une déperdition scolaire de 380.000 enfants de moins de 15 ans pour l'année en 2006⁷ a

⁵ Sont considérés comme économiquement actifs « tous les enfants de moins de 18 ans travaillant plus d'une heure par semaine dans une activité rémunérée ou non, à exception de travaux de ménage »

⁶ Travail domestique, extraction des sables et graviers dans les carrières, travaux agricoles, conduite des troupeaux, pêche, etc.

⁷ Information extrait de la présentation du Maroc à l'Atelier Evaluation OIT/IPEC à Saly.

été enregistrée. Parallèlement, 600.000 enfants de moins de 15 ans travaillent et 800.000 enfants sont sans activité, et représentent toujours une grande partie de la population infantile soumise au risque du travail. Ce risque est d'autant plus grand qu'accentué par la faiblesse du système scolaire, dans une société de disparités et d'analphabétisme devant faire face à la gestion de flux de nouveaux enfants au travail où à la recherche de travail.

Le **Niger** est l'un des pays d'Afrique les plus pauvres avec 62,1% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté. 73 % d'enfants de moins de 15 ans sont employés par le secteur informel dans des conditions à hauts risques, sans aucune préoccupation par rapport à leur santé, sans sécurité sociale et sans contrôle légal des conditions de travail. Les secteurs touchés sont l'agriculture et la gestion du bétail, les mines artisanales, l'industrie manufacturière et les services.

Au **Sénégal**, le projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone » intervient dans le renforcement de l'éducation élémentaire et dans le préapprentissage, au bénéfice des enfants de moins de 15 ans. La pertinence de cette intervention est incontestable, car elle vise un besoin réel formulé par le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation et par le DSRP2⁸. Ainsi, l'ENTES et l'Étude de base (2005) ont montré le caractère massif du phénomène du travail des enfants, auquel s'ajoute l'accès sélectif à la scolarité. Ceci s'explique par l'insuffisance d'infrastructures et la pauvreté des ménages, en plus des contraintes liées au système scolaire. Ces raisons, ainsi que le développement de la mendicité, l'augmentation du nombre des enfants dans la rue, des enfants travailleurs, et de la délinquance juvénile⁹, représentent les causes principales du travail des enfants.

Au **Togo**, une des principales causes du travail des enfants réside dans la crise du système éducatif, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, qui, depuis la crise sociopolitique de 1990, sont tombés fortement en déliquescence.

3.2. Pertinence par rapport à la politique nationale

Les huit pays d'Afrique Francophone qui forment ce projet régional ont ratifié les Conventions n° 138 et 182 de l'OIT. Néanmoins, les dates de signatures des Conventions varient de pays en pays. Par conséquent, les niveaux d'incorporation des Conventions dans les institutions gouvernementales de chacun des huit pays sont différents.

⁸ Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP2), Ministère de l'Économie et des Finances 2006.

⁹ Vol, prostitution, drogue, etc.

Pays	Convention	Année de Ratification
Bénin	Convention n° 138	1995
	Convention n° 182	2001
	Mémorandum d'Accord pour l'abolition des pires formes de travail des enfants	1997
Burkina Faso	Convention sur la protection des enfants et de la coopération en matière d'adoption internationale	1995
	Convention n° 138	1997
	Convention n° 182	2001
	Mémorandum d'Accord pour l'abolition des pires formes de travail des enfants	1997
	Accord Tripartite Global pour l'élimination du travail* des enfants dans un délai de dix ans	2005
Madagascar	Convention n° 138	1998
	Convention n° 182	2001
	Mémorandum d'Accord pour l'abolition des pires formes de travail des enfants	
Mali	Convention n° 138	2002
	Convention n° 182	2002
	Mémorandum d'Accord pour l'abolition des pires formes de travail des enfants	2002
Maroc	Convention n° 138	2000
	Convention n° 182	2001
	Mémorandum d'Accord pour l'abolition des pires formes de travail des enfants	2000
Niger	Convention n° 138	1978
	Convention n° 182	2000
	Mémorandum d'Accord pour l'abolition des pires formes de travail des enfants	
Sénégal	Convention des Droits de l'Enfant	1991
	Convention n° 138	1999
	Convention n° 182	2000
	Mémorandum d'Accord pour l'abolition des pires formes de travail des enfants	2003
Togo	Convention n° 138	2003
	Convention n° 182	2003
	Mémorandum d'Accord pour l'abolition des pires formes de travail des enfants	2007

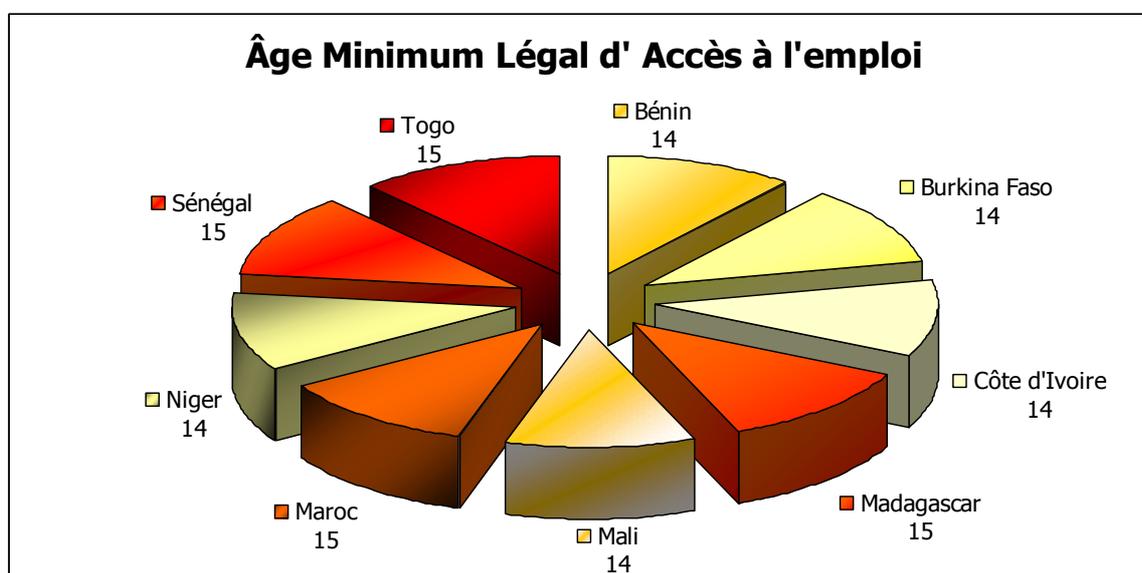
Il est très important de mentionner que depuis les premières ratifications des conventions, de bons résultats ont été constatés. Plus concrètement, la ratification a démarré avec le soutien technique de BIT/IPEC dans la création et l'implémentation des Plans Nationaux d'Action.

Plans Nationaux d'Action

Pays	Nom	Année adoptée
Bénin	Plan National d'Action sur le Travail des Enfants	1997
Burkina Faso	Plan d'Action National sur le Travail des Enfants	1998
Côte d'Ivoire ¹⁰	Plan d'Action National sur le Travail des Enfants	2005
Madagascar	Plan National d'Action contre les pires formes de travail des enfants	2005
Mali	Plan National d'Action sur le Travail des Enfants	1997
Maroc	Plan d'Action National pour l'Enfance	1997
Niger	Plan National d'Action sur le Travail des Enfants	2000
Sénégal	Plan National d'Action pour l'Enfant	1991
Togo	Plan National d'Action de lutte contre le Travail des Enfants	2000

En analysant les Plans d'action nationaux, on peut remarquer une importante différence dans le temps de leur adoption. Le Sénégal vient en tête avec son Plan National d'Action pour l'Enfant adopté en 1991 ; 14 ans le séparent de ceux de la Côte d'Ivoire (non concernée par le projet) et de Madagascar, qui ne l'ont adopté qu'en 2005. L'approche des Plans Nationaux d'Action est différente. Le Maroc et le Sénégal se sont principalement concentrés sur « l'enfance », en couvrant plus largement l'éducation, tandis que les autres pays se sont préoccupés plus spécifiquement de l'enfant au travail. Ces différences se retrouvent au niveau des résultats obtenus.

L'intégration des conventions dans la législation constitutionnelle, dans le code du travail, et le code pénal aboutit à une réglementation du travail des enfants, tout comme les dispositions fixant l'âge minimum légal d'admission au travail. Dans les pays étudiés l'autorisation d'accès à l'emploi se situe entre 14 et 15 ans.



Les dispositions ont été prises de manière générale pour garantir la mise en conformité des législations nationales avec les différents instruments juridiques internationaux existants, dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

¹⁰ La Côte d'Ivoire n'est pas concernée par le projet mais les données la concernant ont été ajoutées à titre d'exemple

Cependant, le processus de lutte contre le travail des enfants ne semble pas encore être une priorité pour certains gouvernements, comme le démontre la situation des CDN et des CLTE qui sont dans un processus de développement et de consolidation. (Voir annexe).

D'un autre côté, d'autres, plans, stratégies et actions organisés par les gouvernements permettent de renforcer la lutte contre le travail des enfants¹¹. Ainsi, au Burkina Faso, le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale a développé plusieurs plans d'action :

- Le Plan d'Action National pour l'Enfance (PAN/Enfance) avec un comité national
- Le Comité National de Lutte contre la pratique de l'excision
- Le PAN AEMO qui cible plus particulièrement les enfants et les jeunes de et dans la rue.

D'autres plans ont été élaborés et sont en cours d'adoption :

- Le PAN de lutte contre la traite des enfants
- Le cadre stratégique de prise en charge des OEV
- Le PAN contre les violences sexuelles faites aux enfants

Au Niger, la problématique du travail des enfants est aussi prise en compte par la « Stratégie accélérée de Développement et de Réduction de la Pauvreté (2008-2010) » qui constitue le cadre de référence dans le domaine de la lutte contre la pauvreté pour toutes les politiques sectorielles et les projets ou programmes.

De même, le Maroc a développé un Plan d'Action de lutte contre le travail des enfants, en 1999 et un Plan d'action national pour l'enfance, en 2003.

3.3. Qualité de la Planification du Projet

Par sa stratégie, l'IPEC a adopté une approche en plusieurs étapes, ainsi que des mesures visant à encourager des partenariats multiples et différents qui appuieront des solutions globales et durables.

La qualité du projet est bonne, car celui-ci est fondé sur les acquis et les leçons tirées de phases précédentes. Cela permet de montrer les liens de cause à effet entre les points faibles du système de formation et d'apprentissage, l'exploitation des enfants en milieu du travail, et les bonnes pratiques.

La conception du projet a tenu compte des arrangements institutionnels et des réalités du pays, avec l'implication des institutions étatiques, des organisations syndicales, des ONG, des comités villageois et des bénéficiaires.

Le caractère régional du projet est nécessaire, étant donné que les systèmes de « formation professionnelle et d'apprentissage » des pays de la zone subsaharienne sont calqués sur ceux des pays occidentaux, toujours influents dans la région, et principalement la France. C'est une des raisons pour laquelle ces systèmes ne correspondent pas toujours aux besoins sociaux et économiques des pays.

Des Exemples de réussite
Un bon exemple de <i>multi participation</i> est le Togo, où les enfants eux-mêmes se sont organisés en clubs et ont pris part dans le développement et le succès des actions.
Un excellent exemple d'adaptation aux arrangements institutionnels et aux réalités du pays est le Niger, où la démarche prudente et constructive du programme a permis d'atténuer les réticences des pouvoirs publics à l'approche de certaines questions ¹² .

Deux étapes fondamentales ont caractérisé le processus de mise en place de la stratégie sous-régionale pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Il s'agit premièrement d'une série de consultations nationales ; et dans un second temps, de consultations régionales de l'atelier de Bamako pour la définition de la stratégie de lutte contre le travail des enfants.

¹¹ Dans le but d'améliorer le cadre institutionnel existant et de forger une reconnaissance Nationale et définitive pour la protection de l'enfance, IPEC a aidé chaque gouvernement dans la mise en place de son Comité Directeur National (CDN) et de sa Cellule/Division nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CLTE). (Observation IPEC)

¹² Cas de « Anti Slavery », et « Timidria » sur la question de l'esclavage ou des Humanitaires avec la crise alimentaire de 2006.

Les consultations qui ont eu cours de la période d'avril à juin 2005 ont ciblé les systèmes de formation professionnelle et d'apprentissage du Bénin, du Burkina Faso, de Madagascar, du Mali, du Maroc, du Niger, du Sénégal, et du Togo. Plusieurs études ont été réalisées en 2005 pour identifier les problèmes de la formation professionnelle et de l'apprentissage au regard de la problématique du travail des enfants dans chacun de ces pays. Ces études ont fait ressortir les axes d'interventions devant permettre de faire de la formation professionnelle et de l'apprentissage une des stratégies de lutte contre le travail des enfants.

L'atelier régional de Bamako au Mali, du 11 au 16 juillet 2005, a donné la possibilité d'élaborer une stratégie régionale sur la formation professionnelle et l'apprentissage comme vecteur de lutte contre le travail des enfants en Afrique francophone. Il a réuni les administrateurs des programmes nationaux IPEC de la région, un consultant international et les représentants du BIT (IPEC et IFP/Skills). Cet atelier a permis l'élaboration et l'adoption d'un projet de stratégie régionale et la préparation de stratégies nationales visant la mise en œuvre du programme « Education, formation professionnelle et apprentissage ». Cette lutte était fondée sur les axes d'intervention du BIT/IPEC ; à savoir, la prévention, le retrait des enfants du travail et le renforcement des capacités nationales.

L'intervention à l'échelle sous-régionale offre des possibilités de partage d'expériences, de complémentarité et de synergies entre les pays. Sans mentionner qu'elle assure leur pérennité à plus long terme.

Il est important de prendre en compte que chacun des huit pays a une manière différente d'atteindre ses objectifs. Ainsi, le Sénégal, le Maroc et Madagascar ont seulement eu l'Objectif 2 à atteindre, alors que le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo ont eu les Objectif 1 et 3 à atteindre.

4. EFFICACITÉ

4.1. Perception des résultats et efficacité par les parties prenantes

La perception des résultats, en général, varie selon le rôle joué ou non par les différents acteurs dans la mise en œuvre. Toutefois, dans le cas du RAF/04 les parties prenantes même en simples témoins, sont d'accord pour louer l'efficacité et la pertinence des actions réalisées au cours de ce projet. Les différentes campagnes de sensibilisation ont été cruciales dans chacun des pays où elles étaient réalisées. Le nombre d'enfants soustraits du travail et mis en formation professionnelle et d'apprentissage avec la composante alphabétisation en est l'exemple significatif le plus satisfaisant.

Au **Bénin**, bien que les deux programmes d'actions ne soient pas encore terminés, les résultats en termes d'efficacité sont déjà perceptibles. Plus de 17 enfants ont été sortis du monde du travail, alphabétisés et dirigés vers une formation professionnelle et un apprentissage. Plus de 162 patrons ont été touchés par les séances organisées par l'agence d'exécution (à l'origine, seul 50 patrons étaient prévus pour être sensibilisés et formés).

Au **Burkina Faso**, dans la conception générale de l'éducation des enfants, les conditions générales de l'apprentissage, indépendamment du projet, sont précaires. Elles sont de surcroît agrémentées d'une philosophie basée sur la « souffrance » : pour être un bon apprenti, il faut souffrir ! Les différents programmes d'actions en particulier le projet du PFDS et le projet de Terre des Hommes Lausanne, nous montrent qu'il est possible de générer un changement chez l'enfant comme chez l'adulte voire la société en général.

À **Madagascar**, le consultant local a évalué trois programmes d'actions sur les six mis en œuvre. Les trois programmes d'actions atteignent les objectifs quantitatifs et qualitatifs poursuivis. Ceci en dépit des perturbations relatives au calendrier de réalisation et aux défaillances organisationnelles ponctuelles qui ont pu être redressées par l'IPEC par la suite.

Au **Mali**, l'ensemble des résultats planifiés a été atteint dans les délais prévus. Seule la scolarisation des enfants à Koulikoro a été réalisée avec un léger retard par rapport à la rentrée officielle des classes ; sans que cela n'affecte pourtant la scolarité des enfants concernés sur le plan pédagogique. Les parents sont très satisfaits des actions, car dans certains cas les frais d'inscriptions, les fournitures et les cotisations sont pris en charge, même si c'est seulement pour l'année en cours. L'année suivante, les parents devront assurer la relève économique afin que leurs enfants puissent poursuivre leur éducation.

Perceptions des résultats par les bénéficiaires
« Avant ceux qui ne réussissaient pas à l'école étaient confiés aux maîtres artisans comme punition. » (maître d'apprentissage au Sénégal).
« D'autres formations courtes comme l'élevage (aviculture, embouche porcine) la restauration (restaurant, art ménagers, et transformation agro-alimentaire) la culture maraîchère et la gestion de micro projets qui ont été ajoutés au curriculum des filles ont démontré la possibilité d'un choix plus large » (parent au Burkina Faso - projet PFDS)
« le projet a donné vie à mon village qui mourait du feu de l'exode massif des enfants et jeunes. Avec le projet nous n'avons enregistré aucun départ et tous les enfants et jeunes sont à l'école ou font de la culture maraîchère ou apprennent un métier » (notable de Dansa, au Mali)

Au **Maroc**, la démarche et les apports de l'IPEC ont été très appréciés, surtout à Taroudant. Les résultats sont excellents, mais les parents marquent des réserves quant à l'insuffisance de structures de formation professionnelles ainsi que de leur proximité. Un défi que les acteurs souhaitent relever avec l'appui du programme IPEC.

Au **Niger**, grâce aux interventions du programme IPEC et du programme RAF/04, les autorités nigériennes au plus haut niveau, ont fait de la lutte contre le travail des enfants une priorité. Ainsi, c'est sur ce programme du BIT que les acquis de ratification des conventions internationales, leur traduction dans les instruments juridiques nationaux, ainsi que la mise en place d'un dispositif institutionnel national pour lutter contre le travail des enfants ont abouti. Ces acquis ne doivent pas être inscrits au seul bénéfice du programme

du BIT/IPEC mais bien à l'ensemble stratégique. Sur le terrain, la mission d'évaluation a constaté des changements positifs importants opérés grâce au programme. C'est ainsi que les enfants ont arrêté les travaux nuisibles à leur santé, à leur famille, à la communauté et à la société dans son ensemble.

Au **Sénégal**, la satisfaction de la DEE ainsi que des AE s'est manifestée à travers leur engagement à prendre en charge la lutte contre le travail des enfants dans leur programme dans la forme des projets de circonscriptions scolaires. Cette proposition est un atout qu'il convient de renforcer et d'élargir, en appuyant la consolidation et la documentation de la bonne pratique. Du côté des familles, les parents apprécient positivement l'intégration de leurs enfants dans le préapprentissage et changent d'attitude vis-à-vis de l'apprentissage en lui-même. Les responsables des ateliers artisanaux participant à l'expérimentation du préapprentissage souhaitent la continuation et la consolidation de l'expérience, qui a apporté une valeur ajoutée à leur formation et a contribué à sa reconnaissance par les autorités éducatives, ouvrant les perspectives de sa certification officielle.

Au **Togo**, la prise de conscience des communautés, l'amélioration du cadre législatif du ministère du travail et l'élaboration et l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants sont toujours en cours de réalisation. Cela dit, on peut déjà dire que les buts, surtout l'amélioration et la consolidation du cadre législatif et institutionnel, qui s'inscrivent dans un processus de changement de comportement à tous les niveaux, n'ont pas été atteints.

4.2. Réussite Général des Objectifs

En général, les différentes activités du RAF/04/07/FRA ont réussi à converger vers une dynamique partagée entre les activités de consolidation et leur pérennité de renforcement des capacités. Ceci est particulièrement visible dans les cas de projets de grande envergure, de retraits effectifs et de réinsertion socio professionnelle des enfants travailleurs et/ ou à risques.

Au **Bénin**, l'objectif 1 a assuré la consolidation et la pérennité de ses programmes d'action des phases précédentes, grâce à des ateliers de formation¹³ ; à l'appui technique aux membres de l'Observatoire Intersyndical¹⁴ et à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale¹⁵ ; à l'édition et à la vulgarisation du recueil des textes réglementant le travail des enfants au Bénin ; et enfin la réalisation et diffusion d'un film documentaire sur le travail des enfants dans le secteur informel urbain¹⁶.

Dans le cas de l'objectif 3, les enfants sont soustraits du travail grâce à des formations professionnelles et d'apprentissages pertinents adaptés aux besoins locaux. Ainsi le PA de Djougou¹⁷ et le PA de Porto-Novo¹⁸ ont obtenu les résultats attendus et sont même arrivés à les dépasser.

Au **Burkina Faso**, les résultats obtenus par les objectifs correspondants aux phases précédentes, grâce à l'intervention d'IPEC, sont durables et soutenus par les instances nationales, comme par exemple le renforcement des capacités des acteurs intervenants et des structures :

- Au niveau institutionnel : focalisation de la lutte contre le travail des enfants, création d'une Direction de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes, prise en compte dans le Plan Décennal de l'Enseignement de Base (PEDEB) de la question du travail des enfants.
- Au niveau législatif : intégration dans le code du travail des dispositions sur le travail des enfants

¹³ Atelier de formation des membres du Conseil National du Patronat du Bénin sur la problématique du travail des enfants. Formation des membres de l'Observatoire Intersyndical, des cadres de la Direction générale du Travail, des patrons d'atelier, des représentants des Agences d'exécution des PAS, des ateliers de restitution au profit des Inspecteurs du Travail des travaux de la rencontre d'Ouagadougou sur l'ancrage institutionnel.

¹⁴ Capacité à entreprendre des actions hors financement BIT/IPEC, et à conduire un programme de retrait et formation d'enfants travailleurs en partenariat avec la Croix Rouge Béninoise et autres structures.

¹⁵ Information et formation sur les risques encourus par les enfants travailleurs du secteur des BTP

¹⁶ Notamment les BTP

¹⁷ Renforcement des capacités du Centre d'alphabétisation de Djougou en vue de la promotion d'une éducation alternative au profit des enfants apprentis, des enfants mendiants, et maîtres coraniques bénéficiaires des actions du BIT/IPEC dans la Donga.

¹⁸ Retrait et formation initiale professionnalisante en faveur de 100 enfants de 1 à 13 ans exploités dans les ateliers de menuiserie, de scierie, de réparation de véhicules, de soudure et de coiffure de la ville de Porto-Novo.

L'objectif 3 « les enfants retirés du travail grâce à des formations professionnelles et d'apprentissages », pertinent et adapté aux besoins de chacun, ainsi que le renforcement des capacités de centres de formation, a été couverts par 5 actions directes.

À **Madagascar**¹⁹, l'abolition du travail des enfants est renforcée dans le cadre du plan action développement (l'objectif 2):

- par le renforcement des capacités de l'équipe d'IPEC (recrutement, formation, équipement)
- par le renforcement des capacités des partenaires d'IPEC : Ministères, centres sociaux, ONG,
- par les actions directes sur la formation professionnelle en faveur des enfants travailleurs, dans les trois programmes d'actions évalués, les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont poursuivis, en dépit des perturbations relatives aux calendriers de réalisation et aux faiblesses organisationnelles ponctuelles qui ont pu être redressées par IPEC (par la suite).

Au Mali, l'objectif 1 assurant la durabilité des résultats obtenus (attribuables à l'intervention d'IPEC) au cours des phases précédentes par le soutien des instances nationales, a été atteint par :

- le renforcement des connaissances des inspecteurs du travail, des organisations de la société civile et les relais régionaux de lutte contre le travail des enfants en milieu rural ;
- la campagne de sensibilisation pour l'actualisation de la liste des travaux dangereux dans les secteurs d'activités ;
- l'atelier de dissémination de la stratégie de Formation Professionnelle et de l'apprentissage ;
- l'identification des intervenants sur la question du travail des enfants au Mali ;
- la consultation nationale sur l'analyse institutionnelle de la CNLTE ;
- la production de supports pédagogiques et didactiques utilisés pour la formation professionnelle des enfants victimes du travail.

L'objectif 3 visant à retirer les enfants du travail grâce aux formations professionnelles et aux apprentissages pertinents, adaptés aux besoins du Mali, a été atteint par :

- le renforcement des actions de soutien et d'insertion socioprofessionnelle des petites filles domestiques dans le district de Bamako, Kayes, Sikasso et Mopti ;
- la formation professionnelle et l'apprentissage des enfants travailleurs du secteur informel du district de Bamako ;
- la sensibilisation et la mobilisation sociale contre les risques liés au travail à travers une campagne intensive de vaccination contre le tétanos des enfants travailleurs du secteur informel de la région de Ségou ;
- et le renforcement et la vulgarisation des leçons modèles sur la prévention et la sensibilisation du travail des enfants dans les écoles fondamentales.

Au **Maroc**, l'objectif 2 renforçant les capacités nationales et les actions directes développées afin d'abolir le travail des enfants, a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action provincial:

- Contribution de l'Entraide Nationale à la lutte contre le travail des enfants à travers la Formation par Apprentissage dans la Province de Taroudant :
 - L'appui de l'offre institutionnelle existante dans le renforcement des CFA et de l'entraide nationale à Oulad Taïma ;
 - L'élargissement et la diversification de l'offre en formation et apprentissage grâce à la création de nouveau CFA à Taroudant ;
 - Le renforcement de la FPA par l'appui dans la mise en service des centres d'éducation et de formation créés dans le cadre du projet BIT/IPEC Taroudant au niveau de 20 douars des quatre communes rurales d'Ahl Rmel, Oulad Aïssa, Azaghar Nirs et Tassoufi ;
 - La mobilisation de la demande pour la FPA à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation de la population cible et des acteurs concernés.
- Lutte contre le travail des enfants à travers la formation par l'apprentissage dans le domaine agricole au niveau de la Province de Taroudant :
 - L'amélioration des formations disponibles par le renforcement des moyens pédagogiques ;
 - L'extension de l'offre institutionnelle existante à travers le renforcement de l'accès aux filles à la FPA dans le domaine agricole ;

¹⁹ Malheureusement, l'évaluation nationale n'a été que partielle sur trois des six PA, et n'a pas considéré les autres activités.

- L'appui de la formation au niveau des établissements agricoles par la mobilisation de la demande et le suivi des stagiaires pour réduire le taux de déperdition.
- Création d'une structure mobile de formation de proximité au niveau des communes rurales
- Création d'un centre de formation professionnelle aux métiers de l'artisanat.

Au Niger, six activités de retrait des enfants du travail grâce à des formations professionnelles et à des apprentissages qui s'adaptent aux besoins nigériens, ont été entamées (objectif 3):

- Projet d'appui à l'insertion des Jeunes Déscolarisés de la commune rurale du Kourthéye ;
- Le programme d'action « contribution à l'éradication des travaux dangereux des enfants des villages insulaires de la Commune Urbaine de Tillabéri » ;
- Programme d'Action de l'ONG AFETEN sur le travail des enfants dans le département de Tessaoua, Région de Maradi ;
- Projet Pilote d'appui au retrait de 50 filles victimes de prostitution âgées de moins de 18 ans, dans le village de Firji dans la région de Maradi ;
- projet d'appui à la récupération des enfants de la rue de la commune urbaine de Dosso ;
- Projet de récupération des enfants de la communauté urbaine de Niamey.

Au Sénégal, l'objectif 2 est renforcé par deux programmes visant les capacités nationales et actions directes dans le cadre de l'abolition du travail des enfants (projets de grande envergure). L'un est exécuté par la Direction de l'Enseignement Élémentaire (DEE) et vise d'une part le renforcement de la scolarisation pour atteindre une cible de 50 635 enfants dont 24 942 filles recrutées au CI, et d'autre part le soutien scolaire pour le maintien à l'école de 6 000 enfants, dont 3 158 filles à risque d'abandon ou d'exclusion scolaire. L'autre programme d'action est exécuté par la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE): « Projet expérimental de lutte contre le travail des enfants par l'éducation qualifiante de 300 enfants de 12 à 14 ans dans le secteur de l'artisanat en milieu périurbain dans la banlieue de Dakar ».

Au **Togo**, l'objectif 1 : « les résultats obtenus au cours des phases précédentes grâce à l'intervention d'IPEC sont durables et soutenus par les instances nationales », grâce aux accords de partenariat signés entre l'IPEC et la Direction Générale du Travail et des Lois Sociales (DGTLS), la Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT) et l'Institut du Conseil et d'Appui Technique (ICAT), qui se sont constitués en agences d'exécution. Il est important de relever que la mise en œuvre du projet a fortement privilégié la consolidation du cadre législatif, réglementaire et institutionnel comme fondement des actions de terrain. Au niveau du renforcement du cadre législatif et réglementaire, il y a eu la mise en place de l'arrêté n°1464/MTEFP/DGTLS déterminant les travaux interdits aux enfants conformément au point 4 de l'article 151 de la loi n°2006-010 du 13 décembre 2006 portant sur le code du travail. Le projet a été à la base de cet arrêté et son introduction dans le code de l'enfant du 06 juillet 2007 porte sur des dispositions relatives au travail des enfants (code de l'enfant). Le projet a également favorisé l'analyse comparée des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'apprentissage au Togo et le processus d'élaboration d'un code unique sur l'apprentissage a été enclenché.

Dans le cas de l'objectif 3 : « des enfants sont retirés du travail grâce à des formations professionnelles et à des apprentissages pertinents et adaptés aux besoins du Togo », les actions suivantes ont été développées :

- l'alphabétisation fonctionnelle de 2 000 enfants de 14 à 16 ans, apprentis dans les différents corps de métiers,
- la création de huit clubs d'anciens enfants travailleurs et la formation de 160 de leurs membres aux techniques de production et de transformation des produits maraîchers,
- la révision de la législation en matière d'apprentissage.

4.3. Développement des capacités au niveau national et local pour la lutte contre le travail des enfants.

Au **Bénin**, le projet est efficace dans sa mise en œuvre des Systèmes de Suivi du Travail des Enfants (SSTE), par leur retrait ou par dissuasion vis-à-vis des pires formes de travail. Il a renforcé l'implication des inspecteurs du Travail dans le contrôle et le retrait des enfants des situations de travail précoce. Il a en outre permis d'accroître l'engagement des syndicalistes dans la lutte contre le travail des enfants grâce aux formations dispensées dans tous les départements pour les membres de l'Observatoire Intersyndical de Suivi de l'Application des Conventions de l'OIT sur le Travail des Enfants au Bénin.

Au **Burkina Faso**, les capacités des agences d'exécution ont été renforcées par l'acquisition de matériel, de façon à avoir l'équipement adéquat. Ainsi, des modules pédagogiques et la formation de formateurs de centres pour l'utilisation des différents outils et documents pédagogiques produits sont mis à leur disposition. Dans le cas du projet « Formation des responsables des services et établissements de Formation Professionnelle et d'Apprentissage, responsables des associations /groupements d'artisans », l'objectif de renforcer les capacités des partenaires dans le domaine de la FPA, n'est pas atteint car les modules de formation n'ont pas été approuvés dans leur première version. De nouveaux modules ont été élaborés et soumis à la charge du projet IPEC Dakar, mais ils n'ont pas encore été soumis à l'appréciation des consultants locaux et internationaux.

À **Madagascar**, les six agences d'exécution qui ont bénéficié du financement du RAF/04 ont été axées sur la conception, la gestion et le suivi des projets. Cinq d'entre elles ont participé à l'atelier de formation sur la médiatisation et la communication sociale. Au niveau des partenaires institutionnels, les programmes ont induit une mobilisation accrue des institutions locales, notamment auprès des responsables des « fokontany » (institution administrative de base) dans l'identification des enfants travailleurs ciblés par les programmes. Ce processus a également favorisé une plus grande prise de conscience du phénomène de travail des enfants. Paradoxalement, les impacts sur les autres acteurs institutionnels, tels que ceux du Conseil National de Lutte contre le Travail des Enfants, qui devait jouer un rôle majeur dans l'orientation et le suivi des programmes d'actions, sont mitigés. Cela est imputable à l'insuffisance de mobilisation de ces organes dans la phase de mise en œuvre.

Au **Mali**, en plus de l'accompagnement financier qui a permis la mise en œuvre des projets, l'appui technique d'IPEC/OIT à travers le PAN a été fortement apprécié des Agences d'exécution. Cet appui technique porte sur la maîtrise de la problématique, de la conception des projets mais aussi sur les appuis conseillés lors des suivis.

Au **Maroc**, les actions directes se sont focalisées au départ sur le montage institutionnel en vue d'impliquer tous les acteurs locaux concernés par la préparation d'un plan d'action au niveau de la province de Taroudant pour la réinsertion des enfants de plus de 15 ans dans le système de formation par apprentissage. Puis, par la suite, ils ont été investis dans la même démarche de montage institutionnel pour intégrer la composante de formation par l'apprentissage au niveau du projet artisanat à Marrakech et du projet textile d'habillement à Salé. Cette démarche a été renforcée par un accompagnement continu via la formation et les rencontres d'échanges. Au niveau national, les activités réalisées sont axées sur le développement des compétences du CDN, par l'organisation de quatre sessions de formation, le renforcement de la Cellule Nationale de lutte contre le travail des enfants, la mobilisation nationale par l'organisation des forums d'échanges et des actions de sensibilisation.

Au **Niger**, grâce aux interventions du programme IPEC et du programme RAF/04, les autorités nigériennes au plus haut niveau ont fait de la lutte contre le travail des enfants une priorité. La prise en compte de cette problématique est due à son inscription dans la Stratégie Accélérée de Réduction de la Pauvreté, qui donne toutes les lignes directrices des politiques sectorielles. Les autorités du pays, en l'occurrence les Ministres en charge des questions des enfants, ont activement participé au lancement des projets de retrait des enfants victimes des pires formes de travail, sans mentionner l'implication, d'une part, d'autres agences de développement de plus en plus sensibles à cette problématique ; et d'autre part, des acteurs non étatiques et des autorités décentralisées. Il est aisé de constater que d'importants progrès ont été accomplis en direction

du renforcement des capacités des agences d'exécutions des projets de lutte contre le travail des enfants et en matière de retrait des enfants des pires formes de travail.

Au **Sénégal**, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie et l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée ont assuré la mise en œuvre des deux études avec l'assistance du SIMPOC, tandis que la troisième a été conduite par un consultant néerlandais. Leurs résultats n'ont été disponibles que fin 2007. Néanmoins, ils ont permis une meilleure connaissance de l'ampleur et des conséquences du travail précoce sur la vie des enfants et sur l'économie du pays. Le fait que le Plan d'action de Lutte Contre le Travail des Enfants, qui doit servir de cadre d'orientation, ne soit pas encore officiellement approuvé par le Gouvernement est un frein à une bonne articulation des diverses interventions des partenaires, PTF, Organisations patronales, Syndicats, patronat, Société Civil et Ministères.

Au **Togo**, le développement des capacités au niveau national et local a été obtenu par des formations :

- des cadres des ministères, des enseignants du primaire et du secondaire, des formations professionnelles et de l'apprentissage, sur les stratégies de lutte contre le travail des enfants par l'éducation,
- du responsable de la cellule nationale de lutte pour la rédaction des rapports sur les normes internationales du travail, en particulier sur celles relatives au travail des enfants,
- de 42 responsables des démembrements régionaux de l'observatoire syndical, pour les techniques de surveillance du travail des enfants,
- de 27 responsables d'organisations d'employeurs et 8 animateurs culturels ruraux, spécialisés dans la mise en place et la formation de clubs de jeunes de plus de 15 ans sur le travail des enfants afin de mener des actions de sensibilisation entre jeunes.

4.4. Développement des mécanismes institutionnels : Comité Directeur National (CDN) et de la Cellule de Lutte contre le Travail des Enfants (CLTE), et autres.

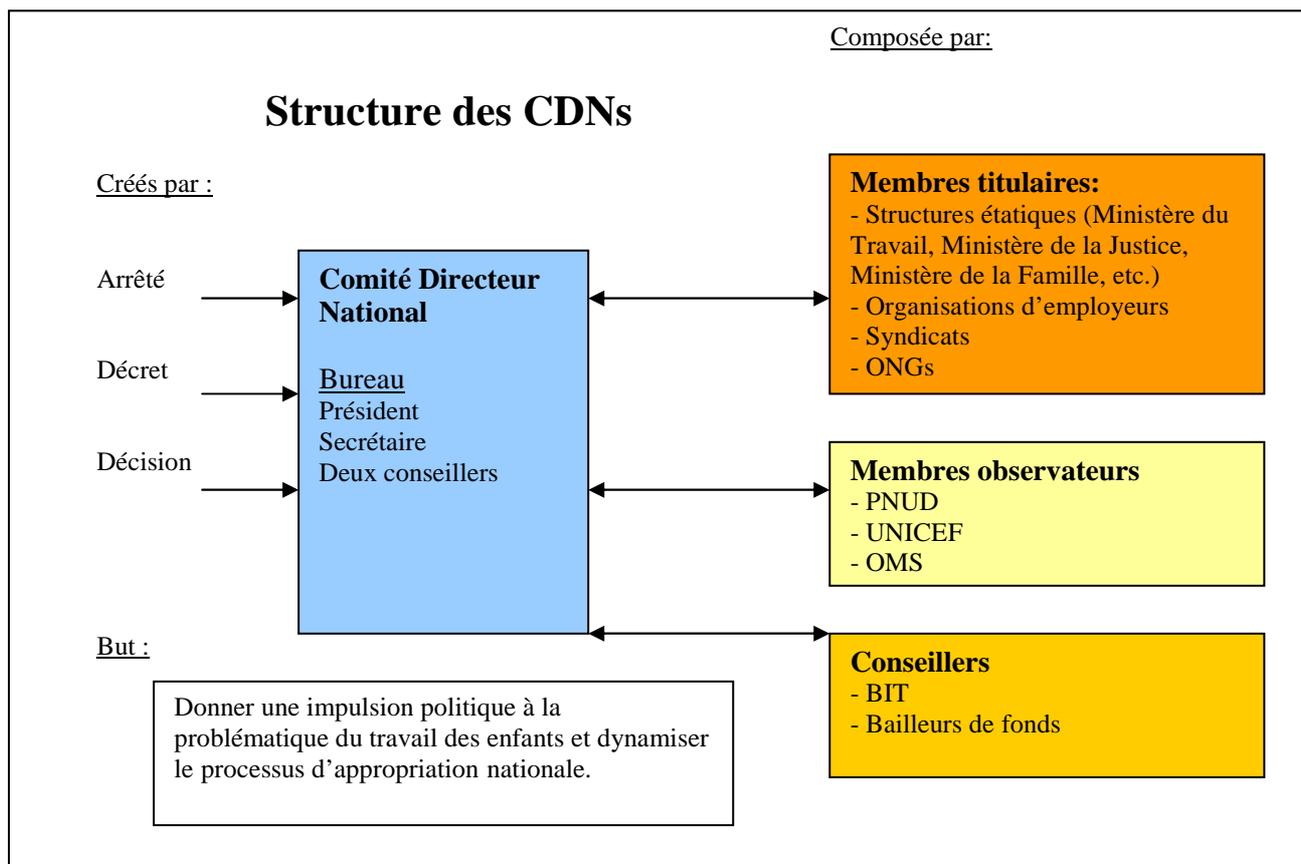
Afin de renforcer le cadre juridique existant et de forger une reconnaissance nationale et définitive pour la protection de l'enfance, l'IPEC a aidé chaque gouvernement dans la mise en place de son Comité Directeur National (CDN) et de sa Cellule/Division nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CLTE).

Les CDN et les CLTE ont été conçus pour coordonner l'action de lutte contre le travail des enfants d'IPEC²⁰. Ainsi, les CDN ont été créés par arrêté – au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal ; par décret – en Côte d'Ivoire- ; et par décision ministérielle – au Mali. Les CDN sont placés sous l'autorité du ministère de tutelle, à savoir le Ministère chargé du Travail.

Comité Directeur National

Initialement, la composition des CDN devait se baser sur le principe du tripartisme de l'OIT. Cependant, de par la nécessité d'une plus grande homogénéité de leurs membres en vue d'obtenir une meilleure efficacité d'action et pour impliquer un plus grand nombre de partenaires concernés par la question du travail des enfants, il a fallu développer une organisation multidisciplinaire, comme le montre le tableau suivant. Ce tableau montre une appropriation positive de cette organisation dans chaque pays.

²⁰ Initialement les CDN ont été conçus pour coordonner les actions d'IPEC ; en revanche les CLTE ont été créées dans l'objectif premier de coordonner les stratégies et actions de CLTE dans les pays.



Ainsi, les CDN à l'origine sont chargés de :

- ◆ Coordonner et superviser le programme national de lutte contre le travail des enfants
- ◆ Formuler et donner une impulsion à la politique nationale en matière de lutte contre le travail des enfants,
- ◆ Mener des consultations sur la nature et la portée des activités à entreprendre dans le cadre du Programme IPEC,
- ◆ Sélectionner les propositions des programmes d'actions à inclure dans le programme national, en veillant à ce qu'ils soient conformes aux priorités de la politique nationale de lutte contre le travail des enfants,
- ◆ Définir des mécanismes de contrôle, de planification, de suivi et d'évaluation des activités menées dans le cadre d'IPEC,
- ◆ Valider le budget du programme,
- ◆ Développer des stratégies matérielles et financières de mobilisation des ressources humaines.

Les activités effectivement menées dans les CDN des pays analysés sont :

- ◆ L'approbation des programmes d'actions²¹
- ◆ La coordination et la décision des programmes d'action d'IPEC²²
- ◆ Le renforcement des capacités opérationnelles des membres des CDN
- ◆ L'analyse et la validation des « plan de travail » annuels²³
- ◆ Le suivi des missions d'évaluation de rapports de consultants nationaux.

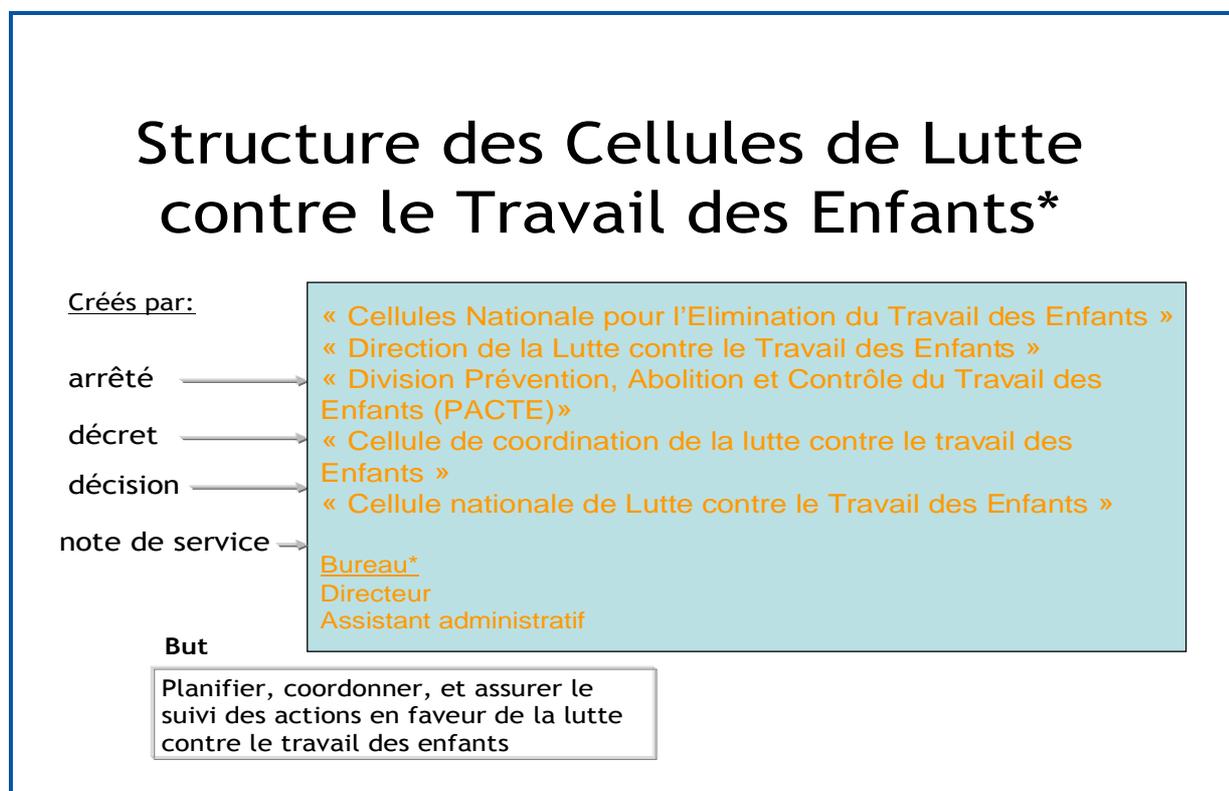
²¹ Les CDN doivent veiller à ce que les programmes d'actions ou d'activités soient en parfaite conformité avec les objectifs des PNA, et les politiques publiques nationales.

²² Les CDN coordonnent leur réalisation par le biais de la sélection et la validation des différents organismes d'exécution en charge de réaliser ces activités.

²³ Les Plans de travail annuels sont soumis chaque année par l'IPEC

Les Cellules Nationales de Lutte contre le Travail des Enfants

Elles sont rattachées aux Ministères du Travail, et elles ont été créées par arrêtés – au Bénin, au Togo, au Niger, et au Sénégal-, par décrets – au Burkina Faso, par décision – au Mali, ou encore par note de service – au Maroc, dans le but de planifier, coordonner et assurer le suivi des actions en faveur de la lutte contre le travail des enfants.



*avec différentes dénominations dans chaque pays, comme mentionné dans le graphique ci-dessus, en couleur orange.

*La structure togolaise diffère des autres pays dans son organisation : un secrétariat et deux services, l'un s'occupe de la question de la prévention du travail des enfants et de ses pires formes, l'autre de la législation et de la réglementation.

Les Cellules sont chargées :

- ◆ D'assurer le rôle du secrétariat des CDN,
- ◆ De collecter toutes les informations sur les caractéristiques, l'étendue, l'ampleur ainsi que les facteurs favorisant le travail des enfants,
- ◆ D'assurer l'interface entre le Ministère chargé de la question du travail et l'IPEC ainsi que les autres partenaires (gouvernementaux et/ou civils) œuvrant dans le domaine du travail des enfants,
- ◆ De créer et mettre à jour une base de données sur l'étendue du phénomène du travail des enfants, les textes nationaux applicables, les politiques et leurs programmes,
- ◆ De renforcer les capacités des différents acteurs dans la collecte des informations nécessaires à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants,
- ◆ D'élaborer, présenter et diffuser auprès des parties prenantes²⁴ un rapport national sur le travail des enfants.

Les CDN sont des organes politiques chargés de la mise en œuvre et de la coordination de la politique nationale de lutte contre le travail des enfants, et les CLTE ont un rôle plus technique et administratif.

On doit souligner la volonté politique manifestée par les gouvernements, cependant des mesures doivent être prises par ces derniers pour consolider le processus. L'implantation des cellules ne garantit pourtant pas l'efficacité d'un bon déroulement; celles-ci devant toujours être couvertes par l'institutionnel, en matière de

²⁴ Le gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONGs, le public en général.

financement et de formation du personnel. En outre, dans chacun des huit pays, la sensibilisation est différente.

Comme mentionné précédemment, certains pays ont un développement plus avancé que d'autres, c'est le cas du Sénégal, de Madagascar et du Mali qui se sont engagés à implémenter un « Programme Assorti de Délais de Lutte contre le Travail des Enfants »

En ce qui concerne le projet RAF /04 en détail :

Au **Bénin**, l'appui de l'IPEC avec le projet RAF/04 a aidé les autorités du ministère chargé du travail à créer le Service de la Promotion de la lutte contre le Travail des Enfants au sein de la Direction Générale du Travail/Direction des Normes du Travail.

Dans la coordination des actions au **Burkina Faso**, la Direction de la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes est opérationnelle.

À **Madagascar**, la capacité des membres du CNLTE a été renforcée. Ils sont maintenant plus dynamiques et connaissent leurs rôles et leurs attributions. Une décentralisation des structures telles que les CRLTE et ORTE a été mise en place au niveau des 4 régions. Concernant la représentativité du CNLTE, dans les actions directes avec les syndicats pour le Travail des Enfants, elle a été très limitée ; en revanche la cellule PACTE est devenue plus active et elle est maintenant reconnue par les intervenants dans ce domaine.

Au **Mali**, la création de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants a renforcé le cadre institutionnel. Elle joue le rôle de coordination en matière de lutte contre le travail des enfants et sert d'organe de supervision et de contrôle de la mise en œuvre des actions de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans le pays.

Au **Maroc**, le CDN a été renforcé dans ses capacités institutionnelles par un cycle de formation et par la création de la CNLTE. Cependant, la Cellule n'est pas fonctionnelle, étant donné que les deux personnes responsables nommées ont encore besoin d'une formation approfondie et d'être encadrées et motivées.

Au **Niger**, le CDN, après une analyse organisationnelle, a montré que des difficultés sont liées généralement au manque de moyens de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle les réunions ne se tiennent pas selon les fréquences prévues et que les membres du comité n'effectuent pas les missions de suivi/évaluation. Néanmoins, le travail d'analyse et d'approbation des requêtes de financement qui lui sont soumises est très bien réalisé. Dans le cas de la Cellule de travail, elle ne dispose que d'un agent²⁵ et son bureau se trouve dans les locaux d'IPEC²⁶ en attendant que la DTSS lui en fournisse un.

L'analyse institutionnelle au **Sénégal** montre que la cellule de coordination de la lutte contre le travail des enfants (2004) a été effective et participe activement à la création du Comité Intersectoriel National (CIN) en 2005 et ses démembrements au niveau régional, de six comités Intersectoriels Régionaux de suivi, (Dakar, Thiès, Saint Louis, Fatick, Kaolack et Diourbel).

Cependant, et à l'image du CIN, la Cellule est également victime de sa forte dépendance au Projet d'Appui qui a contribué à sa création. Hormis les Ressources Humaines mises à sa disposition, aucune de ces organisations ne dispose d'autre apport de l'État pour lui permettre de faire face convenablement à ses attributions.

Au **Togo**, les résultats perceptibles au niveau du renforcement du cadre institutionnel sont :

- la restructuration du Comité Directeur National (compositions et attributions),
- la redéfinition des attributions de la cellule nationale sur le travail des enfants,
- le renforcement des capacités logistiques de la cellule nationale de lutte contre le travail des enfants,
- la révision du plan national de lutte contre le travail des enfants de 2001,
- l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants par l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage,

²⁵ Un fonctionnaire stagiaire nouvellement recruté qui est appuyé dans ces tâches par le DTSS

²⁶ Cette situation génère des ambiguïtés par rapport à ce qu'il est considéré et comment il est traité par les agents de son Ministère (plus tôt comme un employeur du IPEC)

- l'amorce du processus de restructuration de l'observatoire syndical sur le travail des enfants à partir des résultats de l'analyse institutionnelle réalisée
- le renforcement des capacités logistiques de trois bureaux de démembrements de l'observatoire syndical (Lomé, Kara et Dapong).

4.5. Bonnes Pratiques et modèles d'interventions

Le Projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone » a profité non seulement de l'expérience acquise par les agences d'exécution avec leurs projets précédents, mais aussi de l'expérience d'IPEC, générant ainsi de nombreuses bonnes pratiques sur le terrain, qui méritent d'être réitérées dans d'autres localités.

Entre autres bonnes pratiques développées dans les différents pays, on retrouve :

- Au Maroc l'engagement de la communauté, des parents et du gouvernement local, par une participation directe, a augmenté notablement les résultats. Le soutien des parents a conduit à une excellente participation aux cours, pratiquement sans abandon. Les « sages » de la communauté ont en outre intercedé auprès des parents afin qu'ils laissent leurs enfants, en particulier les filles, poursuivre leurs études.
- Le développement de l'organisation pédagogique de l'apprentissage, via des modules spécialement développés pour les enfants, a amélioré la qualité de la formation intéressant les FPA à une possible reconnaissance par le système (Ministère de l'Education). Les maîtres d'atelier ont été amenés à « systématiser » leurs connaissances en suivant une logique pédagogique qui facilite certainement l'apprentissage.
- La participation des différents partenaires en provenance de plusieurs secteurs a été aussi un élément important dans le succès des actions. La multidisciplinarité a enrichi les échanges entre les partenaires.

Du côté des interventions, nous avons constaté l'utilisation systématique de la formation professionnelle et de l'apprentissage, comme prévu dans le programme régional. Cependant, il est important de souligner la panoplie de modèles utilisés dans les mises en œuvre. Cette diversité de modèles, même si elle montre la richesse et la créativité des agences d'exécution, empêche la comparaison efficace des résultats à travers les régions de chaque pays ainsi que la possibilité de structurer une synergie nationale, en particulier au niveau Subsaharien.

Au **Bénin**, les agences d'exécution ont démontré leur aptitude à encadrer et gérer les groupes d'acteurs intervenant dans la lutte contre le travail des enfants et également à obtenir les résultats escomptés dans les délais.

Au **Burkina Faso**, les agences d'exécution ont accepté une plus grande implication des partenaires sociaux dans les actions de lutte contre le travail des enfants.

A l'issue de la formation à **Madagascar**, on a pu constater que la dotation en équipements et matériel de travail, ainsi que la formation par le CDA, représente aussi un cas de bonne pratique, qui renforce les possibilités d'une insertion professionnelle effective. Il en est de même pour la problématique du genre dans la prise en charge des filles et des enfants victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Au **Mali**, au niveau du suivi des enfants, l'implication des structures éducatives, comme les académies d'enseignement, a renforcé la scolarisation, l'éducation informelle et d'alphabétisation pour les enfants.

Au **Maroc**, la participation et la mobilisation nationale continuent et sont une excellente pratique à montrer en exemple dans les autres pays.

Au **Niger**, l'élaboration d'un bilan de la mise en œuvre des PA et le recueil des bonnes pratiques, la proposition de nouveaux axes d'orientation sont exemplaires. Il en est de même pour la réalisation d'un film documentaire sur les actions du BIT/IPEC au Niger, qui est un outil médiatique très efficace pour appuyer la sensibilisation de la population à la lutte contre le travail des enfants.

Au **Sénégal**, l'appropriation et la capitalisation des modèles développés par les partenaires et les communautés sont des atouts qui vont au-delà des actions positives et qui en assurent la pérennité.

Au **Togo**, on peut noter à titre de bonne pratique, que l'adoption de l'approche « Enfant par enfant » (Child to Child) à travers les clubs d'anciens enfants travailleurs en vue de la mobilisation et de la sensibilisation des enfants, a eu beaucoup d'effet dans la prise de conscience des dangers liés au travail des enfants. Ainsi les enfants ont pu devenir acteurs et parties prenantes du projet au lieu d'en être de simples bénéficiaires. Comme le disait le préfet de la Binah « *nous ne savions pas que nos enfants pouvaient être aussi convaincants sur les dangers auxquels les adultes les exposent. Après ce sketch sur le travail, produit par les enfants, aucun adulte n'eut rien à redire* ». L'implication d'une structure étatique agricole maîtrisant le contexte rural (Ministère de l'agriculture), autrefois ignorée, a été un facteur de succès dans les opérations.

4.6. Leçons apprises

Si tous les pays participants au projet ont tiré leurs propres leçons, en relation avec le contexte local, il est primordial de regrouper les conclusions qui sont systématiquement ressorties dans presque chaque pays, à savoir :

- l'avantage obtenu d'avoir ajouté un composant d'alphabétisation fonctionnelle aux actions de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- le besoin impératif de former les maîtres artisans aux notions de base de la pédagogie et la formulation des programmes d'apprentissage ;
- tous les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage requièrent au moins une année d'exécution. Cette constatation est aussi appuyée avec persistance dans le rapport des FPA ;
- la durabilité des résultats dépend de la capacité des gouvernements et des agences d'exécution à proposer des formations professionnelles et des apprentissages et/ou de possibles solutions économiques aux parents des enfants travailleurs.

Tous ont pu constater le lien direct entre pauvreté et travail des enfants et le besoin d'une meilleure coordination non seulement au niveau gouvernemental, mais aussi au niveau des bailleurs de fonds de façon à maximiser les résultats.

Au **Bénin**, les agences d'exécution ont compris l'importance d'un projet solide qui tient compte de tous les éléments qui peuvent affecter les résultats de l'action, comme le repas de midi pour les enfants, le transport des enfants, etc. Quant aux autres parties prenantes nationales, notamment les Ministères, elles se sont rendu compte que la lutte contre le travail des enfants doit se rattacher à la lutte contre la pauvreté, sans minimiser les efforts à réaliser dans les autres domaines, tels que l'amélioration du cadre légal et institutionnel ou le renforcement des capacités des acteurs.

Au **Burkina Faso**, le projet aura mis en évidence la nécessité d'adoption d'un code pour créer de véritables conditions d'apprentissage, y compris la formation des maîtres artisans à la formulation des programmes d'apprentissage, mais aussi sur les conditions et la surveillance de l'application des dispositions du code du travail en matière d'apprentissage.

À **Madagascar**, les structures nationales ont appris à valoriser les échanges d'expériences entre elles. Les Centres sociaux partenaires ont eu des réponses efficaces sur la formation professionnelle pour les enfants travailleurs. Leur présence sur le terrain délimite les régions d'intervention. Cependant il y a très peu d'échanges d'expérience entre ces centres.

Au **Mali**, l'expérience aura permis d'apprendre qu'avant d'entreprendre le combat pour l'abolition du travail des enfants, il est capital de proposer des alternatives économiques permettant d'accroître le revenu des parents des enfants travailleurs. De même, le succès de la lutte contre le travail des enfants passe nécessairement par la sensibilisation et l'acquisition des connaissances sur le phénomène du travail des enfants. En résumé, sans des actions concrètes d'amélioration des conditions de vie des enfants et des familles d'enfants travailleurs, il est impossible de mener les actions correctement à terme, quelles que soient la volonté, la mobilisation et la détermination des bénéficiaires.

Au **Maroc**, les agences d'exécution du programme ont appris que la collaboration avec les institutions publiques présente des garanties de durabilité et de suivi, même s'il y a des contraintes qu'il faudrait intégrer dans les étapes de programmation et de mise en œuvre. Les différentes associations impliquées dans le programme font un excellent travail de terrain, mais elles sont fragiles institutionnellement et nécessitent un accompagnement continu. Du côté des approches utilisées, l'expérience aura montré l'effectivité d'une approche intégrée et sectorielle sur le terrain qui doit être prise en compte, étant donné les moyens limités des projets de l'IPEC.

Au **Niger**, les résultats ont montré l'importance de développer des liens et d'établir la confiance avec la population afin d'obtenir une sensibilisation et une mobilisation communautaire efficaces, qui soutiennent les activités locales dans la lutte contre le travail des enfants. Des actions entamées, les partenaires ont retenu la nécessité de développer des activités génératrices de revenus à l'intention des parents et des enfants bénéficiaires des programmes, permettant ainsi la concrétisation des actions entreprises pour le retrait et la prévention des enfants des pires formes de travail. Ainsi, les agences d'exécution ont appris l'importance d'avoir une composante d'alphabétisation fonctionnelle dans toute action de formation professionnelle ou d'apprentissage pour permettre d'améliorer le niveau d'assimilation des apprentissages techniques par les enfants.

Au **Sénégal**, les leçons tirées du projet sont les suivantes :

- les cours d'appui constituent un moyen sûr du maintien des enfants à l'école ;
- la responsabilité et la participation des Inspecteurs de l'Education constituent un gage de réussite et de pérennisation des actions de scolarisation et de maintien des enfants à l'école ;
- l'apprentissage basé sur le programme profite davantage à ceux qui apprennent et aux formateurs et offre plus d'opportunités de résultats positifs dans un délai de formation réduit ;
- les programmes de « préapprentissage » requièrent au moins une année d'exécution ;
- les artisans formateurs, en plus de leur expérience pratique, ont besoin d'être formés en pédagogie, sur les aspects théoriques du métier, en santé et en sécurité au travail ;
- pour une appropriation durable, les méthodes et méthodologies d'apprentissage doivent être conçues avec la participation des acteurs concernés ;
- les cours d'alphabétisation fonctionnelle constituent un maillon important dans le dispositif de formation des enfants ;
- la mobilité du personnel fonctionnaire impliqué dans les programmes constitue un handicap pour la pérennisation des acquis ;
- la non-conformité au système éducationnel qui caractérise les Maîtres Artisans est une contrainte au suivi des programmes de formation.

Au **Togo**, un facteur qui a contribué au bon déroulement des activités du projet est le fait que les activités mises en œuvre répondent bien aux besoins des groupes cibles et des partenaires, tels que décrits dans le contexte, qui ont été approuvées et bien appréciées par l'ensemble des acteurs du Projet.

L'implication et la participation de l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une stratégie d'appui institutionnel constituent un atout d'appropriation et de reproduction des acquis du projet par ces derniers.

L'adhésion de certains partenaires aux actions mises en œuvre a favorisé la mobilisation de leur contribution. Cet effort mérite d'être poursuivi pour une plus grande participation de tous les acteurs.

L'approche « enfant pour enfant » s'est avérée très efficace en matière de sensibilisation pour le changement du comportement.

5. EFFICIENCE

5.1. Efficience du plan de mise en œuvre

En général la mise en œuvre du programme et des actions initiées a été fidèle au document de base du programme. Dans plusieurs pays, le programme a connu quelques retards dans son démarrage²⁷.

Au **Sénégal**, les programmes d'action devaient démarrer dès le début du projet IPEC, mais en réalité les deux programmes nationaux d'action mis en œuvre par le Ministère de l'Education nationale ont été conçus au cours de la dernière année, et exécutés pendant la période de prolongation du projet. Malgré ce retard, des résultats appréciables ont été enregistrés sur les trois à quatre mois de mises en œuvre correspondant à l'année scolaire. Ces résultats témoignent de l'engagement des maîtres d'école et de leurs directeurs, qui sont allés au-delà du financement reçu et au-delà du ministère, et qui, avec le soutien de l'équipe d'IPEC, ont démontré l'efficacité des programmes d'actions, mais surtout que l'absentéisme scolaire peut être stoppé.

Au **Togo**, l'option prise pour la stratégie d'appui institutionnel avec l'implication et la participation effective des partenaires a permis de toucher un plus grand nombre de personnes grâce à l'existence de relais locaux et de minimiser certains coûts exorbitants d'études. Aussi, la contribution de certains partenaires à la réalisation de certaines activités dénote une certaine efficience. On peut entre autre citer la diffusion du spot sur le travail des enfants au cours de la CAN cadets 2007 qui s'est fait gratuitement ainsi que la mise à disposition de véhicules de l'Etat pour certaines activités.

Enfin, un autre indicateur d'efficience est l'utilisation parallèle des ressources (véhicule, personnel) entre les projets présents dans un pays, ce qui a permis de réduire les charges liées au fonctionnement.

5.2. Gestion et efficience financière

En général, la gestion et l'efficience des projets mis en œuvre dans le cadre du RAF/04 ont bénéficié d'une très bonne gestion au niveau des agences d'exécutions et du BIT/IPEC, qui avait une expérience préalable dans la mise en œuvre d'actions avec des enfants. Dans le cas des agences pour qui les actions dans la lutte contre le travail des enfants étaient nouvelles, celles-ci ont reçu le soutien d'IPEC et ont eu la volonté de corriger en chemin leurs erreurs de gestion. Dans tous les cas, toutes les agences d'exécution ont fait preuve d'un grand engagement au-delà des dépenses, comme assurer le préfinancement des actions et trouver d'autres financements pour des éléments qui sont en dehors de la conception de l'action²⁸ mais qui ont des répercussions importantes sur les résultats. Du côté de l'efficacité financière du projet, tous les budgets ont été alloués aux actions, et à notre connaissance il n'y a eu aucun détournement de fonds.

Au **Bénin**, globalement les produits des actions et les résultats du projet dépassent les moyens financiers utilisés. Aussi, les agences d'exécution ont été amenées à fournir une contribution plus importante que prévue pour aboutir aux résultats. Par exemple, à Djougou, les moyens déployés pour faire face aux frais d'organisation et de suivi des formations ont été largement dépassés. A Porto-Novo, le Foyer Don Bosco a dû mobiliser d'importants moyens pour avoir les salles de cours et pour donner un repas de midi aux enfants afin d'assurer leur assiduité aux cours. En général, les agences d'exécution ont dû encore assurer le préfinancement de certaines actions (il reste encore 23% du budget à dépenser par le projet).

Au **Burkina Faso**, d'une manière générale, il ressort que l'utilisation de ressources pour atteindre les résultats observés a été optimale ; en particulier pour les programmes d'actions directes, où la capacité des agences d'exécution, sur tous les plans (humains, financiers, matériels et organisationnels), a permis d'atteindre une plus grande efficacité dans les projets. Pour l'ensemble des PA, le budget a permis de couvrir toutes les dépenses liées à la mise en œuvre, hormis une activité - la construction de la porcherie - qui n'avait pas été budgétisée par l'ONG PFDS. En revanche, toutes les agences d'exécution ont été confrontées au problème (récurrent) des délais dans la mise à disposition des fonds par l'IPEC. Une fois encore, il apparaît

²⁷ Tels que les programmes au Niger, au Sénégal.

²⁸ Repas de midi pour les enfants participant aux actions, transport, vêtements.

que la capacité financière et organisationnelle de l'agence d'exécution est déterminante pour surmonter cette difficulté :

- Ainsi, l'ONG internationale Terre des Hommes Lausanne (TDHL) a pu, au préalable, financer ses activités et respecter les délais impartis à la mise en œuvre du projet d'appui à l'installation et à l'autonomie d'emploi des 29 enfants retirés de la carrière de Pissy.
- L'ONG nationale PFDS a commencé ses activités en retard ; et on observe, au travers des opérations financières, une concentration des activités au cours des deux derniers mois du projet, ainsi qu'un échelonnement, pas toujours cohérent, dans la mise en œuvre des activités sur le terrain.

À **Madagascar**, la gestion financière, en raison de la fluctuation des taux de change, a eu des retombées négatives sur la programmation et sur la réalisation des activités prévues. Dans l'ensemble, les agences d'exécution parviennent à se conformer aux exigences de gestion financière imposées par le BIT/IPEC. L'analyse de la structure des coûts de chaque agence révèle qu'une grande partie du financement est allouée à la réalisation des actions directes et à l'achat du matériel et de l'équipement pour la réalisation des activités. Il a été également mis en évidence que les dépenses allouées aux salaires sont relativement élevées pour le cas d'ENDA comparativement aux autres centres. Toutefois, des cas d'insuffisance de budget pour certaines activités ont pu être évoqués.

Au **Mali**, l'ensemble des activités planifiées a été réalisé, et les résultats ont été atteints par le budget initialement prévu. Aussi, les coûts des activités ont été déterminés en tenant compte des prix sur le marché, comme par exemple les frais liés à l'inscription des enfants ou l'achat des fournitures et des matières premières. Pour la gestion du projet, les agences d'exécution ont affecté un ou deux agents ayant de l'expérience dans le travail avec les enfants et des capacités de communication avec les communautés bénéficiaires. Sur la base d'un plan de travail détaillé par mois, ces agents assurent, au quotidien à Bamako, et deux à trois fois par semaine à Dansa, le suivi de l'évolution des projets. Les constats ont été consignés dans les rapports trimestriels et dans un rapport final au terme du projet. Au moins une fois par trimestre, l'ANP du BIT se rend sur le terrain dans le cadre d'un suivi périodique.

Au **Maroc**, les activités ont été menées en conformité avec le souci de concrétisation des produits et des objectifs immédiats, qui visaient l'efficacité et l'efficacité du projet global. A titre d'exemple, les quatre sessions de formations organisées au profit des représentants de départements ministériels, des organisations d'employeurs et de travailleurs, représentés dans le CDN et la CLTE, ont porté sur les thèmes suivants : Définition des besoins et planification des projets ; Suivi et évaluation des projets ; Coordination et partenariat ; Techniques de communication et de plaidoyer. Les objectifs et les contenus des formations, ont, en outre, été articulés selon les besoins des participants et des responsabilités que chacun d'entre eux est amené à assumer dans le cadre du programme et de leur structure. De plus, ces formations visent indirectement le renforcement de la capacité des départements ministériels pour qu'ils puissent lancer, gérer et suivre des programmes d'actions sur le travail des enfants.

Du côté des actions pilotes, leur lancement a nécessité beaucoup de temps, selon l'avis de toutes les personnes rencontrées. Le montage institutionnel initié par le BIT IPEC exige effectivement du temps si on souhaite convaincre, impliquer et ancrer les bases de la durabilité des actions et l'appropriation de la lutte contre le travail des enfants par les acteurs locaux. Il y a toutefois lieu de souligner que le retard dû au déblocage des fonds a beaucoup affecté le lancement de certaines actions et a parfois installé des doutes sur les engagements pris par le BIT-IPEC, notamment au niveau de Taroudant. Par ailleurs, le programme d'action à Marrakech, en collaboration avec la Chambre d'artisanat, n'a réellement démarré qu'après une année, à cause des procédures relatives à l'autorisation du déblocage des fonds par le Ministère des finances. En général, la démarche et les apports de l'IPEC ont été très appréciés, surtout à Taroudant. « *Les résultats sont excellents* », pour reprendre les paroles d'un parent d'élève qui poursuit actuellement une formation par apprentissage dans le domaine agricole. De l'avis de tous, tout est parfait ; avec toutefois des réserves quant à l'insuffisance de structures de formations professionnelles ainsi que leur proximité vis-à-vis de la population. Un défi que les acteurs souhaitent relever avec l'appui du programme IPEC.

Au **Niger**, la mise en œuvre du programme a globalement été bien conduite. Les actions initiées sont toutes fidèles au document de base du programme. Le programme a connu quelques retards dans son démarrage²⁹, mais cela n'a pas entravé l'atteinte des résultats, même avec très peu de moyens financiers. Le programme

²⁹ Il était initialement prévu pour 2005.

IPEC a réussi là où beaucoup d'autres programmes de développement ont échoués. Toutes les activités prévues dans le cadre logique du programme ont été réalisées. Ces réalisations sont sans commune mesure avec les moyens financiers dont les sommes limitées ont toutes été allouées à un programme aussi ambitieux. Le dynamisme de l'équipe, même si celle-ci est très réduite, a permis d'amener les pouvoirs publics, les administrations du Ministère, les autorités décentralisées, la société civile, les bénéficiaires et même d'autres partenaires techniques et financiers du Niger à s'impliquer dans la lutte contre le travail des enfants.

L'essentiel du financement était destiné à trois programmes d'actions au bénéfice de la DEE, de la DPRE et de la FPGL. Seuls les deux premiers ont pu être approuvés et exécutés ; celui avec la Fondation Paul Guérin Lajoie à Saint Louis n'a pas été finalisé. Un quatrième PA relatif à la Maison de Justice devait se dérouler à Rufisque, au profit d'enfants de la rue, mais n'a pas pu être finalisé avant la fin du projet.

En définitive, le programme d'appui proposé par la DEE a bénéficié d'un financement de 42 237 USD et celui de la

RAT déc. 2005 ligne budgétaire 21	
Actions Directs 2006	Montant
DEE	70 000 \$ USD
EQJA	70 000 \$ USD
FPGL	65 000 \$ USD
MP sur BP FPA	5 000 \$ USD
Campagne	30 000 \$ USD
Matériel éducatif	30 000 \$ USD
Consultant	20 000 \$ USD
Total	290 000 \$ USD

DPRE de 41 243 USD. Le taux d'exécution est élevé pour le programme de la DEE, mais faible pour la DPRE. En effet, le récapitulatif des transactions le 30 octobre 2007 dégageait un solde de 12 081 900 FCFA, sur un budget approuvé de 21 047 500 FCFA ; ce qui indique un taux d'exécution de 46,6%. Le temps de mise en œuvre restreint peut expliquer qu'il n'a pas été possible d'amener des partenaires à financer des projets complémentaires ou d'élaborer une documentation du préapprentissage comme exemple de bonne pratique. Néanmoins, il a été possible d'engager certaines activités de base pour la formation de qualité, comme d'acquérir l'outillage nécessaire pour le préapprentissage ou les équipements de protection sur lesquels maîtres et apprentis ont été sensibilisés. Lors de visites sur le terrain, il a été constaté que les bénéficiaires portaient des uniformes délivrés par le programme et des masques très rudimentaires, mais cette dépense ne figure pas dans le récapitulatif des transactions.

Les bénéficiaires ont cité des besoins précis non satisfaits lors du passage de l'équipe d'évaluation. La réponse qui leur a été donnée était que ces équipements ou outillages coûtaient trop cher par rapport au budget disponible. De même, certains équipements de sécurité n'ont pas été acquis pour les futurs apprentis en raison de leur coût élevé. Pourtant selon la conception du PA, les ateliers retenus devaient offrir des conditions de sécurité et d'hygiène adéquats. Par ailleurs, la somme réservée à l'aménagement des ateliers n'a pas été utilisée. Bien que le montant qui y est affecté soit faible pour faire des travaux pourtant importants, il aurait pu servir à améliorer l'environnement dans les ateliers les plus démunis. Par exemple, les ateliers de mécanique automobile auraient pu être débarrassés des carcasses de véhicules qui les encombrant ou bénéficier de la construction d'un abri pour les exercices pratiques ou pour entreposer et ranger les moteurs et l'outillage servant au préapprentissage. Les ateliers artisanaux du programme devraient présenter des conditions favorables à la certification des diplômes ou des attestations qu'ils vont délivrer.

Contrairement à celui de la DPRE, le programme d'action de la DEE a consommé tous les fonds mis à sa disposition. Il ressort même du rapport financier un dépassement de 1 914 500 FCFA sur les avances de fonds à récupérer avec la troisième tranche qui sera alors totalement consommée. L'implication des services décentralisés de l'Education aux différents échelons de la hiérarchie administrative dans les zones d'intervention du programme, a facilité l'exécution rapide des activités et la consommation diligente des fonds.

Toutefois le retard de mise en place des fonds a été un handicap pour le bon déroulement du composant recrutement, le financement n'a été disponible que pour la deuxième phase des inscriptions en CI au mois de septembre, l'essentiel se déroulant au mois de mai. Ainsi à Nioro, le recrutement complémentaire n'a permis d'inscrire que 0,20% d'élèves supplémentaires. En effet, en mai le taux de recrutement était de 84,16%, en octobre il n'était qu'à 84,36%.

Pour la composante du renforcement scolaire, le manque de cantine scolaire a été la principale cause constatée des abandons. Cet aspect n'a pas été pris en considération lors de la conception du programme, aucun financement n'a été prévu à cet effet. Le PAM qui approvisionne les cantines scolaires limite la distribution aux jours officiels de classe et à des écoles comptant moins de 400 élèves. La demande pressante des autorités académiques a été de voir comment assurer la disponibilité des cantines scolaires les jours de

renforcement scolaire. De même, il a été proposé d'éviter la distribution de fournitures scolaires uniquement aux enfants ayant de mauvais résultats scolaires, afin qu'elle n'apparaisse comme une récompense pour la médiocrité et ne décourage les bons élèves. Or les responsables académiques estiment que des fonds suffisants devraient être alloués afin que les fournitures soient distribuées à tous les élèves des classes, sachant que les plus faibles vont être retenus pour le soutien scolaire.

Au **Togo**, l'analyse de la consommation budgétaire montre une bonne adéquation entre le budget alloué et l'exécution des actions. La gestion particulière de certains frais de fonctionnement sur l'ensemble des projets, notamment les ressources humaines et matérielles, démontre l'efficacité dans la gestion du projet. L'adhésion des partenaires à la stratégie du projet a permis de mobiliser leur contribution au financement de certaines activités du projet.

5.3. BIT-IPEC Pratiques de gestion de projet et performances

Par son intervention, IPEC a apporté des changements novateurs sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire en matière du travail des enfants au Togo.

L'administrateur national qui joue un rôle capital de coordinateur et de médiateur dans la réalisation des différentes actions, a su créer un cadre de concertation et de synergie entre le Ministère du travail, les Organisations syndicales, les ONGs, les Comités locaux et les enfants sur tout le territoire national.

Des Exemples de gestion	
	Au Niger, les programmes locaux ont fait l'objet de manifestations parrainées par des autorités ministérielles ou provinciales.
	Au Togo, l'administrateur national d'IPEC a dû prendre la fonction de coordinateur interministériel et le rôle de médiateur entre l'administration et les représentations professionnelles.
	Au Sénégal, l'administrateur national d'IPEC a été la pierre angulaire dans la promotion de la participation des deux agences chargées de la mise en œuvre des actions.

Dans chaque pays d'Afrique Francophone, le contexte économique et social, ainsi que les compétences particulières de chaque coordinateur du projet, ont joué un rôle clé dans la mise en œuvre du projet et les résultats obtenus.

Par exemple, le rôle joué par le BIT/IPEC au Togo a apporté des changements novateurs sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire en matière du travail des enfants.

5.4. Défis d'exécution

Dans plusieurs pays lors de l'exécution du projet des défis ont été tardivement identifiés et même si des stratégies appropriées ont été adoptées pour permettre l'avancement des activités, il reste à consolider les acquis du personnel du BIT/IPEC et la formation des équipes d'agences d'exécution dans la gestion du cycle de projets, de manière à ce qu'ils puissent identifier la complexité de la mise en œuvre. Ainsi, ils pourront corriger à temps la structure du projet, afin que les besoins générés à partir de celui-ci soient inclus dans le budget et la planification. C'est le cas par exemple de la question de l'offre d'au moins un repas par jour aux enfants.

Ainsi, un défi similaire a été rencontré avec les enfants retirés de la mendicité et inscrits aux cours d'alphabétisation et dans des ateliers d'apprentissage à Djougou (Bénin), d'une part ; avec les enfants retirés de la Carrière de Pissy et inscrits au cours d'alphabétisation et dans des ateliers d'apprentissage à Ouagadougou (Burkina Faso), d'autre part ; ainsi que pour les enfants retirés de la rue et inscrits aux cours d'alphabétisation et dans des ateliers de préapprentissage, mais aussi, et enfin, pour ceux inscrits au cours de renforcement de l'éducation élémentaire à Dakar (Sénégal).

Au niveau du contenu des formations professionnelles et d'apprentissages, comme pour les cours d'alphabétisation, les maîtres manquent d'expérience au sein de classes multigrades, et les ateliers de formation pédagogique.

Le texte ci dessous présente une brève synthèse des difficultés rencontrées par chaque pays.

Au **Bénin**, les plus grands défis relevés jusqu'ici ont été l'insuffisance de ressources et de temps à consacrer pour s'attaquer au travail des enfants. Pourtant, il n'est pas toujours évident de faire le lien entre ce problème et le développement. Les ressources allouées pour le suivi des actions de terrain restent inférieures aux besoins. Cette contrainte rend difficile la mise en œuvre intégrale du mécanisme des actions de terrain pour les programmes en cours dans les localités éloignées de la capitale économique où est basé le programme IPEC. En outre, il est nécessaire d'avoir une sensibilisation continue pour avoir une meilleure compréhension de la problématique du travail des enfants en regards du développement du pays.

Au **Burkina Faso**, au niveau du projet global, on déplore le fait que le CDN n'ait pas été impliqué dans le suivi et l'évaluation des PA du RAF/04/07/FRA dans la responsabilité de la validation. Actuellement, et c'est un aspect du projet à renforcer, le CDN est très peu impliqué dans la conception, le suivi et l'évaluation du projet. Son rôle consiste à avaliser les PA qui lui sont soumis. Il n'a pas de retour sur la prise en compte effective des amendements qu'il a fait sur les PA. Il ne reçoit pas non plus les différents rapports d'avancement, d'activité, d'évaluations financières des PA. Au niveau du suivi du projet, les auto-évaluations obligatoires du BIT (à mi-parcours et à la fin du projet) ont été effectuées par les agences d'exécution. On observe que les systèmes de suivi d'évaluation sont davantage basés sur les procédures internes à chaque organisation que sur les procédures de l'IPEC. Elles sont plus ou moins élaborées selon l'expérience et les compétences des agences d'exécution dans ce domaine. Dans un sens plus général, au moment de l'élaboration du projet RAF 04, les responsables de sa mise en œuvre (coordinateur et CDN), tout comme les partenaires d'IPEC (structures d'exécution) n'ont pas suffisamment pris en compte le projet existant dans les domaines suivants :

- Les études réalisées (ou en cours) sur les créneaux porteurs au Burkina Faso ;
- Les opportunités existantes dans le domaine de l'appui à la formation professionnelle et à l'installation des jeunes comme indépendants (projets nationaux).

Subséquentement, les mesures d'accompagnement en faveur des bénéficiaires des PA directs ont parfois été insuffisamment prises en compte pour consolider les actions de formation et d'apprentissage : prise en charge alimentaire, mesures d'éducation (scolarisation et alphabétisation). Les membres des équipes de suivi des enfants ne sont pas formés à la méthodologie de formation et de conseil des petites entreprises. Il est nécessaire que l'identification des emplois porteurs, ainsi que celle des structures de formation et d'apprentissage soient adaptées aux besoins et aux capacités du public cible. De même, un manque d'implication des communes urbaines et rurales dans les PA apparaît. Pourtant, dans le cadre du processus de décentralisation au Burkina et de la structuration communale intégrale, on note que l'installation, des jeunes notamment, pourrait être facilitée par l'implication des collectivités territoriales à travers la mobilisation de fonds par les communes.

À **Madagascar**, les agences d'exécution, ont exprimé leurs problèmes liés au démarrage tardif du projet qui n'a effectivement commencé qu'au mois d'avril 2007. Sur le plan organisationnel, l'inconstance du personnel du BIT/IPEC et la lourdeur des procédures sont considérées comme des écueils majeurs compromettant l'efficacité et la continuité des activités. En ce qui concerne l'aspect pédagogique, la gestion des enfants a constitué un problème initial, en raison notamment de leur manque de discipline³⁰ et d'intérêt marqué pour la rémunération attendue pour la formation.

Au **Maroc**, les défis d'exécution ont été prévus dans une optique régionale tout en tenant compte de la dimension nationale. Ainsi, le projet s'inscrit dans la continuité et les résultats attendus répondent parfaitement aux besoins exprimés, servant entamer le processus de lutte contre le travail des enfants et renforcer les acquis réalisés dans ce domaine. Les activités prévues sont cohérentes avec les résultats et les objectifs du projet. Les actions directes, outre leur impact positif immédiat sur un certain nombre d'enfants bénéficiaires, ont permis de concevoir des solutions concrètes et viables face à ce phénomène. La préparation des programmes d'action à Taroudant, Marrakech et Salé s'inscrit dans la continuité de ceux réalisés par IPEC Maroc depuis le début. Les programmes d'actions directes ont été envisagés en fonction des résultats

³⁰ Apparemment, la mise en œuvre des projets d'action n'a pas tenu compte d'un encadrement spécial lié aux enfants qui sont restés seuls et sans aucune discipline, puisqu'ils n'avaient pas de conseil parental.

attendus. Leur élaboration et leur implémentation ont nécessité beaucoup de temps et ont été préparés de façon participative :

- Le projet « abolir le travail des enfants dans le secteur du Textile Habillement dans la région de Salé » est le fruit d'un processus interactif auquel a participé l'ensemble des acteurs concernés, au niveau du secteur textile habillement.
- A Marrakech le projet pilote de lutte contre le travail de l'enfant dans le secteur de l'artisanat est le fruit d'un processus qui a suivi les étapes suivantes :
 - o Diagnostic et étude sur les conditions de mise en œuvre.
 - o Présentation des résultats aux acteurs concernés.
 - o Feed-back et intégration des propositions.
 - o Organisation de trois ateliers de concertation entre acteurs locaux sur la mise en œuvre du projet et le cadre institutionnel du projet.
 - o Formulation du document.
 - o Validation du document par l'ensemble des partenaires locaux concernés.

Au **Niger**, le projet, durant son déroulement, n'a pas buté sur des problèmes d'imperfections liés à son identification ou sa conception. Le fait qu'aucun projet de « lutte contre le travail des enfants » n'ait connu de difficulté de mise en œuvre montre sa pertinence. Cependant, il faut reconnaître que les besoins sont énormes, des milliers sinon des millions d'enfants nigériens vivent dans des conditions précaires et sont victimes de formes intolérables de travail.

Au **Sénégal**, les défis d'exécution ont été basés sur :

Le cas du PA de la DEE, en matière de recrutement, pour les raisons suivantes : le manque de connaissances de la taille de la population scolarisable ; le changement de stratégie de recrutement ; le défaut de pièces d'identité, qui constitue un frein à l'inscription au CI et surtout à la présentation aux examens de fin d'études, ce qui a un impact sur le taux de réussite scolaire qui lui-même constitue un élément central de mesure des performances des écoles et influe sur le maintien de l'action.

En matière de soutien scolaire, les défis d'exécution sont marqués par les points suivants : l'absence de renforcement pédagogique des jeunes enseignants, non formés à la gestion de classes multigrades³¹ ; l'absence de cantines scolaires³² alors que les cours de soutien se déroulent l'après midi, ce qui constitue un motif d'abandon scolaire ; l'absence de sensibilisation des parents avant le démarrage du programme de soutien scolaire, qui explique la réticence des parents qui habituellement emploient leurs enfants à d'autres activités³³ les après-midis normalement sans classe ; et l'absence du personnel enseignant en raison des grèves qui ont perturbé la programmation des cours, raccourcissant encore davantage la durée du soutien scolaire.

En ce qui concerne le PA de Préapprentissage, le principal problème a été la faible connaissance en matière de FPA par les agents de la DPRÉ qui doivent assurer le suivi et la supervision. Le recrutement d'un superviseur parmi les OP n'a pas suffi à trouver la solution vue la courte durée de mise en œuvre, initialement de 7 mois, mais finalement limitée à 4 en raison des retards lors de sa conception et de sa mise en place. La gestion des classes comportant des élèves de niveaux différents est marquée par les difficultés qu'ont les maîtres, mal instruits et à qui manque une formation pédagogique à la hauteur, de dispenser les modules de formation élaborés en français. La faible implication des parents d'apprentis dans la promotion de la qualité de l'apprentissage représente aussi un facteur négatif.

Au **Togo**, en ce qui concerne le défi de la mise en œuvre, il est de l'avis des acteurs nationaux sur le terrain que les résultats atteints concourent aux objectifs du projet. En effet, la plupart des activités ont été exécutées à temps et le retard constaté au niveau du démarrage de certaines d'entre elles (dû à l'organisation des élections législatives en Octobre 2007 au Togo) n'a pas eu trop de répercussions sur la réussite du projet.

6. PERENNITÉ ET HÉRITAGE

³¹ Des classes des différents niveaux d'apprentissages coexistent. Dans le projet du DEE les niveaux allaient de 2^{ème} au 6^{ème}.

³² Les cantines scolaires pourvues par le PAM ne peuvent être utilisées les jours de renforcement scolaire

³³ Enseignement religieux, activités génératrices de revenus, travaux domestiques

6.1. Résultats et héritage du projet

Les résultats du projet du RAF/04 et son héritage ont été confirmés par les différents pays avec l'intention des agences de reproduire les actions dans d'autres régions, de façon à avoir d'un côté une couverture nationale, mais aussi de maintenir celles déjà mises en œuvre. Les résultats ont aussi été répercutés dans les agences gouvernementales qui ont apprécié les bons résultats, mais ne sont pas pour autant prêtes à les incorporer dans leur programme d'éducation, surtout pour ce qui est du PFA.

Au **Bénin**, les résultats du projet se perçoivent à différents niveaux, particulièrement au niveau politique : le travail des enfants a été reconnu comme un indicateur de développement et intégré dans les discours des acteurs politiques. La décision du gouvernement de faire de la gratuité de l'école une réalité, renforce ces résultats. Au niveau communautaire, l'indifférence par rapport au phénomène du travail des enfants fait que la communauté souhaite un éveil de conscience, marqué par la prise d'initiatives des différentes municipalités pour lutter contre le travail des enfants. L'implication conjointe du patronat, des centrales syndicales et des inspecteurs de travail dans la lutte contre le travail des enfants constitue la principale synergie identifiée. De même, au niveau des ménages, le changement des mentalités s'amorce et les parents résistent de plus en plus à l'envie d'envoyer leurs enfants travailler précocement et font l'effort de les mettre à l'école.

De plus, le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux et son ancrage institutionnel constituent les actions les plus importantes menées pour produire des résultats continus dans le domaine de l'éradication du travail des enfants. Ces actions ont conduit les autorités administratives à la création d'un service chargé de la promotion de la lutte contre le travail des enfants.

Au **Burkina Faso**, le projet en lui-même était en partie un programme d'appui pour la consolidation des actions antérieures dans le domaine de la FPA, pour établir des conditions favorables à la formation professionnelle et à l'apprentissage des enfants retirés du travail. Cela a permis de démontrer que les résultats du projet sont en eux même des facteurs de pérennité.

- L'identification de relais pour la formation professionnelle, l'apprentissage et le perfectionnement des bénéficiaires actuels et futurs.
- La mobilisation de nouvelles ressources ou de ressources complémentaires à travers le partenariat technique et financier de TDHL et de Swiss Contact à travers le système d'autofinancement du centre polyvalent de formation d'Imasgo.
- L'organisation des bénéficiaires du centre polyvalent d'Imasgo en comité de gestion : en plus du fonctionnement du centre, une partie des bénéficiaires pouvant couvrir le financement de projets individuels ou collectifs d'insertions professionnelles.
- Le renforcement des capacités des agences d'exécution.
- L'appui à l'installation des bénéficiaires.
- L'élaboration de modules de formation adaptés aux besoins du public cible, et notamment l'accès à une formation qualifiante des filles, généralement reléguées à un rôle domestique.

À **Madagascar**, les résultats du projet, sur les populations ciblées, ont permis une atténuation de la situation précaire et vulnérable des enfants travailleurs et des enfants en situation difficile. Ainsi, l'assistance alimentaire a permis d'alléger la situation d'insécurité alimentaire des enfants des rues visés par le programme et leur a permis d'accéder à des conditions de vie plus décentes³⁴. Le projet a également eu des effets tangibles sur l'acquisition de compétences techniques et de savoir-faire. Ces pratiques facilitent l'insertion professionnelle des enfants dans de meilleures conditions de travail, respectant les droits fondamentaux. Elles ont substantiellement aidé à l'achèvement du processus de retrait progressif des enfants des pires formes de travail. Il est important de mentionner que les activités de remise à niveau en matière d'éducation, menées de pair avec la formation et l'apprentissage professionnel, ont induit un relèvement de leur niveau d'éducation et une plus grande accessibilité au système éducatif. La disponibilité de centres de formation, disposant au préalable d'expériences relatives à la prise en charge des enfants travailleurs, ont bénéficié de renforcement de capacités dans ce domaine. Ces centres de formations constituent un héritage majeur qui peut garantir le développement de la formation à une échelle plus large. Le programme développé

³⁴ Cas des centres ENDA et Notre Dame de Rosaire

en faveur des filles mères, des travailleurs domestiques et des enfants victimes d'exploitation sexuelle, a ouvert de nouvelles perspectives professionnelles et d'autonomie à une catégorie de population victime de l'enlèvement dans la marginalisation sociale et exposée à d'énormes risques de santé.

Au **Mali**, parmi les résultats positifs du projet les plus probants, on peut citer :

- La scolarisation des enfants, et l'appui aux familles démunies à travers la mise en place des AGR.

Au niveau des différents partenaires impliqués on peut trouver :

- Des autorités locales (traditionnelles, politiques et administratives) dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- Les associations des enfants et jeunes travailleurs et des élèves dans les activités de sensibilisation ;
- Les communautés, dans la gestion des activités à travers les comités de gestion ;
- Les services techniques de l'Etat (les inspecteurs du travail) et le travail en synergie (ONG, Syndicats, et employeurs) ;
- Mais ce qui établit véritablement la pérennité du projet, c'est l'implication et la responsabilisation des familles et tuteurs des enfants.

Au **Maroc**, les résultats du projet, au niveau gouvernemental, sont très importants dans la lutte contre la déperdition scolaire et le travail précoce ; le département de l'Education Non Formelle assisté par le BIT/IPEC a abouti à l'élaboration d'une stratégie nationale de préscolarisation communautaire avec le lancement d'un programme en 2008 qui ciblera, dans une première phase, 4 000 enfants. Il faut également prendre en compte comme résultat du projet, le bilan législatif très positif, tels que la budgétisation du PANE par le Ministère des Finances ; l'implication de l'INDH dans la mise en œuvre des programmes de grande envergure de lutte contre le travail des enfants ; la création d'activités génératrices de revenus pour les parents de ces enfants ; et un travail en amont pour éviter l'abandon scolaire et appuyer le préscolaire communautaire. On note une prise de conscience des instances politiques sur la problématique du travail des enfants. En témoignent l'intégration de la lutte contre les enfants comme sujet de débat national et les événements nationaux et internationaux organisés au Maroc : Campagne de sensibilisation du secrétariat d'Etat sur le travail domestique, séminaires organisés par l'ONDE, rencontres organisées sur le PANE, événements de sensibilisation organisés par la Fondation JET ENERGY, séminaire national sur l'ENF, colloque international organisé par le syndicat national de l'Enseignement, etc.

Au niveau des résultats directs sur les bénéficiaires, les parents d'élèves voient d'un bon œil leurs enfants s'intéresser de plus en plus à la scolarisation grâce aux activités du projet, et plus particulièrement les activités parascolaires et les activités de soutien. Le projet a également permis d'impliquer davantage les parties prenantes dans l'élaboration d'initiatives, de programmes et de projets de lutte contre le travail des enfants. Le projet a permis de forger les approches et les outils de travail pour entamer le processus d'institutionnalisation.

La stratégie adoptée par le projet s'inscrit dans une optique de consolidation de celle existante, en mettant l'accent sur les résultats plus larges et plus durables. Ainsi le lancement des programmes d'actions, dans le domaine de la formation professionnelle en collaboration avec les établissements publics, permettra de pérenniser cette alternative pour les enfants retirés du travail. Le programme du gouvernement donne une importance primordiale à l'atténuation de l'ampleur de l'abandon scolaire et du travail des enfants. Concernant la protection de l'enfance, et conformément aux objectifs du PANE, le gouvernement s'est engagé, durant son actuel mandat, à réduire de 60 % le taux d'enfants au travail et éradiquer le phénomène des petites filles domestiques. Le financement proposé dans le cadre de l'Initiative Nationale du Développement Humain permet aux acteurs locaux, notamment les associations, de renforcer les actions en cours et de lancer des actions complémentaires dans le domaine de lutte contre le travail des enfants. L'intégration des classes d'éducation non formelle et du préscolaire, soutenues par le BIT/IPEC, dans les programmes du Ministère de l'Education, permettra de pérenniser ces actions et de renforcer leur impact. Cependant, les structures nationales mises en place pour ancrer cette durabilité ne sont pas encore suffisamment renforcées pour prendre la relève du travail du BIT/IPEC. Le Ministère du travail n'a pas honoré jusqu'à présent tous ses engagements pour renforcer la CLTE et l'ériger en structure au sein de son organigramme. D'ailleurs, la première hypothèse formulée au départ lors de la planification du projet global reste encore valable, à savoir : le Ministère de l'Emploi s'implique pleinement dans la lutte contre le travail

des enfants et détache un personnel qualifié et en nombre suffisant pour des structures qu'il s'engage à mettre en place.

Au **Niger**, même s'il est prématuré, en moins de deux ans, de se prononcer sur la répercussion et la durabilité du projet, la démarche suivie et les activités menées manifestent de nombreux aspects positifs. Ceci sont hautement reconnus par différents décideurs politiques, les agences de mise en œuvre et d'autres partenaires techniques tels que l'UNICEF, PLAN, CRS, World Vision, etc.

Au **Sénégal**, les résultats et l'héritage du projet sont présents dans les deux PA. Le programme d'inscription au CI et le renforcement scolaire ont marqué les résultats par des progrès notables enregistrés en matière de performance scolaire des enfants bénéficiaires du programme de soutien³⁵. Le taux de réussite obtenu par les écoles retenues dans le programme impressionne, beaucoup d'autres souhaitant y participer. Les participants aimeraient donc augmenter le nombre de classes touchées, en offrant le renforcement scolaires aux classes qui en ont le plus besoin, du CI au CM2. L'originalité et la pertinence du programme EQJA est d'avoir introduit le préapprentissage à l'intention des enfants dans une tranche d'âge délaissée auparavant dans le secteur informel est un succès. L'élaboration et l'utilisation de modèles ont contribué à l'harmonisation et à la qualité des formations dispensées. Ceci, combiné à la future amélioration du niveau des maîtres artisans sera la clé pour l'homologation des formations dispensées et autorisera leur certification.

On peut aussi apprécier d'autres résultats liés à la mise en œuvre de la stratégie BIT/IPEC :

- Le renforcement des capacités : grâce à la mise en œuvre de la stratégie BIT/IPEC, le renforcement des capacités des décideurs et des leaders en matière de lutte a permis la mise en place de structures institutionnelles de gestion et de suivi de la lutte contre le travail des enfants, ainsi que la création d'un véritable regroupement d'acteurs et de partenaires engagés, et de la prise de mesures juridiques contre le travail précoce et dangereux.
- La base des connaissances en matière de travail des enfants s'est enrichie de données disponibles et fiables sur le travail des enfants au Sénégal, et sur ses pires formes en particulier. Elles permettent de bâtir des indicateurs plus cohérents sur le phénomène, de procéder à un ciblage plus précis et de définir des stratégies de lutte plus adaptées. La base de données de la DEE a facilité le suivi et l'évaluation des résultats des bénéficiaires.
- Une loi rend la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. La liste des travaux dangereux a été révisée pour prendre en compte les nouvelles situations en matière de travail des enfants.
- Un indicateur relatif au travail des enfants est intégré dans la liste des 20 indicateurs de suivi du DSRP.

Au **Togo**, les résultats du projet pour les populations ciblées ont été très positifs. Les enfants, premiers bénéficiaires, participent pleinement aux activités de sensibilisation et de mobilisation de leurs pairs et de leurs parents. Des changements au niveau des communautés sont perceptibles. On voit une prise de conscience accrue contre le travail des enfants, d'où l'éveil des consciences et l'accroissement de la vigilance dans la surveillance et le contrôle du phénomène à tous les niveaux. De l'avis des comités de vigilance dans les villages et des parents, il y a moins de départ d'enfants pour des raisons de travail. Les enfants sont plus stables dans les villages qu'avant la mise en œuvre de ce projet. Au niveau législatif, en dehors du Comité Directeur National, l'arrêté ministériel et le code du travail sont des acquis durables. Sur le plan national et au niveau des capacités institutionnelles, la mise en œuvre de ce projet a permis la création de la cellule nationale qui est un cadre institutionnel efficace de coordination des actions de lutte contre le travail des enfants.

³⁵ Sur un total de 6023 élèves suivis, 4088 ont fait des progrès réels, environ 1/6 soit 1070 ont régressé, 366 ont stagné et 199 ont abandonné.

6.2. Pérennité et partenariats

Tous les pays ont, en principe, les ressources humaines et la volonté de continuer les actions mises en œuvre par le Projet RAF/04. Mais cependant, leur capacité financière ne permettra pas d'assurer cette continuité. Dans chaque pays, les agences d'exécutions ont adopté différentes stratégies pour essayer d'assurer la pérennité des acquis. Certains acquis sont déjà un vrai héritage, ou certains éléments spécifiques en constitueront l'héritage à long terme.

Au **Bénin**, le facteur de durabilité réel, acquis par ce projet, est surtout la prise de conscience de l'importance de la scolarisation, ou tout au moins d'un minimum d'instruction avant tout apprentissage, pour garantir des chances d'un emploi décent à l'enfant.

Au **Burkina Faso**, les agences d'exécution internationales n'auront aucun problème à continuer des actions de lutte contre le travail des enfants. Cependant, l'incertitude de prochaines actions existe dans les agences nationales d'exécution. Il est crucial de développer un réseau entre les différentes agences pour que le savoir faire soit diffusé, afin de faire profiter les enfants d'une meilleure éducation, comme « Swiss Contact » avec sa vaste expérience dans la production de matériaux pédagogiques pour l'alphabétisation fonctionnelle. L'ONG TDHL, par exemple, a signé des conventions de partenariat avec des centres et des structures de formations adaptés aux besoins des jeunes qui répondent aux exigences d'une formation de qualité. Du côté de la PFDS, ils sont également identifiés et ont pour partenaire stratégique l'entreprise EMANA couture.

A **Madagascar**, les agences d'exécution développent d'autres programmes pour lesquels elles bénéficient d'autres financements, ce qui réduit leur dépendance financière envers le projet BIT/IPEC et permettra d'assurer la continuité d'autres programmes apparentés à la lutte contre le travail des enfants en cas de retrait du projet. Il n'en demeure pas moins que l'appui financier d'IPEC permet de prendre en charge un nombre accru d'enfants travailleurs. À présent, le projet s'appuie sur ces expériences éducatives pour développer le système, et pour en assurer la reproduction à l'avenir. Toutefois la couverture financière demeure difficile.

Au **Mali**, le projet a permis une meilleure connaissance de la problématique du travail des enfants par les acteurs. Cette sensibilisation et collaboration entre les structures/acteurs intervenant dans le domaine de lutte contre le travail des enfants s'établit comme la clé de durabilité du projet.

Au **Maroc**, trois axes ont été retenus pour une prochaine phase d'intervention afin que le projet atteigne des résultats durables :

- Renforcement des structures mises en place au niveau national et local en premier lieu la CLTE ;
- Renforcement des capacités des acteurs nationaux après identification des nouveaux besoins ;
- Implication de plus de partenaires, y compris l'INDH, pour une appropriation nationale de la lutte contre le travail des enfants.

Au **Niger**, le projet a eu le mérite de lancer de nombreuses pistes de travail aussi intéressantes les unes que les autres. Elles restent cependant fragiles car elles ont besoin d'un suivi. Par exemple, aux vues des résultats atteints, le programme d'action de retrait des filles de la prostitution serait un véritable succès si l'accompagnement matériel de celles-ci suivait à l'avenir.

Au **Sénégal**, la viabilité du projet est bâtie selon une approche multisectorielle impliquant plusieurs PTF, des partenaires habituels du BIT et les acteurs concernés. Cette approche a déjà été testée avec succès. Il est important de souligner la nécessité de développer une coordination au niveau interministériel pour assurer leur participation et soutien dans de futurs projets.

Au **Togo**, l'adoption et l'appropriation des résultats dans le cadre législatif et juridique du travail des enfants par le ministère du travail garantissent au projet sa durabilité. De même pour la stratégie de lutte contre le travail des enfants par les partenaires, comme l'ICAT dans le secteur rural qui regroupe le plus grand nombre d'enfants travailleurs.

6.3. Menaces à l'impact à long terme du projet et son héritage

En général, l'impact du projet dans tous les pays est très positif quant aux résultats obtenus par les actions. Néanmoins il y a un très grand besoin de renforcement et de consolidation, sans oublier la nécessité d'élargir et de diffuser les actions couronnées de succès au niveau national.

Au **Bénin**, les programmes actuels d'actions ne touchent que deux des douze départements du pays. Or, l'exploitation des enfants dans le travail est une pratique courante dans toutes les régions. Il y a un besoin réel d'avoir plus de ressources financières pour étendre les programmes d'actions de lutte contre le travail des enfants aux autres départements du territoire national, en prenant compte de l'expérience acquise qui rendra plus efficiente les nouvelles ressources à consacrer dans les nouvelles localités.

Au **Burkina Faso**, l'accroissement de l'offre de formation aux enfants et jeunes travailleurs va susciter l'émergence de nouveaux besoins liés à la spécificité du public cible, et notamment leur grande vulnérabilité sociale et économique. Dans tous les projets de FPA, des mesures d'accompagnement adéquates devront être prises en compte. Le système d'internat devra certainement être envisagé dans certains projets.

En matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants, la mission d'évaluation voudrait mettre l'accent sur une catégorie d'enfants et jeunes travailleurs qui n'est pas toujours prise en compte dans les projets. Il s'agit des enfants âgés de 8 à 13 ans, trop âgés pour entrer dans un cycle formel d'éducation et trop jeunes pour entrer en apprentissage professionnel. Cette situation représente une grande insuffisance en matière de lutte contre le travail des enfants au Burkina Faso. Il s'agit donc de réfléchir, dans le cadre du projet global « Contribuer à l'abolition du travail des enfants par l'apprentissage et la formation » à une stratégie dans le domaine de la FPA qui ciblerait spécifiquement cette tranche d'âge particulièrement vulnérable.

Deux axes de réflexion sont proposés dans ce sens :

- Réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre du développement de l'apprentissage pré professionnel ;
- Réflexion autour de l'appui possible du BIT/IPEC aux CBENF (centre d'éducation de base non formelle) qui associent éducation et apprentissage d'un métier, et ciblent les enfants à partir de 9 ans. Le système des CEBNF est une initiative de l'État burkinabé mais l'Etat manque de moyens pour le faire fonctionner efficacement et l'implanter à l'échelle nationale.

À l'image d'un axe clé de l'activité de l'IPEC pour réduire le travail des enfants dans certains pays, le contexte économique du Burkina Faso pourrait justifier un programme de réduction, dans le contexte du travail décent, dans l'agriculture, par la promotion de l'emploi des jeunes dans ce secteur. La création d'emplois pour les jeunes dans ce secteur peut contribuer à mettre un terme au travail des enfants, à promouvoir l'emploi et le développement dans les régions rurales et à faire reculer la pauvreté par une augmentation des salaires. Ceci étant dit, de nombreux jeunes ne souhaitent pas travailler dans l'agriculture en raison des salaires peu attractifs, des horaires interminables, de la difficulté, du danger du travail et des faibles perspectives de carrière.

Pour attirer les jeunes (de plus de 15 ans) dans ce secteur, il est nécessaire de se pencher sur la spécificité de la formation, les emplois de qualité, les opportunités de carrière, les conditions de travail, les salaires décents et les normes élevées de santé et de sécurité. La mise en place de ces conditions et normes constituera un défi majeur.

À **Madagascar**, la forte dépendance financière des agences d'exécution envers les projets BIT/IPEC peut se montrer très dangereuse, puisqu'une fois les projets BIT/IPEC finalisés la pérennité des acquis sera mise en doute. Elles ont besoin de développer d'autres programmes, bénéficiant d'autres financements, de façon à réduire leur dépendance financière envers IPEC.

Au **Mali**, les acteurs sont conscients qu'il y a des actions clés pour atteindre un impact durable. La mise en réseau des intervenants renforce leurs capacités institutionnelles, ainsi que les capacités de la CNTE et des centres de connaissances pour une meilleure application de la législation, sans oublier de consolider les projets en cours et de les élargir à d'autres partenaires et zones. Afin de pouvoir mieux capitaliser les acquis, il est judicieux que les centres procèdent à une analyse rétrospective commune des activités et à un échange pour affiner les démarches et les méthodes d'encadrement, en vue d'une meilleure synergie.

Au **Maroc**, le projet a enregistré des résultats concrets dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants. Les retombées et impacts sont certains. Cependant, vu les besoins, le temps est trop court pour faire aboutir, évaluer et généraliser les actions pilotes. D'où la nécessité de continuer la mobilisation pour plus de synergie, de complémentarité et de convergence. De même, il est nécessaire de faire porter l'action sur la sensibilisation, la formation et le renforcement des compétences des structures qui assureront la relève pour gagner la lutte contre le travail des enfants.

Au **Niger**, le programme de lutte contre le travail des enfants a un grand besoin de consolidation et de soutien. Sa continuité dépend de la décision des décideurs politiques et des autres partenaires techniques et financiers tels que l'UNICEF, PLAN, CRS, World Vision, etc. et surtout du soutien primordial du BIT/IPEC.

Au **Sénégal**, l'impact à long terme du projet est peu sûr, étant donné qu'une grande partie de la population n'a toujours pas les moyens de payer l'inscription des enfants à l'école dite « gratuite ». Le gouvernement fait de son mieux pour faciliter l'accès à l'éducation, mais il n'est pas capable de couvrir toutes les dépenses nécessaires, c'est-à-dire l'inscription, les fournitures scolaires, le repas de midi, voire le transport dans certains cas. Sans mentionner que les enfants ont besoin d'aide quand ils font leurs devoirs scolaires, et que la plupart du temps, leurs parents ne savent ni lire ni écrire. Quand bien même ce serait le cas, ils sont trop occupés par leur travail. Il est primordial que les enfants qui vont à l'école restent dans le système scolaire. Pour cette raison, le volet soutien du PA DEE dont l'importance a été prouvée devrait être soutenu non seulement par le ministère de l'éducation mais par d'autres partenaires non gouvernementaux.

Au **Togo**, les besoins actuels et futurs ne sont pas comblés:

- L'appui à la mise en œuvre la stratégie nationale,
- Le renforcement de la législation sur l'apprentissage (code de l'apprentissage, programmes, curriculum, etc.),
- La diffusion de la réglementation du travail et de l'apprentissage sur les lieux de travail (surtout dans le secteur de l'économie informelle),
- Le renforcement du système de suivi et de contrôle des Inspecteurs du travail, et la promotion de la diversification de l'offre d'apprentissage effective des métiers ; en mettant l'accent sur l'agriculture à travers des institutions comme l'ICAT.

Ces lacunes peuvent, à long terme, menacer la viabilité et l'héritage du projet. Aussi, afin d'atteindre un impact durable, il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs dans la mobilisation des ressources ; d'améliorer la maîtrise des aspects quantitatifs du phénomène du travail des enfants ; de renforcer le cadre de synergie et d'échanges entre les acteurs sur l'ensemble du territoire, par la décentralisation du Comité Directeur National ; mais aussi de promouvoir les activités locales surtout aux niveaux des populations rurales.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1. Conclusions

Globalement, le projet « Contribution à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone », a été pertinent, efficace, cohérent et a en lui des germes de durabilité. Avec très peu d'exceptions, sa mise en œuvre a réussi à faire adhérer et participer l'ensemble des acteurs concernés. Mais surtout, il a montré le fort engagement des maîtres d'école, des personnes assurant l'apprentissage et la formation, et du personnel des agences.

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet ont permis une avancée certaine vers les objectifs du projet général. Il existe des acquis à consolider et de nouvelles actions à entreprendre.

Au **Bénin**, le projet a largement contribué à ancrer dans les mentalités la nécessité d'abolir le travail des enfants surtout dans ses pires formes. Une bonne stratégie en matière de formation professionnelle et d'apprentissage s'est révélée être un moyen efficace de lutte contre le travail des enfants aux yeux des partenaires. L'État a accru son niveau d'implication dans la lutte contre le phénomène du travail des enfants, en créant des services de promotion de cette lutte au sein du Ministère chargé du travail. Les partenaires sociaux comme les syndicats sont apparus incontournables dans les stratégies à mettre en œuvre pour éradiquer le travail précoce des enfants.

Au **Burkina Faso**, le projet a eu des effets significatifs sur les bénéficiaires, et ceci a été attesté par le nombre de jeunes retirés du travail désormais engagés dans un processus de formation professionnelle, ou installés à leur propre compte dans un micro projet. Les compétences acquises par les bénéficiaires s'inscrivent dans un contexte favorable qui offre de nombreuses opportunités pour la continuité des actions en faveur de leur insertion socioprofessionnelle.

La mise en œuvre de partenariats stratégiques dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage pour les enfants retirés du travail, notamment l'identification de structures de formation et de partenaires techniques, permettent de s'assurer du soutien des actions initiées et de la prise en compte des enfants et jeunes travailleurs dans leurs stratégies et programmes d'actions.

L'élaboration de modules de formation et l'élaboration d'outils de capitalisation d'expériences réussies dans le retrait d'enfants du travail par la formation et l'apprentissage, vont assurer la qualité des interventions à venir dans les secteurs concernés.

À **Madagascar**, en dépit d'une couverture limitée, la réalisation des programmes d'actions a permis d'expérimenter des méthodes novatrices d'encadrement et de formation des enfants travailleurs dans un environnement caractérisé par l'enrôlement précoce dans le monde du travail et aussi par le manque d'alternative pour enrayer ce fléau. Parmi les acquis majeurs figurent la constitution d'un réseau de formateurs nationaux, mais aussi le développement de méthodes pédagogiques efficaces pour l'acquisition du savoir-faire pratique par les enfants encadrés. Cependant, les programmes en sont encore à une phase pilote, et des efforts doivent être consentis pour leur consolidation. La durabilité future appelle à des mesures correctives relatives au cadrage des programmes, à leur gestion pratique, au suivi et à l'évaluation.

Au terme de l'évaluation du projet au **Mali**, en tenant compte des réactions des bénéficiaires, des agences d'exécution et des autorités concernées, les activités du projet répondent effectivement aux besoins des populations. Les actions planifiées et mises en œuvre dans le cadre du projet ont été fondées sur une analyse de la situation du groupe cible et de son environnement³⁶, et se sont poursuivies par des planifications d'actions soutenues par les acteurs locaux. Le projet a permis aux enfants et aux communautés bénéficiaires d'élargir leur perspectives sur le potentiel de leur région, sur la génération de revenus et sur l'occupation saine des enfants.

Au **Maroc**, en dépit de la vision régionale du projet, le programme national répond parfaitement aux besoins ressentis par les parties prenantes au niveau national. Les échanges d'informations et d'expériences entre les différents pays ont été bénéfiques. Le cadre de planification utilisé à assurer l'efficacité et la cohérence des actions entreprises dans le cadre des objectifs et leurs suivis a de même été très apprécié. Les résultats du

³⁶ Détermination des contraintes, problèmes ainsi que des potentialités du milieu.

projet sont à la mesure des attentes avec des performances et des retombées faisant impact à tous les niveaux. Ainsi, les programmes d'actions constituent une réussite au niveau de la mise en réseau et du montage institutionnel. Le projet est plein d'enseignements et de bonnes pratiques, mais aussi de points faibles, de difficultés, de défis à relever. Par exemple, on peut citer les retards et les imprécisions des rapports d'avancement envoyés par les partenaires, ainsi que la lourdeur des procédures administratives, lesquelles ne facilitent pas l'action au niveau local. Au niveau institutionnel, la CLTE montre la fragilité des structures d'appropriation au niveau national. Dans une perspective d'amélioration, les intervenants et les médias ont besoin de données récentes sur le phénomène du travail des enfants, les statistiques disponibles sont largement dépassées.

Au **Niger**, le programme de lutte contre l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone est intervenu pour des besoins réels, qui constituent des préoccupations pour les autorités du pays mais également pour les parents des enfants. Son mérite, face à l'ampleur d'un tel phénomène, est d'avoir sensibilisé les autorités sur l'existence du problème et d'avoir engagé avec les acteurs publics centraux, décentralisés, non étatiques et les bénéficiaires des actions pour le résoudre.

Le résultat obtenu, avec peu de moyens, doit être une véritable plus-value sur le long terme, par de nombreux aspects, notamment les bonnes pratiques. Toutefois, il faut reconnaître qu'il existe une grande disparité entre les moyens utilisés et les besoins en matière de lutte contre le travail des enfants. Le BIT et IPEC Niger doivent approcher des partenaires pour mettre en place des programmes de plus grande envergure en terme de nombre d'enfants à toucher et amener encore davantage de partenaires techniques et financiers à inscrire cette problématique comme axe de tous leurs programmes et projets, avec indicateurs de suivi.

Au **Sénégal**, le programme d'action relatif au renforcement scolaire a atteint la plupart des résultats attendus. Les responsables de l'enseignement élémentaire se sont engagés à la poursuite de l'intervention afin de parfaire sa modélisation et pouvoir l'étendre à l'ensemble des écoles. Des initiatives sont prises pour assurer la continuité du renforcement scolaire dont l'utilité est reconnue par tous les acteurs et partenaires. La question de l'extension des indemnités aux directeurs d'école et de celles versées aux maîtres n'est pas encore réglée. Ce sujet pourrait être abordé lors du PDEF dont l'un des objectifs est de renforcer la qualité de l'enseignement en prenant en charge des projets pilotes dans le cadre de Projet d'école à institutionnaliser. Le programme de la DPRE a comblé un vide en offrant un modèle adéquat de prise en charge de jeunes enfants par la mise en place des modules pour le préapprentissage pour des enfants n'ayant d'autre alternative que le dur apprentissage de la rue. Ceci a permis de rehausser la qualité de l'apprentissage en introduisant des savoirs théoriques, en offrant des possibilités de capitalisation des connaissances aux apprentis et en harmonisant le contenu des formations données par les maîtres. Ainsi des perspectives favorables sont ouvertes par le certificat de la formation de préapprentissage et son intégration dans le système global de formation à l'apprentissage. La modélisation reste néanmoins à entreprendre. Le programme est handicapé par, d'une part, le peu de familiarité de son personnel d'encadrement avec la formation technique et professionnelle et, d'autre part, la très courte durée de l'expérience. Pour faire face à ces obstacles, à l'image de la DEE qui participe au programme de qualité du PDEF en apportant son expertise dans le domaine des compétences, il serait souhaitable que la Direction de l'Apprentissage, nouvellement créée au sein du Ministère de l'Enseignement technique soit investie de la responsabilité d'apporter de l'assistance aux expériences d'amélioration de la qualité du préapprentissage dans le secteur de la formation technique et professionnelle, y compris dans le secteur informel.

La question de la prise en charge égalitaire des filles et des garçons est en grande partie réglée pour le programme de la DEE. En revanche, celui de la DPRE, malgré le souci d'inclure des fillettes parmi ses bénéficiaires, est confronté à de plus grands défis pour atteindre une égalité entre les sexes en matière de formation technique et professionnelle. En effet, dans ce secteur, les femmes sont maintenues dans des rôles traditionnels et ont peu accès aux métiers artisanaux modernes. Le programme a veillé à avoir des fillettes parmi ses bénéficiaires mais n'a pas trouvé de solutions pour leurs problèmes spécifiques (apprentissage payant chez les filles, gratuit dans les ateliers où vont les garçons), ni introduit de changement au niveau de la division du travail.

Au **Togo**, compte tenu des besoins actuels énumérés précédemment, il reste encore à faire, en termes d'extension et d'intensification, des interventions en vue de consolider les acquis du projet et de les inscrire définitivement dans la durabilité.

En ce qui concerne le caractère régional du programme RAF/04 plusieurs ateliers ont été organisés dans la région. L'atelier de Bamako au **Mali** a été la pierre angulaire dans le développement d'une stratégie commune aux pays francophones du programme « Education, Formation Professionnelle et Apprentissage ». L'échange et la coopération entre les participants ont été initiés en juillet 2005 et pour la première fois un programme BIT/IPEC en Afrique avait l'élément régional incorporé dans sa structure. Des hautes attentes ont été placées sur cette dimension régionale, comme le partage d'expérience, de complémentarité et de synergies entre les pays. Sans mentionner qu'elle réassure leur pérennité.

Malheureusement, il n'y a pas eu de renforcement de ce contact régional au niveau des gestionnaires nationaux du Projet et il a été limité à l'atelier du Mali. Il est important de mentionner que le BIT/IPEC a développé grâce au projet un portail de communication informatique facilitant l'échange entre les pays. Néanmoins, ce système n'a pas pu être utilisé convenablement et de façon efficace en raison des restrictions techniques et de sécurité. Ainsi le BIT/IPEC n'a pas pu fournir un espace pour les échanges d'expériences et de savoir-faire au sein du personnel³⁷ chargé de soutenir la mise en œuvre des agences d'exécution.

7.2. Recommandations

Du fait des besoins et des tendances de l'évolution du contexte national, on peut affirmer un besoin éminent de consolider les acquis. Le projet de lutte contre l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone, à travers la formation professionnelle et l'apprentissage, ne fait que démarrer mais a déjà un certain succès dans les actions directes et la mise en action du CNLTE. Les manques de formation et de moyens financiers pour les différents CDN se font sentir. Tout cela fait que ce projet francophone n'est qu'un pas de plus vers des résultats durables. Le chemin reste long et complexe mais pas impossible.

Dans l'analyse des recommandations présentées dans les rapports nationaux, nous avons identifié des recommandations similaires dans les huit pays. À savoir :

- La nécessité d'élargir l'action directe de formation professionnelle et d'apprentissage aux parents d'enfants travailleurs pour leur donner une possibilité d'accroître leurs revenus ; surtout aux parents d'enfants qui vivent dans une situation d'extrême pauvreté. Ceci dans la perspective d'initier de façon pragmatique la lutte contre la pauvreté des pays et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (MDG).

Il est clair que la seule façon d'obtenir la pérennité des acquis et maintenir les enfants en dehors du travail est d'aider leurs familles. Les deux processus sont complémentaires et doivent être mis en œuvre en parallèle pour maximiser et pérenniser les résultats.

- Les actions de FPA ont besoin d'une durée minimum de 12 mois, deux mois avant le début des classes et 10 mois pendant la période scolaire,

- Toute personne liée au projet devrait suivre une formation adéquate, chacun dans son domaine, afin de renforcer les capacités des acteurs (CDN, CNLTE, BIT/IPEC, agences d'exécution et maître d'école). Le problème du manque de personnel qualifié dans les différents secteurs implique un roulement dans toutes les organisations concernées par la lutte contre le travail des enfants. Ce changement continu³⁸ génère une perte de personnel, et implique une formation continue afin de pouvoir maintenir en place une équipe qualifiée et expérimentée.

Au **Bénin**, pour les autres parties prenantes nationales, notamment les Ministères, le sentiment partagé est que la lutte contre le travail des enfants doit se résumer à la lutte contre la pauvreté. Or, il ne faudrait pas minimiser les efforts à réaliser dans d'autres domaines (amélioration du cadre légal et institutionnel, renforcement des capacités des acteurs pour éradiquer le travail des enfants, etc.). Pour ces raisons, le renouvellement du financement des deux programmes d'actions en cours au Bénin, pour une durée de deux ans au moins, permettra la pérennité des acquis en matière d'éducation alternative, mais aussi d'engager de nouveaux programmes d'actions dans les autres régions du pays (notamment la poursuite du renforcement des capacités des acteurs engagés dans la lutte contre le travail des enfants).

La gestion du projet se trouverait largement améliorée par un renforcement du personnel :

³⁷ Les responsables nationaux ont exprimé leur manque de communication entre eux, à la exception de quelques uns. Ils n'ont globalement pas communiqué entre eux sur leur problèmes et difficultés dans le cadre du programme RAF/04.

³⁸ Promotion, changement de département, de secteur, de ministère, d'ONG, etc.

- au niveau de l'administration nationale d'IPEC, par la création d'un poste de Chargé de Programme pour un suivi conséquent des Programmes d'action.
- au niveau des agences d'exécution, par la mise à disposition d'un personnel qualifié (PA Djougou) pour un meilleur encadrement des enfants et la possibilité de mettre en place un centre d'écoute (par un psychologue) d'enfants retirés du travail avant leur insertion dans les structures de formation alternative (PA Djougou).

La recherche de points de synergie avec les autres projets de développement en activité sur le terrain devrait davantage aider à atteindre les enjeux de l'éradication du travail des enfants.

Au **Burkina Faso**, les insuffisances relevées pourront être surmontées, à court ou moyen terme, par la prise en compte des recommandations suivantes :

- Favoriser l'accès des agences d'exécution à l'information sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi des jeunes.
- Mener des actions de plaidoyer pour que les fonds et structures d'appuis issus du Ministère de Tutelle soient plus accessibles aux jeunes en difficulté, y compris les enfants et les jeunes travailleurs.
- Accompagner, si nécessaire, les agences d'exécution dans la recherche de nouvelles opportunités dans le domaine de la formation, de l'apprentissage et de l'emploi des jeunes (liste des opportunités en annexe).
- Poursuivre la recherche de partenariats dans le domaine de la micro finance de manière à ce que les associations et ONG, avec l'appui de leurs partenaires financiers, puissent concrétiser la mobilisation de fonds de garantie pour faciliter l'installation du public cible.
- Mener des actions en faveur de la reconnaissance de l'État du métier d'assistante familiale par le ministère de tutelle. Le MJE, avec l'appui de la coopération taïwanaise, doit déployer des centres de formation dans l'ensemble des 13 régions du Burkina ; cette filière pourrait être intégrée dans ces centres. Cela participerait à prévenir l'arrivée en ville de filles peu ou pas formées et donc très vulnérables à toute forme d'exploitation.
- Renforcer les actions de promotion en direction des partenaires institutionnels, pour la réglementation et la normalisation du métier d'assistante familiale. Cette promotion pourrait se baser sur les deux principaux outils existants, à savoir le « référentiel » métier et le Code de Bonne conduite, qui représentent une première étape vers l'adoption d'une réglementation du travail des enfants dans ce secteur.
- Compte tenu de l'importance des résultats attendus de l'étude sur les métiers porteurs pour la mise en œuvre de la stratégie nationale, la mission d'évaluation recommande que les résultats de l'étude soient clairement présentés.
- Instaurer une mobilisation des acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage des jeunes en difficulté à tous les niveaux, une complémentarité et une synergie d'action permanentes entre ces acteurs et instaurer des instances ainsi que des cadres d'échanges, de concertation et de plaidoyers appropriés.

À **Madagascar**, les recommandations sont faites sur trois niveaux. Au niveau institutionnel, il est nécessaire d'établir une intégration plus marquée dans la politique nationale de formation professionnelle et d'apprentissage en faveur des enfants travailleurs et ceux à risques, notamment par rapport aux objectifs du MAP. Quant à la durabilité, la responsabilisation et l'implication du Ministère du Travail, des lois sociales et de la fonction publique, une plus forte pression pour l'intégration de la formation professionnelle et l'apprentissage doit être assurée afin d'être inscrit à l'agenda du Gouvernement. Dans la même perspective, il est important d'envisager l'institutionnalisation et la formalisation des programmes de formation.

Au niveau du BIT/IPEC, le besoin de suivi plus rapproché aidera à améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes. Dans cette perspective, la réalisation d'une évaluation à mi-parcours ainsi que la formulation des recommandations par le BIT/IPEC (consécutivement à la soumission de rapports périodiques), sont considérées comme des mesures essentielles par les différents responsables. Dans le même ordre d'idées, le renforcement de la communication et la continuité de l'appui par le personnel du BIT/IPEC sont jugés fondamentaux. L'allègement des procédures administratives et financières du BIT/IPEC, ainsi que la reconsidération des perturbations occasionnées par la fluctuation des taux de change sont indiquées parmi les mesures d'amélioration requises. Il est indispensable que le projet et les agences d'exécution se dotent et utilisent les outils de suivi et les indicateurs conformes aux normes requises par le système de suivi du travail des enfants du BIT/IPEC.

Concernant la réalisation des programmes de formation, la durée de douze mois est considérée comme étant le minimum requis. Ceci implique un respect rigoureux des plannings de démarrage des activités. Les programmes aussi gagneraient à trouver des solutions alternatives pour la réalisation d'activités génératrices de revenus et des appuis pour l'octroi de microcrédits pouvant garantir le retrait effectif et définitif des enfants des pires formes de travail.

Au **Mali**, les recommandations principales sont de :

- Mettre à la disposition des bénéficiaires des moyens importants ;
- Consolider les acquis du projet en particulier par le renforcement des capacités de production des AGR ;
- Prolonger le projet des actions directes tels que l'éducation, la formation professionnelle et les AGR aux victimes ;
- Accentuer la sensibilisation des populations ;
- Elargir l'intervention à d'autres villages du cercle du Douentza fortement touché par l'exode rural des enfants ;
- Etendre les actions aux trois régions du Nord ;
- Continuer le projet « Leçon Modèle » et l'étendre à toutes les régions du Mali ;
- Au niveau institutionnel, il est souhaitable que le CDN et la CNTE soient créés par décret en conseil de Ministre, alors qu'actuellement ils sont créés sur simple décision ;
- Renforcer les capacités du CDN par de la formation et des moyens financiers nouveaux, ainsi que par la formation de ses membres pour mieux étudier et suivre les projets soumis ;
- Renforcer les points clés par une meilleure application de la législation.

Les principales recommandations de l'évaluation au **Maroc** sont :

- Reconstitution du projet avec comme résultats attendus prioritaires : le renforcement des capacités ; l'appui pour l'appropriation nationale de la démarche BIT/IPEC et la médiatisation du programme Taroudant, pour sa généralisation à une grande échelle.
- Poursuivre le renforcement des capacités des structures mises en place pour s'approprier la démarche BIT/IPEC et lancer des projets de grandes envergures, en particulier dans le cadre de la CLTE.
- Compte tenu des nouveaux besoins en renforcement, mener les actions de renforcement par le biais de la formation mais aussi par les séminaires d'information et l'organisation de visites aux actions pilotes,
- Structurer la CLTE par le Ministère de l'emploi et la doter de moyens humains redéployés et de moyens matériels nécessaires à la réalisation de sa mission.
- Sensibiliser les instances politiques pour budgétiser le PANE et affecter dans le cadre de ce budget les moyens nécessaires pour que la CLTE remplisse sa mission.
- Impliquer l'INDH pour réaliser des AGR pour les familles des enfants au travail et renforcer les capacités des associations concernées par le travail des enfants.
- Documenter et médiatiser les actions pilotes de Taroudant principalement en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.
- Exploiter les résultats du recensement général de la population de 2004 pour actualiser les données sur le travail des enfants.
- Prévoir des recherches d'actions au cours des projets futurs pour tirer les enseignements des différentes étapes du projet.

Au terme de l'évaluation au **Niger** et aux vues des résultats atteints, les principales recommandations sont les suivantes :

- Renforcement des missions de sensibilisation des parents, particulièrement dans les villages insulaires de la commune urbaine de Tillabéri ;
- Adaptation et flexibilité des formations aux besoins locaux du marché du travail ;
- Augmentation de la durée des formations et du renforcement du suivi des enfants après la formation ;
- Création d'appui aux parents des enfants qui vivent dans une situation d'extrême pauvreté ;
- Dotation en équipement pour les bénéficiaires leur permettant de pratiquer efficacement leur métier ;
- Création d'un programme de sensibilisation des acteurs publics, communaux, non étatiques et de développement pouvant être mobilisé pour la lutte contre le travail des enfants ;

- Renforcement des capacités des agents de l'État et de la société civile dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants ;
- Renforcement des capacités du CDN et des partenaires syndicaux pour leur permettre d'assumer correctement leurs missions de suivi et d'évaluation des actions.

Au **Sénégal**, les recommandations s'adressent aux différents ministères concernés, aux agences d'exécution et au BIT/IPEC. Il est nécessaire d'exécuter des actions visant à impliquer davantage les parents dans le suivi de la qualité de la formation dispensée à leurs enfants³⁹. Il est primordial d'informer les parents d'élèves et le personnel enseignant avant la mise en œuvre du projet. Il est impératif de renforcer les compétences des maîtres dans la gestion pédagogique des classes multi niveaux, dans la mise en place de l'outillage de base et l'aménagement de certains ateliers pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité. Par rapport aux actions en particulier, il est important d'assurer les repas⁴⁰ des élèves participants au moins une fois par jour. Pour ce qui est des classes de soutien scolaire, la distribution de fournitures à tous les élèves, dont les plus faibles qui seront retenus par le soutien scolaire, facilitera la tâche des maîtres. Dans les IDEN, de même, il serait primordial de faciliter le recrutement de maîtres de langue arabe afin d'assurer la scolarité. Dans la planification des actions, le caractère préétabli du calendrier de l'école doit être pris en compte pour avoir de meilleurs résultats. Au niveau de la gestion, il est nécessaire de définir les rôles et les responsabilités de chaque acteur dans la coordination des interventions des programmes d'actions relevant de services différents. Étant donné qu'il s'agit de services du Ministère de Education (ME), la coordination devrait se faire à ce niveau. Il est recommandé d'apporter un appui institutionnel aux IA et aux IDEN pour un meilleur suivi et une meilleure exploitation de la base de données pour en assurer un(e) meilleur(e) suivi/évaluation. Il est important d'impliquer le Ministère de la Formation Technique et Professionnelle (Direction de l'Apprentissage) dans la consolidation et l'extension de l'expérience en matière de préapprentissage conduite au sein des ateliers artisanaux, ainsi que de mettre en œuvre les résultats relatifs à l'autonomie des familles d'enfants bénéficiaires. Du côté législatif, il est nécessaire de mettre à jour les textes juridiques sur le travail des enfants en conformité avec la nouvelle loi concernant la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, et surtout d'imposer la tenue du Conseil Inter Ministériel d'approbation du Plan national de Lutte contre le Travail des enfants.

Au **Togo**, il est essentiel de :

- Poursuivre les interventions en matière de lutte contre le travail des enfants dans une logique de continuité, de consolidation, d'extension et d'intensification. Il s'agit entre autres de renforcer les capacités des acteurs locaux pour jouer efficacement leurs rôles ; d'appuyer l'observatoire syndical pour consolider ses capacités à couvrir tous les secteurs d'activités de l'économie informelle ; de favoriser l'application effective des textes législatifs et réglementaires en leur assurant une large diffusion.
- Accroître la mobilisation des ressources pour appuyer particulièrement la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants. Les futures actions devront être axées précisément sur le renforcement des capacités communautaires compte tenu de l'ampleur des besoins observés suite à la dégradation des conditions de vie des populations et de l'accentuation de la paupérisation qui demeure une des principales causes du fléau du travail des enfants.
- Étendre les actions directes aux enfants qui risquent d'entrer précocement dans le milieu du travail.

Pour ce qui est du caractère régional du programme RAF/04, il aurait pu être renforcé si les différents gouvernements s'étaient appliqués à faire part de leurs mesures de soutien au projet et de leur expérience dans l'implémentation de ces dites mesures. Cette action aurait fourni une excellente visibilité aux différents gouvernements et plus particulièrement au BIT/IPEC et à leurs bailleurs de fond. Au même titre, les agences d'exécution auraient pu développer un réseau régional pour un échange de bonnes pratiques et de stratégies à suivre. Par conséquent, il est pertinent de recommander que cette dimension régionale soit reprise de façon intégrale dans les nouveaux programmes et d'envisager plus de cohérence dans la démarche et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, mais aussi dans la visibilité régionale (couverture de media) et le développement d'échanges avec des pays non francophones à travers des actions spécifiques visant à promouvoir cet aspect régional qui à long terme pourra réassurer la pérennité du programme.

³⁹ Appuyer l'expérience menée par la DEE avec le soutien de la coopération japonaise « projet d'Amélioration de l'Environnement Scolaire PAES » et du Projet Village du Millénaire dans le département de Louga et visant à former des comités de gestion des écoles impliquant les parents, les GPF.

⁴⁰ Un accord de coopération conjoint entre le BIT/IPEC et des organisations internationales de l'alimentation faciliterait leur soutien alimentaire.

8. ANNEXES

8.1. APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET PAR PAYS

APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU BENIN

Les activités entreprises par le projet au Bénin vont, d'une part, dans le sens de la pérennisation par le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires acquis dans la lutte contre le travail des enfants, et par la sensibilisation de différents partenaires potentiels ; et d'autre part, dans le retrait effectif des enfants du travail et leurs insertions dans la formation professionnelle et l'apprentissage.

Le tableau suivant indique les différentes activités et actions prises en charge par le projet. Les autres actions, visant aussi à protéger les enfants des conditions précoces du travail, qui ont été menées par la représentation locale d'IPEC à partir d'autres sources de financement ne sont pas explicitement présentées dans ce tableau.

N°	Activités et Actions
Programmes d'Actions (PA)	
1	Renforcement des capacités du Centre d'alphabétisation de Djougou en vue de la promotion d'une éducation alternative au profit des enfants apprentis, des enfants mendiants, et maîtres coraniques bénéficiaires des actions du BIT-IPEC dans la Donga
2	Retrait et formation initiale professionnalisante en faveur de 100 enfants de 13 à 15 ans exploités dans les ateliers de menuiserie, de scierie, de réparation de véhicules, de soudure et de coiffure de la ville de Porto-Novo
Mini-Programmes d'Actions (MPA)	
3	Projet de réalisation et de diffusion d'un film documentaire sur le travail des enfants dans le secteur informel urbain, notamment les BTP
4	Formation des membres des structures départementales de l'Observatoire intersyndical de suivi de l'application des conventions de l'OIT sur le travail des enfants
5	Édition et vulgarisation du recueil des textes réglementant le travail des enfants au Bénin
Formations et Études	
6	Atelier de formation des Inspecteurs du travail sur la problématique du travail des enfants
7	Étude sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin
8	Étude sur le travail des enfants dans le secteur de la pêche artisanale

Bien que toutes les actions engagées ne soient par terminées au moment de l'évaluation finale, (cas des PA à Djougou comme à Porto-Novo) les résultats du projet sont déjà tangibles en ce qui concerne les conditions d'éradication du travail des enfants, notamment au niveau du renforcement des capacités des acteurs étatiques et sociaux :

- L'appui de l'IPEC avec ce projet a aidé les autorités du Ministère chargé du travail à créer le Service de la Promotion de la lutte contre le Travail des Enfants au sein de la Direction Générale du Travail / Direction des Normes du Travail ;
- L'implication des Inspecteurs du Travail dans le contrôle et le retrait des enfants des situations de travail précoce ;
- L'engagement des syndicalistes dans la lutte contre le travail des enfants grâce aux formations dispensées dans tous les départements aux membres de l'Observatoire Intersyndical de Suivi de l'Application des Conventions de l'OIT sur le Travail des Enfants au Bénin ;

- La production et la vulgarisation du « *Recueil des textes en matière de lutte contre l'exploitation au travail des enfants en République du Bénin* » ;

Pour les deux Programmes d'Actions qui tirent à leur fin (77% du budget décaissé pour ces deux PA), les enfants retirés de la mendicité à Djougou et du travail à Porto-Novo sont effectivement mis dans les centres de formation des Agences d'exécution et y suivent des cours d'alphabétisation fonctionnelle en langue française, en alternance avec la formation professionnelle et l'apprentissage.

Des résultats induits ont été déjà identifiés. A Djougou, les enfants retirés de la mendicité depuis deux ans et leurs maîtres coraniques, ainsi que les maîtres artisans assidus à l'encadrement offert par l'agence d'exécution du PA, sont inscrits à l'examen officiel du Certificat d'Études Primaires (CEP) qui se déroulera vers juin 2008. A Porto-Novo, les Maîtres artisans, patrons d'atelier, où sont mis en apprentissage les enfants non scolarisés, ont été sensibilisés par l'Agence d'exécution du PA et sont convaincus désormais de la nécessité de lutter contre le travail des enfants et de n'admettre en apprentissage que les enfants ayant l'âge requis, 14 ou 16 ans selon la dangerosité du métier (conformément aux textes en vigueur dans le pays).

APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU BURKINA FASO

a) Projet de mise en place d'un centre polyvalent de formation de jeunes filles du milieu rural de la province du Bulkiemdé.

Le présent programme d'action avait pour objectif de renforcer les capacités du centre de couture mise en place lors d'un précédent programme qui a pris fin en 2003 afin d'en faire un centre polyvalent.

Dix huit filles suivent actuellement une formation polyvalente au sein du centre de formation. Elles étaient confrontées à d'énormes difficultés liées entre autres à l'absence :

- d'équipements adéquats,
- de la faible qualité de la formation reçue,
- de l'absence d'autres débouchés ou filières de formation autres que la couture
- de l'insuffisance des compétences des ressources humaines.

Toutes ces difficultés sont résolues ou en phase de l'être à la faveur de la mise en œuvre des activités suivantes :

- Renforcement de l'équipement de l'atelier de couture
- Formation des jeunes filles en couture (homme, femme, enfant)
- Mise en place d'un poulailler.
- Formation des jeunes filles en élevage (aviculture, embouche porcine)
- Mise en place d'un restaurant pour l'apprentissage des jeunes filles dans le domaine des arts ménagers et des transformations agro-alimentaires.
- Formation des jeunes filles en transformation agro-alimentaire et en arts ménagers.
- Formation des jeunes filles en gestion et marketing d'une micro entreprise.

b) Projet d'appui à l'installation et à l'auto emploi de 29 enfants en fin d'apprentissage de Terre des Hommes Lausanne (Suisse).

Dans la phase précédente, vingt neuf enfants, filles et garçons, ayant achevé le cycle d'apprentissage initial (3 ans) en Novembre 2005, ont poursuivi leur formation dans des ateliers et se sont perfectionnés.

L'objectif du PA est d'offrir aux apprentis des compléments de formation portant sur des savoirs théoriques et pratiques étroitement associés aux savoir-faire acquis auprès de leurs patrons ; des compléments de culture générale ; des sessions d'alphabétisation pour ceux qui ont été peu ou jamais scolarisés ; une connaissance de l'environnement des micro entreprises ; un coaching personnalisé dans la mise en œuvre de leur projet professionnel et un appui en matériel.

Grâce à la mise en œuvre de ce PA, certains enfants sont installés à leur compte, d'autres sont employés dans leur secteur d'activité ou dans des métiers connexes à leur secteur d'activité et certains poursuivent un perfectionnement.

Pour arriver à ce résultat, les activités suivantes ont été menées :

- Evaluation des pratiques et connaissances techniques acquises lors des 3 années de formation (cf. annexe 3 : fiches métier)
- Mise en place d'un livret objectifs/enfant
- Organisation de la formation en microprojets
- Mise en œuvre de partenariats avec organisations (centre de formation, associations) et professionnels des domaines concernés pour les activités de perfectionnement (formation continue)
- Mise en œuvre du dispositif de coaching (formation – action) individuel et collectif
- Organisation d'un événement sur la création dans le secteur de la couture et coiffure (concours, défilé, création d'une marque de vêtements pour enfant)
- Dotation en équipement / selon domaine d'activité.
- Dotation en outils de suivi de l'activité économique.
- Elaboration du guide de l'installation avec les bénéficiaires et les partenaires

L'activité relative à la mise à disposition de fond de garantie auprès des institutions bancaires et structures financières agréés (réseau de Caisses populaires, FAARF...) n'a pu être réalisée. Le reliquat budgétaire a été reversé à l'IPEC.

c) « Etude sur l'identification des métiers porteurs en milieu urbain et rural et les besoins des groupes cibles en matière de formation et d'apprentissage » (DGSPE/MJE)

Afin de mieux cibler les voies de formation et d'insertion des jeunes ciblés par le projet, le projet a appuyé la réalisation d'une étude sur l'identification des métiers porteurs en milieu urbain et rural et les besoins des groupes cibles en matière de formation et d'apprentissage. Elle s'est déroulée dans 6 régions du Burkina Faso.

Les activités suivantes ont été réalisées :

- Recrutement d'un consultant.
- Mise en place d'un comité de suivi.
- Tenue de réunions du comité de suivi avec le consultant en vue d'établir un planning de travail.
- Réalisation de l'étude.
- Organisation d'un atelier de validation.

Les résultats de l'étude demandent à être améliorés pour atteindre les résultats qu'elle s'était fixée :

- L'identification des filières de formation susceptibles de répondre aux besoins des entreprises.
- L'identification des besoins des groupes cibles en matière de formation et d'apprentissage.
- L'identification des obstacles et limites de l'entrée des jeunes dans les structures de formation et d'apprentissage.

d) Projet de « Formation des responsables des services et établissements de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, responsables des associations/groupements d'artisans » (DGFP/MJE)

Ce PA s'inscrit dans le renforcement des compétences des acteurs à travers la formation des responsables de centres de formation sur les grandes orientations et stratégies en matière de formation, ainsi que sur le renforcement des compétences administratives et pédagogiques des responsables et formateurs des centres.

Pour réaliser ce PA, l'élaboration de cinq modules sur les thèmes suivants ont été élaborés :

- la corrélation et l'adéquation entre formation professionnelle et emploi ;
- la communication dans le management des centres de formation,
- la recherche des créneaux et des financements en formation,
- le Business Plan,
- la consolidation de l'association nationale des centres privés de formation professionnelle

A l'heure actuelle, le projet est suspendu car les modules ont été rejetés dans leur version provisoire. Ils ont été repris par l'agence d'exécution et transmis au chargé de projets IPEC/BIT Dakar pour appréciation.

La suite du projet, à savoir l'organisation de deux ateliers de formation des responsables de centre dépendra de la validation au siège des modules de formation.

e) Projet d' « Elaboration d'un référentiel du métier d'assistante familiale » (TDHL)

Ce PA a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et de travail des jeunes filles domestiques à travers l'offre d'une formation qualifiante basée sur un module de formation adapté au public cible.

A l'heure actuelle, une charte des compétences du référentiel métier d'assistante familiale a été élaborée et validée par les partenaires techniques et les institutions de tutelle.

Pour parvenir à ce résultat, les activités suivantes ont été réalisées :

- L'organisation en septembre 2007 d'un premier atelier DACUM sur le métier d'assistante familiale qui a permis d'identifier l'ensemble des activités, tâches et attributions d'une assistante familiale et qui a permis de retenir 5 spécialités sur lesquels se construira le programme de formation : ménage, blanchisserie, cuisine, garde bébé, vendeuse.
- L'atelier pour l'analyse du métier a réuni les catégories de personnes suivantes :
 - o des employeurs (femmes ou hommes ayant des employés de maison et/ou des gardes bébé)
 - o des professionnels des différents domaines d'intervention des aides de maison et garde bébé (agents de santé, cuisiniers, travailleurs du textile, agents d'entretien dans les entreprises, personnes ressources de l'action sociale, etc.).
 - o des filles de maison, des nounous, des nourrices, etc.
- L'élaboration par un consultant externe recruté par Swiss Contact d'une charte de compétences en fonction des 5 spécialités.
- La diffusion de la charte de compétences aux partenaires et institutions de tutelle.
- L'organisation d'un atelier de validation en novembre 2007 de la charte de compétences avec des professionnels du domaine et des employeurs.

Le projet est toujours en cours de finalisation ; ainsi, les actions suivantes sont en cours de réalisation :

- Conception et rédaction du plan de formation
- Conception du dispositif de monitoring du plan de formation : de l'analyse des besoins à l'évaluation de la formation
- Construction du dispositif de gestion du plan de formation
- Identification avec le public cible et les partenaires les facteurs clés de la réussite, les conditions préalables et mesures d'accompagnement spécifiques de la formation

L'écart entre les activités prévues et celles réalisées sur la période d'exécution prévue s'explique ainsi : le PA a été financé en fin d'année budgétaire, sur un reliquat du projet régional. Le temps imparti à l'exécution du projet dans ses deux composantes (élaboration du référentiel métier et élaboration du plan de formation) était donc insuffisant.

En outre, le diagnostic référentiel métier a révélé la nécessité de prévoir un tronc commun et 5 spécialités. Le dispositif nécessaire étant plus long que prévu, notamment le travail lié à la conception des modules sur les spécialités, les délais ont été augmentés pour garantir la qualité des productions.

On note cependant que toutes les activités relevant de la contribution financière de l'IPEC ont été entièrement réalisées.

Récapitulatif de l'état de mise en œuvre des PA du projet :

PA	Délai d'exécution prévu	Date de démarrage Date de fin du projet	Niveau d'exécution du projet	Taux d'absorption budgétaire	
				IPEC	AE
« Mise en place d'un centre polyvalent de formation de jeunes filles du milieu rural de la province du Bulkiendé » de Promo Femmes Développement Solidarité (PFDS)	06 MOIS	Février 07 Juillet 07	100%	100%	100%
« Etude sur l'identification des métiers porteurs en milieu urbain et rural et les besoins des groupes cibles en matière de formation et d'apprentissage » (DGSPE/MJE)	04 MOIS	Janv. 2007 Novembre 2007	100%	100%	100%
« Appui à l'installation et à l'auto-emploi de 29 enfants en fin d'apprentissage » de Terre des Hommes Lausanne (TDH/L)	07 MOIS	FEVRIER 2007 OCTOBRE 2007	90%	100%	83%
« Formation des responsables des services et établissements de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, responsables des associations/groupements d'artisans » (DGFP/MJE)	02 MOIS	Janv. 2007 SUSPENDU	30%	30%	-
« Elaboration d'un référentiel du métier d'assistante familiale ».	02 MOIS	Janv. 2007 ENCOURS DE FINALISATION	70%	100%	80%

APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET A MADAGASCAR

Les programmes d'action de formation professionnelle et d'apprentissage dans la région d'Analamanga (Antananarivo) sont confiés à six agences d'exécution qui ont une expérience appréciable concernant l'encadrement et la formation professionnelle en faveur des enfants issus des couches sociales démunies, des enfants en situation difficile et des enfants des rues. Les six programmes d'action présentent une large gamme d'activités qui touchent différentes catégories d'enfants travailleurs.

Tableau 3 : Présentation de programme des Agences d'Exécution

N°	Dénomination de l'agence d'exécution	Zone d'intervention	Objectifs
2*	ENDA/F	Tana	FP
3*	SOS Village/F	Tana	FP
4*	CDA/F	Tana	FP
5*	NDR/F	Tana	FP
16*	FAL/F	Tana	FP
17*	RAVINTSARA/F	Tana	FP

Le programme d'action réalisé par ENDA, organisation non gouvernementale œuvrant à Madagascar depuis 1996, est destiné spécifiquement aux enfants des rues et ceux en situation difficile dans deux grands arrondissements de la ville marqués par la présence d'un nombre important d'enfants des rues. Le programme touche 150 enfants des rues, dont 110 garçons et 40 filles, âgés de 12 à 18 ans. Celui-ci projette d'assurer le développement socio-éducatif des jeunes par le biais d'un programme d'éducation alternative basé sur un accompagnement individualisé, et œuvre à l'insertion des enfants à la structure Espace Jeunes.

Espace Jeunes réalise des activités de remise à niveau éducative et d'alphabétisation, diverses activités socioculturelles, et identifie les besoins en formation des enfants pour la réalisation de leurs projets de vie. ENDA travaille notamment avec des partenaires comme le PAM, le BIT, l'ASMAE (Association Sœur Emmanuel).

Le programme d'action pris en charge par l'institution Notre Dame du Rosaire (NDR), lycée privé confessionnel, s'adresse particulièrement aux jeunes filles de 13 à 18 ans, victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, mais aussi des conditions précaires du travail domestique dans un arrondissement de la capitale où prédominent les activités liées à la prostitution et à l'économie informelle. Les bénéficiaires sont au nombre de 125, dont 75 sont des filles mères effectuant le travail domestique. Les activités de formation incluent la formation artisanale ou technique pour les filles victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, et une formation hebdomadaire pour les travailleurs domestiques en vue d'améliorer leurs connaissances et leurs conditions de travail ultérieures. Le programme vise aussi le regroupement des bénéficiaires de la formation en coopératives pour la réalisation d'activités génératrices de revenus.

Le Conseil de Développement d'Andohatapenaka est une ONG d'obédience confessionnelle qui s'investit dans les activités socioprofessionnelles et économiques pour l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées dans les bas-quartiers de ville d'Antananarivo depuis plus de vingt ans. Ses zones d'interventions sont Andohatapenaka, Ankasina, Ampasika et Ampefiloha-Ambodirano.

A cette fin, ses principales activités consistent à fournir un appui à l'éducation et la formation professionnelle pour un millier d'élèves ; Favoriser l'insertion professionnelle par la promotion des petits métiers et d'activités génératrices de revenus ; Fournir des services d'accompagnement social et médical.

C'est dans ce contexte que le CDA amène sa part de contribution dans le cadre de ce projet. Spécifiquement, le centre prend en charge 70 enfants âgés de 16 à 18 ans dont 40 garçons et 30 filles pendant 10 mois. Le projet vise principalement à assurer leur formation professionnelle et technique, et à assurer leur insertion professionnelle et/ou le développement de petits métiers (auto-emploi).

Le programme d'action dont la réalisation est confiée à l'ONG locale RAVINTSARA a la spécificité d'intervenir dans deux communes rurales dans les zones périphériques de la capitale. Il encadre 130 enfants travailleurs âgés de 15 à 18 ans, avec un nombre égal de filles et de garçons issus de couches vulnérables travaillant dans le secteur informel ; à cela s'ajoutent 70 enfants à risques âgés de 6 à 15 ans dont le nombre de filles et de garçons est identique. Les filles âgées de 15 à 18 ans suivent une formation en coupe et couture auprès des établissements locaux, en apprentissage auprès des ateliers pour les vanneries, en pâtisserie et restauration. Des sessions de formation en bâtiment, menuiserie, ouvrage métallique et techniques de briqueterie sont proposées aux garçons âgés de 15 à 18 ans. De manière identique aux filles, les garçons vont être appuyés dans la création de leur propre entreprise ou dans la recherche d'emploi auprès des différentes entreprises.

Le programme d'action promu par SOS Village d'enfants de Madagascar, organisation à vocation humanitaire, assure la prise en charge de 205 enfants et jeunes travailleurs âgés de 8 à 18 ans de la Région d'Analamanga. Ces enfants sont issus de familles vivant dans une extrême pauvreté, ou sont des enfants des rues qui pratiquent différents métiers informels (porteurs, gardiens de voiture, travail domestique, etc.). Le programme d'action comporte une composante « éducation non formelle » et des sessions d'alphabétisation pour les jeunes enfants non scolarisés ; associée par la suite à une formation professionnelle pour faciliter l'élaboration de projets de production agricole ou d'activités d'élevage. Pour ses activités classiques, SOS Village d'Enfants coopère avec plusieurs partenaires dont la Fédération Internationale KDI (Kinderdorf) pour le financement spécifique de 3 villages d'enfants, UNICEF pour le parrainage scolaire, Club de services (Lions Club et Rotary Club) pour des actions ponctuelles.

Le programme d'action développé par l'association locale Fikambanana, qui intervient dans trois arrondissements périphériques de la capitale caractérisés par la prolifération des petits métiers informels, vise à encadrer 100 enfants de 10 à 14 ans menacés de travail précoce, dont 60 filles et 40 garçons, et 100 enfants de 15 à 18 ans victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et des travaux urbains informels, dont 60 filles et 40 garçons. Le programme a aussi pour objectif d'appuyer 50 parents des enfants travailleurs pour des activités génératrices de revenus. Le programme offre des sessions de formation

professionnelle en matière de techniques artisanales et en informatique, qui faciliteront par la suite soit le placement des enfants dans des entreprises formelles, soit la constitution de groupements ou coopératives pour la réalisation d'activités génératrices de revenus.

Les programmes d'action sont en phase avec les postulats de base et la démarche d'intervention préconisés par le Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants qui se focalisent sur les actions directes en aval pouvant garantir le retrait effectif des enfants du monde du travail dans les secteurs à forte prévalence, et pour lesquels le développement de programmes éducatifs et d'apprentissage à la mesure des impératifs de retrait, adaptés aux besoins des enfants travailleurs est déterminant.

Ils constituent des alternatives viables adaptées au contexte de l'environnement régional urbain qui se singularise par la prédominance de l'économie informelle avec un fort taux d'enrôlement précoce des enfants dans le monde du travail. Le choix des programmes d'actions a été principalement motivé par les conditions socio-économiques communes à un ensemble sous-régional caractérisé par une insertion et une vulnérabilité accrues des enfants.

Le projet peut ainsi escompter des effets cumulatifs par la mise en œuvre simultanée de programmes qui concourent à la résolution de problématiques similaires en milieu urbain, et qui peuvent infléchir la prévalence du travail des enfants dans ce secteur et dans une aire géographique plus élargie.

Le nombre d'enfants retirés des PFTE dans le cadre de l'exécution de ces programmes d'action est estimé à 459, par le biais de la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et d'apprentissage à la mesure des besoins de retrait des enfants travailleurs.

APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU MALI

Les principales actions pour assurer la réalisation des projets du programme ont été les suivantes.

Action	Résultats obtenus
Renforcement de la lutte contre les pires formes du travail des enfants en milieu rural.	Les connaissances des inspecteurs du travail, des points focaux régionaux de lutte contre le travail des enfants, des organisations de la société civile, etc. ont été renforcées.
Appui à la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans le secteur informel.	La réalisation d'actions dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle des enfants retirés des pires formes de travail des enfants et en particulier la formation professionnelle et l'apprentissage.
Appui au renforcement des capacités des structures nationales de coordination pour la lutte contre le travail des enfants au Mali	Organisation et animation d'une réunion nationale regroupant les partenaires gouvernementaux, les syndicats et le patronat, les ONG et Associations, sur la nécessité d'actualiser la liste des travaux dangereux dans les secteurs d'activités et dégager les voies et moyens pour y parvenir dans les meilleurs délais.
Atelier de dissémination de la stratégie nationale de FPA	Organisation d'un atelier de dissémination de la stratégie nationale de FPA ⁴¹
Célébration de la journée africaine de la prévention des risques professionnels ;	Conception et diffusion de supports comme, les dépliants, les banderoles, les tee-shirt avec des slogan, lors des manifestations organisées dans le cadre des événements spéciaux.
Identification des intervenants sur la question du travail des enfants au Mali.	Un répertoire des ONGs, associations, réseaux et services intervenants sur la question du travail des enfants
Analyse institutionnelle sur le rôle et la fonctionnalité des structures de coordination pour la lutte contre le travail des enfants.	Une consultation nationale a eu lieu sur l'analyse institutionnelle de la cellule nationale de lutte contre le travail des enfants. Une réunion du comité directeur nationale s'est tenue le 18 mai 2007 pour valider cette consultation

⁴¹ Formation professionnelle et l'apprentissage

Action	Résultats obtenus
Production de supports pédagogiques et didactiques pour la formation professionnelle des enfants victimes du travail,	Conception et diffusion d'une valise du savoir et d'une boîte à image
Appui au renforcement des actions de soutien et d'insertion socio professionnelle des petites filles domestiques dans le district de Bamako, Kayes, Sikasso et Mopti ;	300 enfants (dont 110 filles) victimes ou vulnérables ont été retirés et orientés vers des ateliers pour suivre des formations qualifiantes en menuiserie bois, en construction métallique, en couture, en teinture et art culinaire à Bamako, Koulikoro et Dansa.
Appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage des enfants travailleurs du secteur informel du district de Bamako.	112 enfants (6-12 ans) travailleurs ont été inscrits ou réinscrits dans des établissements scolaires et 70 autres plus âgés ont reçu des cours d'alphabétisation en français et dans les langues nationales à Bamako et Koulikoro.
Appui à la sensibilisation et à la mobilisation sociale contre les risques liés au travail des enfants à travers une campagne intensive de vaccination contre le tétanos des enfants travailleurs du secteur informel de la région de Ségou.	150 enfants travaillant dans le secteur informel comme apprentis ont été vaccinés contre les risques liés à leurs activités, notamment le tétanos avec rappel de vaccin effectué avec l'appui des parents
Programme d'action d'appui au renforcement et à la vulgarisation des leçons modèles sur la prévention et la sensibilisation du travail des enfants à l'intention des élèves de l'école fondamentale.	10 leçons modèles portant sur la prévention et la sensibilisation du travail précoce des enfants ont été conçues et dispensées dans dix écoles à l'intention de 8000 élèves 50 élèves/relais soit 5 par école ont été sélectionnés pour véhiculer les messages appris des leçons modèles auprès de 5000 élèves de 50 autres écoles.

APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU MAROC

La présente évaluation concerne les actions lancées par IPEC/Maroc dans le cadre d'un projet régional intitulé « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone », financé par la France, qui s'étale sur la période allant de 2005 à 2007. Le Maroc est intégré dans le cadre de ce projet régional au niveau de la composante « renforcement des projets de grande envergure ». Ainsi, cette évaluation sera focalisée principalement sur le deuxième objectif relatif au renforcement des capacités nationales et développement des actions directes.

Quatre produits ont été envisagés pour atteindre cet objectif :

Produit 2-1 Les équipes nationales d'exécution sont renforcées avec comme activités à entreprendre :

- La définition des besoins en ressources humaines et capacités techniques.
- La sélection et le recrutement des experts nationaux selon les besoins identifiés.
- L'organisation de formations pour le personnel et les experts recrutés.

Produit 2-2 La capacité des agences d'exécution et des partenaires clés en conception, gestion et suivi des projets est renforcée, avec comme activités à entreprendre :

- La planification et l'organisation au profit des agences d'exécution des ateliers de formation sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions dans la lutte contre le travail des enfants.
- L'organisation des séminaires de renforcement des capacités nationales pour les services publics, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs.

Produit 2-3 Des programmes sont conçus pour étendre la portée de l'action d'IPEC, avec comme activités à entreprendre :

- L'identification des secteurs et régions et stratégie d'intervention dans le contexte de programmes de grande envergure.
- La conception de programmes d'action et leur mise en œuvre après avoir sélectionné les agences d'exécution.

- Le suivi et évaluation de chaque projet.

Produit 2-4 Contribution à l'autonomisation économique des familles des enfants ciblées avec comme activités à entreprendre :

- Organiser des consultations avec les partenaires potentiels, pour s'accorder sur les modalités de collaboration, les stratégies de financement et de recouvrement, les stratégies d'identification des cibles et les critères de sélection des familles bénéficiaires.
- Aider les agences de financement et d'exécution à atteindre les groupes cibles des projets et aider ces derniers à accéder aux services disponibles.
- Déterminer les dispositifs de renforcement des capacités économiques requis pour qu'ils soient financés à travers le projet et choisir les agences d'exécutions et identifier les modalités de financements.
- Suivre les enfants dont les familles ont bénéficié de l'assistance du projet.

Au niveau des actions directes, le BIT/IPEC Maroc a focalisé son action au début sur le montage institutionnel en vue d'impliquer tous les acteurs locaux concernés à préparer un plan d'action au niveau de la province de Taroudant pour la réinsertion des enfants de plus de 15 ans dans le système de formation par l'apprentissage. IPEC a par la suite utilisé la même démarche de montage institutionnel pour intégrer la composante formation par apprentissage au niveau du projet artisanat à Marrakech et du projet textile habillement à Salé. Cette démarche est renforcée par un accompagnement continu via la formation et les rencontres d'échange.

Au niveau national, les activités réalisées sont axées sur le développement des compétences du Comité Directeur National, CDN, par l'organisation de quatre sessions de formation, le renforcement de la Cellule Nationale de lutte contre le travail des enfants, la mobilisation nationale par l'organisation des forums d'échange et des actions de sensibilisation.

Les résultats attendus du projet ont été atteints dans l'ensemble. Plus encore, les activités ont touché à l'ensemble des objectifs du projet régional et ne se sont pas limitées à l'objectif 2 comme initialement prévu dans le projet. Parmi les résultats obtenus nous citons principalement :

- la dynamisation du Comité Directeur National ;
- le lancement des actions de la Cellule de la lutte contre le travail des enfants CLTE
- l'élaboration d'un plan d'action provincial à Taroudant pour la FPA et sa déclinaison en programmes d'action en collaboration avec les établissements de formation et les associations locales sous la supervision du comité provincial ;
- le lancement de deux programmes d'action dans l'artisanat et le textile habillement

Le plan d'action de Taroudant est actuellement décliné en actions portées par les acteurs locaux, les établissements de formation professionnelle, et supervisées par le comité provincial de suivi.

APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU NIGER

a) Le Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Déscolarisés de la commune rurale du Kourthèye

La commune du Kourthèye est située à une cinquantaine de kilomètre de la ville de Niamey dans le département de Tillabéri. Les populations résidentes vivent de la pratique de cultures pluviales, de riziculture, de pisciculture, de maraîchage, de l'élevage, de petits commerces et de l'exode.

Les ménages ont largement recours à la main d'œuvre infantile pour la réalisation des ces différentes activités socio-économiques. Le travail des enfants est favorisé par les difficultés économiques liées l'extrême pauvreté des familles. Lorsqu'ils sont dans le circuit scolaire, la plupart des enfants sont protégés mais lorsqu'ils en sortent, ils sont victimes d'exploitation.

En effet, nombreux d'entres eux migrent vers les grandes villes et notamment Niamey où ils sont exploités comme travailleurs domestiques ; de plus, ils sont exposés aux vicissitudes et aux péripéties des milieux urbains notamment la délinquance et la vie dans les rues.

Avec l'appui du programme IPEC BIT, l'ONG ADA, une organisation qui a déjà fait ses preuves dans cette zone à travers la mise en place de nombreuses actions de développement, a élaboré et conduit un projet d'appui à l'insertion des jeunes déscolarisés de la commune rurale du Kourthèye.

Le projet a démarré ses interventions de l'année 2007 par des actions de sensibilisation des populations, de l'identification et de la sélection des enfants déscolarisés suivies de la formation professionnelle et d'apprentissage.

Pour une meilleure conduite des actions sur le terrain, mais aussi pour assurer leur pérennisation, la commune s'est impliquée dans la dynamique, en aidant à la création d'un comité communal. Ce comité appuie l'ONG et l'Union des paysans Dabari dans les actions de sensibilisation et dans la réflexion stratégique pour trouver des solutions aux difficultés pouvant entraver le bon déroulement des activités.

Après avoir signé des contrats avec les parents, 50 enfants dont 25 filles et 25 garçons déscolarisés âgés de 13 à 17 ans ont été formés par le programme. La formation qui a duré 5 mois a porté sur les aspects suivants : alphabétisation en langue Djerma, autopromotion, décentralisation, reboisement et gestion des ressources naturelles, agriculture, élevage, pisciculture, couture, vie associative, etc.

Après la formation, les enfants ont suivi 2 mois de stage de perfectionnement dans leurs villages respectifs. L'ONG a ensuite apporté un appui à chacun des enfants pour leur permettre d'exercer un métier après la formation. C'est ainsi que 17 machines à coudre et 33 couples d'ovins (un mouton une brebis) ont été remis aux enfants.

Les échanges avec les enfants et les parents des enfants ont permis de répertorier les changements et impacts liés à la mise en œuvre du programme.

Sur le plan social, ces enfants, auparavant socialement peu considérés, jouissent plus de dignité en raison de l'expertise acquise leur permettant d'exercer un métier. A ce niveau plusieurs exemples ont été cités par les parents des enfants. A titre illustratif nous en évoquerons deux ayant une véritable valeur ajoutée potentielle et méritant d'être renforcées.

Le premier est l'exemple de Ayouba, qui fait toute la fierté de son vieux père Soumana, grâce à l'acquisition des techniques de compostage qui permet de fertiliser ses champs, et donc de mieux assurer sa sécurisation alimentaire. Au-delà du champ paternel, les autres habitants du village recourent à son expertise. Le revenu tiré lui permet de vivre dans la dignité.

Le second exemple est celle de la maman de Nafissa. Elle ne cesse de manifester son bonheur parce que sa fille a appris la couture. Non seulement elle coud les habits de ses frères mais aussi elle gagne de l'argent en répondant aux besoins des autres femmes du village. Elle compte investir l'argent qu'elle gagne dans l'amélioration de ses conditions de vie et de travail.

Certes, le nombre d'enfants est limité, il ne peut en être autrement vu les allocations budgétaires. Il faut cependant souligner que le programme IPEC a donné espoir aux enfants sans avenir, désœuvrés, ou condamnés à effectuer les tâches les plus pénibles pour survivre. L'espoir est également permis aux parents qui voient en peu de temps un changement positif de la situation de leurs enfants.

Pour assurer la pérennisation de chaque action, des réflexions sont menées au niveau du comité communal, de l'ONG ADA et de l'union des paysans Dabari. L'option retenue est, d'aider les enfants à se constituer en groupements pour les aider à élaborer des dossiers de projets, mais aussi d'intégrer les enfants dans les programmes d'activités de l'ONG ADA. Des bailleurs de fonds, comme l'UNICEF et Word Vision, s'intéressent aux enfants formés. Par exemple, Word Vision a construit un bâtiment qui sert centre de formation à l'ONG ADA. Il compte également accompagner les enfants dans leurs activités.

Constats :

Les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme se résument comme suit :

- le retard accusé dans l'acquisition du matériel par les enfants (deux mois) donnant lieu à des flottements auprès des populations habituées aux promesses non tenues ;
- la non maîtrise des procédures de BIT/IPEC par l'opérateur engendrant parfois des retards dans l'exécution du programme ;

- la durée de la formation professionnelle jugée insuffisante pour permettrez aux auditeurs de disposer de toutes les compétences et habiletés d'exercer pleinement leur métier.

Recommandations

Avec très peu de moyens, BIT/IPEC a réalisé des activités dont la réussite est incontestable. Pour assurer une pérennisation de ces activités, le programme doit renforcer les acquis à travers l'augmentation du temps de formation et d'apprentissage des enfants et des moyens matériels d'accompagnement.

Il est également souhaité qu'à l'avenir une formation de courte durée (2 à 3 jours) soit dispensée aux opérateurs pour leur permettre de maîtriser les procédures du programme IPEC et éviter les retards d'exécution.

Les besoins à couvrir dans le domaine du travail des enfants étant importants, il serait souhaitable que la commune rurale du Kourthèye effectue un recensement plus exhaustif des enfants en situation difficiles ; et prévoie annuellement, sur le budget communal, un appui à ces enfants et ou prenne des dispositions pour soumettre des requêtes auprès d'autres partenaires techniques et financiers.

b) Le programme d'action « Contribution à l'éradication des travaux pénibles des enfants des villages insulaires de la Commune Urbaine de Tillabéri » Phase II.

La Commune Urbaine de Tillabéri compte dix (10) villages parmi lesquels cinq (5) sont insulaires. Il s'agit de Garié, Néni, Foulé, Yelwani-gougou et Finari qui sont respectivement peuplés de 1965, 1282, 1199, 937 et 548 habitants. L'insularité des villages rend possible la pratique de l'agriculture toute l'année. Les populations insulaires (les wogos) sont réputés être des travailleurs acharnés. Les enfants ne sont pas épargnés des travaux pénibles et laborieux. En effet, tous les parents font appel aux enfants pour les aider dans les travaux agricoles. La pénibilité et la fréquence de certains travaux dépassent la capacité physique des enfants. Pire, certains parents préfèrent faire travailler leurs enfants durant toute la journée les privant ainsi de la possibilité de fréquenter l'école.

Les enfants ont les mêmes calendriers journaliers que leur parent. Les filles sont rarement envoyées à l'école et même en cas de scolarisation les parents préfèrent les retirer de l'école à l'âge de 12-13 ans pour les marier.

Pour endiguer le phénomène les autorités ont entreprises des séances de sensibilisation et sollicité l'appui du programme BIT/IPEC.

La première phase du programme a démarré en septembre 2001. La deuxième phase qui fait l'objet de la présente évaluation est conçue pour consolider et renforcer les acquis de la première. C'est ainsi que 43 enfants, dont la plus part ont été formés lors de la première phase, ont été sélectionnés et inscrit au centre de formation professionnelle et technique (CFPT) de Tillabéri pour une durée de six mois.

Situation des enfants formés par secteur

Village	Sexe		Secteur
	Garçons	Filles	
Garié	13	0	Couture pour les filles Menuiserie (bois et métallique), mécanique pour les garçons.
Yalwani	6	0	Mécanique, menuiserie bois et couture
Foulé	2	4	Couture pour les filles et pour 1 garçon et menuiserie bois pour 1 garçon
Néni	5	3	Couture pour les filles, menuiserie métallique et bois pour les garçons.
Finari	4	3	Couture pour les filles et menuiserie bois, mécanique (moto-pompe) pour les garçons.
Total	33	10	

Situation du village de Finari

A l'image des autres enfants des villages insulaires, les 7 enfants du village qui sont tous des anciens élèves, ont été logés et nourris au CFTP de Tillabéri. Après la formation, en décembre 2007, le projet leur a fourni

des équipements en fonction de leur spécialisation. Ainsi, les mécaniciens ont reçu un kit ou un trousseau de clés, et les tailleurs des machines à coudre.

L'enquête du travail a relevé que la plupart des enfants formés (surtout les garçons) ne pratiquent pas les activités qu'ils ont appris au centre de formation technique et professionnel. La raison, selon les parents, est liée à l'inadéquation des formations reçues aux réalités du terrain.

Cette explication ne tient pas du moment où il existe des motopompes dans le village que les enfants peuvent réparer. Il faut toutefois reconnaître que ces enfants ont besoin d'un temps d'apprentissage plus long pour être réellement compétitif sur le marché local. Les parents estiment que les formations doivent correspondre aux besoins de la communauté et de ce fait de réorienter vers des activités que leurs enfants ont l'habitude de pratiquer. A titre d'exemple, on peut citer l'agriculture, le maraîchage, la pisciculture, l'élevage, etc.

Globalement, en dehors des filles qui sont visiblement très motivées pour pratiquer les métiers qu'elles ont appris, la situation n'est pas très satisfaisante pour les garçons. Aux vues des constats, il apparaît que la formation en mécanique ne répond pas à un besoin local du marché de l'emploi ou souffre d'insuffisance ne permettant pas aux formés de moduler leurs acquisitions aux différents besoins en mécanique (motos, moto pompe, machines outils, etc.).

Recommandation

Suite aux constats, l'évaluation fait les recommandations suivantes :

- Elargir la formation professionnelle à la catégorie des enfants du village qui n'ont eu la chance d'aller à l'école. Celle-ci, constitue la couche la plus importante au niveau du village.
- Effectuer une analyse approfondie des besoins réels des enfants, des parents, du marché de l'emploi afin d'adapter la formation professionnelle;
- Prévoir dans la formation théorique mécanique plusieurs types d'engins (Moteurs pirogues, motos, moto pompe, machines outils) et des stages appropriés pour permettrez aux produits de disposer d'une flexibilité dans le travail et d'offrir une gamme d'expertise leur permettant de aux besoins de réparation des divers types d'engins ;
- Appuyer le centre de formation à diversifier l'offre de formation notamment dans le sens des techniques répondant aux besoins de sociétés largement tournées vers la pêche, l'agriculture, la navigation et accessoirement aux besoins d'installation et de réparation des appareils électriques avec le progrès de l'électrification rurale.

Situation du village de Garié

Treize (13) enfants, tous des garçons, ont participé à la formation organisée par le programme. Ici l'approche de genre n'a pas été prise en compte au plan opérationnel. Après la formation au CFTP de Tillabéri, les enfants ont bénéficié d'un lot de matériels composé de machines à coudre, et de trousseaux pour la menuiserie bois.

La réunion avec les parents des enfants a permis de relever de profondes incompréhensions entre les villageois et les responsables du programme relativement à sa démarche et sa mise en œuvre.

Selon les villageois, sur les 13 enfants formés seulement 2 enfants exercent une activité qui a un lien avec la formation reçue. Ils lient cette situation à plusieurs facteurs et principalement à l'insuffisance du matériel reçu.

A ce niveau, ils ont évoqués que les trousseaux destinés à la menuiserie sont incomplets. Certains outils essentiels tels que les tenailles, la scie, le marteau, les ciseaux, les instruments de mesure, l'équerre et la lime indispensables à l'exercice de la menuiserie font défaut.

Entre autres arguments, les villageois ont expliqué l'inactivité des enfants après la formation par le fait qu'une subvention de 100 000 FCFA, promise par le projet pour accompagner les enfants, n'ait pas été perçue. De ce fait, les machines à coudre ont été stockées en attendant.

Ce malentendu a été relevé par le responsable du programme IPEC et l'évaluateur qui ont expliqué la vocation du projet, qui n'est pas de donner un appui financier direct, mais de les accompagner à sortir de leur situation. Cette fonction de l'évaluation participative a permis aux parents de comprendre la démarche du programme, et la nécessité de l'accompagner dans l'atteinte de ses objectifs.

Nonobstant ces incompréhensions, il faut noter que tous les enfants n'ont pas gardé cette attitude attentiste. C'est le cas Massaoudou. Après sa formation initiale, il s'est fait embaucher dans un atelier de couture dans la ville de Tillabéri. Il affirme gagner très bien sa vie grâce au travail qu'il exerce.

Recommandations

Suite aux constats les recommandations suivantes sont faites :

- renforcer les missions de sensibilisation et de suivi des activités pour permettre aux populations de s'approprier l'esprit et de la lettre du programme ;
- Veiller à ce que les trousseaux d'outils devant accompagner les enfants dans leur vie professionnelle comprennent tous les outils indispensables à l'exercice de leur futur métier.

c) Programme d'Action (PA) de l'ONG AFETEN sur le travail des enfants dans le département de Tessaoua, Région de Maradi

Le département se caractérise par les nombreuses activités de vente ambulante impliquant les enfants. A ce sujet, on peut retenir le déplacement incontrôlé des jeunes filles, entre villages environnants, et aussi vers la ville, qui vendent le *fura* (la boule de mil). Dans la commune, les filles vendent du *ridi* (biscuits de sésame) aux gares et autres escales de voyageurs. Beaucoup d'entre elles fréquentent des milieux peu sûrs pour des enfants : les auto gares, les bars, les « bordels » et les marchés. D'une manière générale, dans ce département, de nombreux enfants, particulièrement les filles, se retrouvent sur le marché informel du travail à un âge où ils devraient être à l'école et/ou continuer à aller à l'école. Les filles sont très largement exposées au VIH/SIDA. Les garçons pratiquent aussi des métiers difficiles sur les sites de travaux de fabrication de briques de construction en banco, à l'abattoir, dans les tanneries, les ateliers de cordonnerie et les forges.

Le projet sur le travail des enfants a été conçu pour les sortir de cette situation difficile. Celui-ci a développé une série d'activités dans 10 villages du département de Tessaoua, de concert avec les enfants, les conseillers municipaux et les enseignants. Des formations professionnelles de courtes durées sont organisées pour lutter contre le travail des enfants.

L'ONG AFETEN assure la fonction d'agence d'exécution.

La mission d'évaluation s'est rendue dans trois villages de la commune.

Au total 50 enfants ont bénéficié de la formation professionnelle organisée par le projet. Cette formation touche une diversité de thèmes tous compatibles aux besoins des populations locales.

Répartition des enfants par types de formations et par sexe

	Broderie main	Tatouage au henné	Petite restauration	Coiffure homme	Maintenance audiovisuelle	Total
Garçons				5	5	10
Filles	15	8	17			40
TOTAL	15	8	17	5	5	50

La mission d'évaluation s'est rendue dans trois villages : Gounnaka, Tatsé Gouma et Garin Mallam.

Dans le cas de ces villages, on note l'intervention dans le projet d'une grande diversité d'acteurs et de partenaires.

En effet, les conseillers municipaux, les chefs des villages, les enseignants et les représentants de l'ONG AFETEN ont pris part aux séances de sensibilisation et à la sélection des enfants à former. Le choix a porté à la fois sur les enfants déscolarisés que sur ceux n'ayant jamais été à l'école.

La composition des enfants formés est de : 17 filles pour Kaiwa, 23 pour Gounnaka, 7 filles et 5 garçons pour Garin Mallam. Il faut souligner la discrimination positive en fonction du genre dans le choix du groupe cible. Les formations ont été organisées simultanément dans deux centres.

Les échanges avec les enfants et les parents ont permis de faire les constats suivants :

- Une bonne appréciation des formations par tous les acteurs en présence et notamment par les concernés et leurs parents ;
- Les enfants sont plus considérés par les parents et la communauté ;
- Les enfants exercent les métiers qu'ils ont appris et gagnent de l'argent ;
- Les enfants sont devenus plus utiles pour la communauté ;
- Les communautés disposent de certains services de proximité (coiffure, restauration, réparateur radio, une experte en tatouage etc.) et n'ont pas besoin de faire de longs déplacements à cet effet ;
- Les filles sont celles sur lesquelles le projet a eu plus d'impact positif et certaines ont réussi grâce à leur nouveau statut à quitter la rue pour fonder un foyer : par exemple, à Tatsé Gouma, 5 filles se sont mariées après la formation.
- Les tabous et autres poids socioculturels qui pesaient sur les épaules de ces enfants notamment se sont dissipés ;
- Il y a une stabilité chez les filles qui restent à la maison pour exercer leur métier et de ce fait se déplacent moins entre les villages.

L'expérience de Mourtala Binia constitue, à cet effet, une bonne pratique à forte valeur ajoutée. Il a reçu une formation en maintenance de récepteurs transistors. Avec son nouveau métier, il gage entre 800 et 1000 F CFA par jour. Ce montant suffit largement pour subvenir à ses dépenses journalières. C'est chez lui que les clients lui apportent les postes radios à réparer. Il fait bien son travail et est apprécié des villageois.

Les difficultés évoquées par les enfants et leurs parents se résument à :

- l'insuffisance du matériel ;
- manque de suivi après la formation ;
- travail individuel ;

Recommandations

Avec très peu de moyens, le projet a réussi à changer positivement la vie de nombreux enfants. Ces enfants sont motivés pour apprendre et exercer un métier. Ils ont fait des efforts importants pour quitter la situation difficile dans laquelle ils vivaient avant l'intervention du projet.

Nous recommandons un suivi rapproché de ces enfants pour les aider à s'organiser en groupement pour mieux exercer et défendre leur métier. Ces enfants doivent être appuyés par l'ONG AFETEN et IPEC pour accéder aux micro-crédits.

Par ailleurs l'IPEC au niveau national doit sensibiliser et former les programmes, projets et ONG à prendre en compte cette dimension et à y travailler avec des indicateurs permettant de mesurer les progrès.

d) Projet Pilote d'appui au retrait de 50 filles, âgées de moins de 18 ans, impliquées dans la prostitution dans le village de Firji dans la région de Maradi.

L'exploitation sexuelle des enfants est classée par la convention 182 de l'OIT parmi les pires formes de travail des enfants.

Situé à une cinquantaine de kilomètre de la ville de Maradi sur la frontière avec le Nigéria, le village de Firji est un haut lieu de débauche où les enfants mineurs, notamment les filles, font l'objet d'exploitation sexuelle. Le village ne compte pas d'infrastructures sociales fonctionnelles (pas d'école, pas de case de santé et encore moins de dispensaire). Compte tenu des risques d'insécurité qu'il présente, et des violences fréquemment enregistrées, un détachement des forces de sécurité y est posté.

Les filles, enfants elles mêmes de professionnelles du sexe, de femmes à partenaires multiples, de milieux pauvres ou extrêmement vulnérables, des anciennes exclues du système scolaire ou des victimes de mariages précoces se retrouvent dans ce village pour s'adonner malgré elles au travail sexuel.

Elles sont accueillies et logées par des vieilles femmes prostituées ou d'autres proxénètes qui offrent leurs services aux clients qui se ruent sur cette localité pour assouvir leur plaisir sexuel.

Ces filles qui vivent que d'alcool et de drogue exercent ce métier dans des conditions inhumaines. Elles ne tirent aucun profit matériel de l'activité à part celle de leur subsistance. Ce sont les personnes qui jouent la fonction de proxénète qui profite de l'exploitation sexuelle des enfants.

Devant cette situation inacceptable, les autorités ont sollicité et obtenu du BIT/IPEC le financement d'un programme de retrait 50 filles originaires de la ville de Maradi du village de Firji. D'un coût estimé à 40 875 \$ dont 19 534 \$ sur la RAF4 et 21 341 \$ sur la RAF 6, le lancement de ce projet a été effectué en novembre 2007 avec la participation des plus hautes autorités concernées par la question.

Le programme a pour cible des filles âgées de 16 à 17 ans. La première étape de mise en œuvre du projet a été particulièrement difficile. Elle a consisté à identifier les filles dans le village de Firji, à les convaincre d'abandonner la prostitution et à recenser les parents des enfants qui sont situés dans la ville de Maradi.

Après cette étape, l'ONG Enfants Sans Frontière, agence d'exécution, a réussi à convaincre les filles à regagner la ville de Maradi, à les loger au sein de leur famille et à les inscrire dans des centres de formation. Elles sont à leur deuxième mois de formation. 25 filles suivent une formation en cosmétique et les 25 autres en art culinaire et suivent également des cours deux enseignements transversaux : l'alphabétisation et le henné.

Impacts du projet

Bien qu'il soit trop tôt pour parler d'impacts du projet à long terme, la mission a fait des constats qui permettent d'affirmer que ce projet est un succès parce qu'ayant apporté des changements positifs dans la vie des filles et de leurs parents et dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Les constats suivants ont été faits :

- Les parents sont très satisfaits de retrouver leurs enfants qui avaient abandonné leur famille ;
- Les filles aident leur parent dans les travaux ménagers ;
- Certaines filles se sont inscrites à l'école coranique ;
- Après les heures de formation, les filles restent chez elles et ne se prostituent plus ;
- Toutes les filles ont arrêté de fumer la cigarette et de consommer de la drogue ;
- Le suivi psychosociologique a montré un changement positif de comportement chez les filles ;
- Les filles aiment les formations qu'elles suivent et ont commencé à faire des projets pour l'après formation ;
- Les filles envisagent de s'organiser en groupements pour mieux exercer leur nouveau métier.

Recommandations

Aux vues des résultats obtenus, ce projet doit faire école dans les autres régions du Niger notamment dans la « chaîne de prostitution » allant de Birni N'Konni à Maïmoujia (Magaria), des villes minières telles Komabangou ou Arlit. Ces filles très fragiles, sorties du plus « vieux métier du monde » doivent être accompagnées après la formation. Au risque de retourner à la case départ, elles doivent être appuyées matériellement et financièrement par IPEC pour monter et pérenniser les activités qu'elles entreprendront à la fin de la formation. L'ONG Enfants sans frontière doit poursuivre le suivi des filles. Par ailleurs, il serait souhaitable de rechercher la contribution des ONG telles CARE qui ont travaillé sur cette problématique notamment à travers le projet ESPOIR et dans la même localité.

e) Le projet d'appui à la récupération des enfants de la rue de la Commune Urbaine de Dosso

La ville de Dosso, chef lieu du département et de Région, est située dans la partie ouest de la République du Niger. Située à 139 km de Niamey, elle constitue une ville carrefour entre la capitale et le reste du pays ainsi que les pays voisins comme le Nigeria et le Bénin.

L'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités des populations composant cette entité.

A l'instar des autres villes du Niger, Dosso est aujourd'hui frappée de plein fouet par la pauvreté avec ses corollaires tels que les faibles taux de couverture sanitaire, de scolarisation, l'exode rural, le chômage et la délinquance juvénile, etc.

Les jeunes, qui constituent la frange la plus importante de la population, sont les plus durement frappés par cette situation favorisant le développement du phénomène des enfants de la rue dans la commune de Dosso. Ces enfants sont orphelins ou abandonnés par leurs parents, faute de revenus, et proviennent, pour la plupart, des villages environnants ou des milieux défavorisés de la commune.

A longueur de journée, ils déambulent autour des hôtels, des marchés, des auto gares, des services publics et des débits de boisson, s'adonnant à de nombreuses activités illicites comme la mendicité, la consommation et la vente de stupéfiants, les jeux de hasard, la prostitution, le vol et toute autre agression, leur délocalisation les met hors de la portée des barrières socio culturelles réprimant socialement ces pratiques.

C'est dans ce contexte, qu'une équipe du Centre de Formation Technique et d'Apprentissage de Dosso (CFTA) a rencontré et discuté avec eux sur leurs préoccupations. A l'issue de cette visite sur le terrain et dans l'optique d'apporter une réponse à ce fléau, le Centre de Formation Technique et d'Apprentissage de Dosso (CFTA) a approché le programme BIT/IPEC pour lui demander de l'aider à financer un plan de récupération des enfants de la rue de Dosso. Celui-ci a accepté de financer le projet pour un montant de 20 088 dollars US.

Le CFTA a recensé 108 enfants des rues dont 20 filles et a procédé à la sélection de 36 enfants devant bénéficier de la formation. La formation a porté sur les thèmes suivants : menuiserie bois (11), plomberie (5), menuiserie métallique (5), et couture (15 filles).

La formation des enfants qui a duré 5 mois a pris fin au mois de mai 2007. Le CFTA ayant constaté que le niveau acquis par les enfants ne leur permet pas d'exercer directement un métier après la formation a préféré gardé les 22 enfants pour poursuivre leur perfectionnement. Il s'agit des enfants les plus motivés.

Constats

- La formation des 22 enfants se passe normalement sur financement du CFTA ;
- Sur les 14 enfants non pris en charge 7 ont quitté la ville et les 7 n'exercent aucune activité ;
- Après la formation, les enfants n'ont pas bénéficié d'appui en matériel. Cette situation est sûrement la raison pour laquelle certains enfants sont démotivés.
- L'idée du perfectionnement des 22 enfants par le CFTA est louable et leur donne plus de change d'exercer un métier après la formation.
- Sur la base de l'expérience de IPEC, l'ONG Internationale Plan Niger a financé la formation 63 enfants de la rue. On peut à ce niveau parler de répliquabilité de l'action entreprise par IPEC.
- Le suivi psychosociologique a permis de constater un changement positif dans le comportement des enfants qui s'adonnent plus à certaines pratiques illicites telle la prostitution ou la consommation de drogue.

Il faut noter également que l'inspecteur du travail de Dosso a joué un rôle important dans la réussite du projet en assurant un suivi régulier des activités.

Une difficulté signalée par le CFTA et le programme IPEC est relative à la sous-estimation du budget de restauration des enfants. La somme de 100 F CFA pour les trois repas par enfant est très insuffisante pour la restauration (moins de 1/6^{ème} d'euro pour 3 repas quotidiens). Des dispositions doivent être prises pour qu'à l'avenir pour éviter un tel désagrément. Des difficultés ont également été observées dans la gestion administrative et financière du projet.

Recommandations

- équiper les enfants en matériel pour leur donner une chance de pratiquer le métier qu'ils ont appris ;
- Indépendamment du Président qui n'est pas toujours disponible, le CFTA doit recruter un agent pour assurer la coordination du projet ;
- allouer des ressources en tenant compte des coûts dans le pays hôte ;

Le programme doit prévoir des ressources pour sensibiliser les programmes et projets pour qu'ils intègrent cette dimension dans leurs activités. De même, à Dosso, la commune en tant que coordinatrice du

développement local, et dans une perspective d'assurer la durabilité des bonnes pratiques, doit être associée à la mise en œuvre du programme.

f) **Projet de récupération des enfants de la rue de la communauté urbaine de Niamey**

Créée en 2002, l'Association des Femmes Chrétiennes du Niger (AFCN) s'est assignée comme mission la lutte contre la pauvreté et la promotion de la femme. L'AFCN s'est très vite intéressée aux conditions de vie précaire des enfants. C'est ainsi qu'elle a commencé à organiser des rencontres dans la commune Niamey V, particulièrement dans le quartier Kirkissoye avec les jeunes pour échanger sur leurs difficultés.

Ce quartier se trouve au Sud –Est de la commune Niamey V avec une population estimée à 10 000 habitants en 2002. La majorité de la population de cette partie de la ville de Niamey, composée essentiellement de peuhls, vit en dessous du seuil de la pauvreté ; avec ses corollaires tels que le faible taux de couverture sanitaire, le faible taux de scolarisation, l'exode rural, le chômage, la délinquance juvénile, etc. Elle survit grâce au petit commerce et à l'élevage. Les revenus sont très dérisoires par rapport aux charges quotidiennes. C'est pourquoi les jeunes filles et les enfants, sujets de joie pour les familles démunies, sont obligés de se lancer dans la prostitution clandestine pour gagner leur vie et prendre en charge leurs familles.

Face à l'ampleur du phénomène, l'ONG AFCN a élaboré et transmis à IPEC un dossier de projet dont l'objectif est de retirer 50 enfants (30 garçons et 20 filles) âgés de 16 à 17 ans de la rue.

Une fois le financement acquis, les enfants ont été placés au Centre de Formation Technique et Professionnel (CFTP) de Niamey où ils suivent des formations sur plusieurs thèmes : menuiserie bois, construction métallique, plomberie et couture.

La formation est menée de façon rotative en fonction des thèmes. Chaque apprenant, dans un premier temps, suit toutes les formations avant d'opter pour une spécialisation pour celle qui le convient le mieux. La durée de la formation est de 13 mois et elle est suivie d'un stage de perfectionnement de 3 mois. Le coût de la formation est de 78 382 dollars US. A l'image des autres formations, les enfants bénéficient de matériel de travail à la fin de leur formation.

Constats

La visite du centre, ainsi que les échanges avec les enfants et les formateurs, ont permis de faire les constats suivants : les enfants suivent de façon assidue les cours qui leur sont dispensés ; dans l'ensemble les enfants sont très motivés et les capacités de certains dépassent largement ceux des élèves de l'enseignement public pourtant recrutés grâce à leur diplôme ; les enfants sont déterminées à réussir leur formation ; les formateurs ont une bonne perception des enfants en dépit du fait qu'ils viennent de milieux défavorisés ; certaines filles interviewées ont répondu qu'elles comptent opter pour des métiers traditionnellement réservés aux hommes (plomberie et menuiserie métallique).

L'AFCN a pris des contacts avec des bailleurs (telle que la Banque de Solidarité Africaine) pour accompagner les enfants à la fin de leur formation.

APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU SENEGAL

Le programme d'action de la DEE comprend deux composantes avec chacune son objectif :

L'objectif immédiat 1 concernant le soutien scolaire a dépassé les résultats escomptés relatifs à la cible visée avec un total de 6 023 enfants de 6 à 13 ans, dont 3 158 filles bénéficiaires. Toutes les activités prévues ont eu lieu⁴², avec la participation effective du dispositif éducatif du niveau central au niveau périphérique dans les zones concernées. Les sélections ont été opérées à plusieurs niveaux. La DEE et les IA ont choisi 3 régions avec de fort taux d'enfants travailleurs, avec une faible présence des filles dans les effectifs, où les performances scolaires étaient faibles en matière d'inscription et de réussite aux examens scolaires et où le taux d'abandon était élevé. Les IA ont sélectionné les IDEN sur la base de critères relatifs à la faiblesse du rendement interne et au nombre d'abandons scolaires liés au travail. Les IDEN ont choisi les écoles selon les mêmes critères. Pour le choix du niveau scolaire, ce sont surtout les classes de Cours d'Initiation (CI) et de CM1, ou un mélange de classes de niveaux différents qui ont été retenues par les

⁴² Voir tableau sur la mise en œuvre du PA de la DEE en annexe.

directeurs d'école, qui eux ont choisi les maîtres selon leur niveau d'engagement et les élèves ont été sélectionnés sur la base de leur niveau de vulnérabilité au risque d'abandon (enfant orphelin, pauvre, issu de parents séparés, avec antécédent d'exode rural parmi les aînés) et leurs performances scolaires appréciées à partir d'un test de positionnement ou des résultats obtenus en composition. Les cours ont été assurés à raison de 4h par semaine, conformément au contrat d'objectif avec les IDEN. La base de données des enfants de 6 à 13 ans ciblés par le PA a été élaborée, elle est disponible sur CD.

L'objectif immédiat 2 portant sur le renforcement de la campagne d'inscription, au Cours d'Initiation (CI) des enfants en âge d'être scolarisés (de 6 et 7 ans) à l'occasion du recrutement de 2007 dans les régions ciblées, a enregistré des résultats assez satisfaisants avec 50 635 enfants recrutés dont 24 942 filles. Les activités n'ont pas pu se dérouler avant la phase d'inscription complémentaire en octobre 2007. La mobilisation sociale et le plaidoyer ont été menés par les Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN) en collaboration avec les inspecteurs d'académie et les partenaires locaux. Des tables de concertations régionales du secteur Education ont été organisées pour un suivi/accompagnement rapproché des activités du programme d'action

Le projet expérimental de lutte contre le travail des enfants par l'éducation qualifiante :

L'objectif immédiat 1 est formulé ainsi qu'il suit « A la fin du programme, 300 enfants non scolarisés et/ou déscolarisés âgés de 12 à 14 ans reçoivent une éducation de base ». Un Atelier de partage et des séances d'information ont été organisés sur les modalités d'intervention, avec le Comité intersectoriel Régional et les OP impliquées.

- Les enfants de famille pauvres et vulnérables, âgés de 12 à 14 ans, ont été sélectionnés sur la base d'une grille élaborée avec OP concernées. Avant le projet les ateliers ne procédaient pas à une sélection pour l'admission des apprentis. Certains apprentis qui étaient déjà dans les ateliers pour apprentissage, ont été placés en préapprentissage : il n'a pas été tenu compte du niveau scolaire pour le recrutement, sauf pour l'atelier des métiers du tissu ; si bien que les classes n'étaient pas homogènes. Un curriculum relatif à l'éducation de base, intégrant l'alphabétisation fonctionnelle pour les enfants sans instruction, a été élaboré et utilisé pour le renforcement des compétences de vie des 265 élèves recrutés et formés en partenariat avec 4 OP : PROMECABILE, ABGY, JCLT/IS, AAME/GR. Les organisations d'artisans concernées ont été impliquées dans l'élaboration d'un référentiel d'apprentissage pour les filières menuiserie métallique et bois, pour la mécanique automobile et pour les métiers du textile. Des séances de travail avec les enfants et les formateurs ont permis de les informer sur le programme. La Coordinatrice du programme au sein de la DPRE a élaboré le cahier de charge des formateurs. Au total, 7 moniteurs ont été sélectionnés sur propositions des OP concernées. Un séminaire de partage du curriculum d'éducation de base s'est tenu avec les moniteurs. Le programme du séminaire n'a pas inclus l'initiation aux risques liés au travail des enfants.
- Il n'y a pas eu d'aménagement des locaux des ateliers retenus pour le préapprentissage. Pourtant la somme de 700 000FCFA était disponible à cet effet (dernier rapport technique et financier -août 2007- de la DPRE).
- Il était prévu 3 cours de 3 heures par semaine pour les enfants bénéficiaires du programme d'action. A CABGY, il a été décidé de retenir 2 moniteurs chargés de dispenser 4 heures dessin, 2h de technologie, 2h de calcul, 3h de français par semaine. Le budget prévu était de 210 000 F CFA. Il a été totalement dépensé.
- Du matériel didactique pour la classe CE, qui correspond au niveau moyen des bénéficiaires, a été acquis et remis aux OP. Sur une allocation de 1 200 000 CFA, la dépense définitive a été de 1 199 600 CFA
- Le préapprentissage prévu initialement sur 5 mois n'en a duré que 3. Ce raccourcissement a été imputé au retard dans l'élaboration des référentiels et dans la formation des formateurs.

- Le Suivi de la formation a été assuré par un superviseur recruté parmi OP (75 000F/mois), tandis que les formateurs se sont chargés de l'évaluation des apprentis.

Objectif immédiat 2 : « A la fin du programme, 4 curricula de préapprentissage sont élaborés et 300 enfants sélectionnés dont 50 filles ont reçu une formation technique théorique et pratique avec une bonne implication de leur famille » : au total, 265 enfants dont 50 filles ont été formés en utilisant les référentiels correspondant à leur domaine de préapprentissage, 19 artisans formateurs sélectionnés, et recrutés au mois de mars 2007.

- Les 4 Curricula ont été élaborés en 2 jours avec la participation des formateurs retenus. Un curriculum d'alphabétisation s'y est ajouté. Le coût évalué était de 400 000 F CFA, qui ont été totalement dépensés.
- Afin de valider les curricula, un atelier s'est tenu avec les formateurs du Lycée technique, les entreprises artisanales, des représentants du Ministère de l'Artisanat, de la Chambre métiers et la cellule de lutte contre travail des enfants. Les Curricula sont disponibles en format papier et électronique.
- En raison du retard dans le démarrage il a fallu procéder au réajustement des programmes de formation.
- Le petit outillage et les matériaux destinés au préapprentissage, ainsi que les gants, les masques, les lunettes et les tenues que les enfants devaient porter selon leur filière de formation n'ont pas été acquis par le programme.
- Les activités relatives au produit 2.2 : « Les 200 familles ont assuré le suivi de toute la formation des 300 enfants sélectionnés et ont participé aux différentes étapes du processus de la mise en œuvre du programme d'action » n'ont pas été exécutées.

L'objectif immédiat 3 : « A la fin du programme, l'approche et les résultats de l'intervention ont contribué au processus de définition d'une stratégie nationale d'éducation qualifiante » compte deux produits : « Un dispositif de suivi et évaluation des activités du programme d'action est conçu et opérationnel » et « Les bonnes pratiques identifiées au cours de la mise en œuvre du programme d'action sont capitalisées et documentées ». La plupart des activités prévues pour la réalisation de ces produits n'ont pas été mises en œuvre. Toutefois des outils de suivi de la participation des élèves et un canevas de rapportage ont été élaborés et partagés avec les formateurs.

APERÇU DES ACTIVITES ET RESULTATS DU PROJET AU TOGO

Pour la mise en œuvre du projet sur le terrain, IPEC a signé des accords de partenariat avec la Direction Générale du Travail et des Lois Sociales (DGTLS), la Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT) et l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), qui constituent des Agences d'exécution. Il est important de relever que la mise en œuvre du projet a fortement privilégié la consolidation du cadre législatif, règlementaire et institutionnel comme fondement des actions de terrain.

Au niveau du renforcement du cadre législatif et réglementaire, il y a eu la prise de l'Arrêté N°1464/MTEFP/DGTLS déterminant les travaux interdits aux enfants conformément au point 4 de l'article 151 de la loi n°2006-010 du 13 décembre 2006 portant sur le Code du travail ; la vulgarisation de l'arrêté N°1464/MTEFP/DGTLS déterminant les travaux interdits aux enfants conformément au point 4 de l'article 151 de la loi n°2006-010 du 13 décembre 2006 portant sur le Code du travail, l'introduction dans le code de l'enfant du 06 juillet 2007 portant Code de l'enfant des dispositions relatives au travail des enfants, l'analyse comparée des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'apprentissage au Togo. Le processus d'élaboration d'un code unique sur l'apprentissage au Togo a été enclenché.

Au niveau du renforcement du cadre institutionnel, on note 7 résultats que sont la restructuration du Comité Directeur National (composition et attributions) ; la redéfinition des Attributions de la Cellule nationale sur le travail des enfants ; le renforcement des capacités logistiques de la cellule nationale de lutte contre le travail des enfants ; la révision du plan national de lutte contre le travail des enfants de 2001 ;

l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants par l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage ; l'amorce du processus de restructuration de l'observatoire syndical sur le travail des enfants à partir des résultats de l'analyse institutionnelle réalisée ; le renforcement des capacités logistiques de trois bureaux des démembrements de l'observatoire syndical (Lomé, Kara, Dapaong).

Au niveau des actions de prévention, il y a eu une campagne de sensibilisation de l'opinion nationale sur les pires formes de travail des enfants par la diffusion du spot sur le travail des enfants, à l'occasion de la CAN des moins de 17 ans. Il est difficile de dénombrer les personnes touchées par cette campagne médiatique, qui a été bien appréciée par les autres organisations qui luttent contre le travail des enfants. En plus, 1 000 supporters ont porté un Tee-shirts appelant au STOP du travail des enfants. Environ 7 000 personnes des villages de Boufalé, Matchatom, Sollah et de Flandi Somé ont été touchées par une sensibilisation sur les conséquences du travail des enfants dans l'agriculture et sur l'importance de la déclaration des naissances.

Au niveau du renforcement des capacités des acteurs intervenants, il y a eu la formation des cadres des Ministères des enseignements primaires et secondaire et de la formation professionnelle et de l'apprentissage sur les stratégies de lutte contre le travail des enfants par l'éducation ; du responsable de la cellule nationale de lutte contre le travail des enfants sur la rédaction des rapports sur les normes internationales du travail en particulier sur celles relatives au travail des enfants ; de 42 responsables des démembrements régionaux de l'observatoire syndical sur les techniques de surveillance du travail des enfants ; de 27 responsables des organisations d'employeurs ; de huit animateurs culturels ruraux dans les techniques de mise en place et de formation des clubs d'enfants de plus de 15 ans pour des actions de sensibilisations des pairs sur le travail des enfants.

Au niveau des actions directes en faveur des enfants et de leurs familles, il y a eu l'initiation aux techniques de culture et de transformation de produits maraîchères et du petit élevage à l'intention de 160 enfants de plus de 15 ans retirés des pires formes de travail ; l'apport d'équipements et d'outils aratoires et d'intrants à huit clubs d'enfants de plus de 15 ans ayant bénéficié de l'initiation aux techniques agricoles ; l'assistance légale à 258 enfants pour l'obtention des jugements supplétifs d'actes de naissance ; l'appui scolaire pour 200 enfants de moins de 15 ans.

Au niveau de l'amélioration de connaissances sur le travail des enfants, il y a eu l'établissement de la carte nationale et des cartes régionales des carrières d'extraction de sable et de gravier où est exploitée la main d'œuvre infantile.

8.2. CONTEXTE NATIONAL DE QUELQUE PAYS DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE

PRESENTATION GENERALE DU BURKINA FASO

Le **Burkina Faso** s'étend sur une superficie de 274 000 km² avec une population d'environ 13 millions d'habitants, répartis en une soixantaine d'ethnies qui vivent en synergie. Avec un très faible PIB par habitant, son enclavement et sa quasi-absence de ressources naturelles, le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés. Plus de 46% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, soit deux pour cent de plus qu'en 1994. Sur la base de l'indice de développement humain (IDH), le Burkina Faso, fait partie des pays les plus pauvres du monde, occupant ainsi le 175^{ème} rang mondial sur 177.

Le Burkina Faso vient de bénéficier officiellement en 2005 de la remise de sa dette. Mais cette situation ne change en rien la physionomie économique et sociale réelle du pays qui continue de ployer sous le poids de la pauvreté.

Le Burkina Faso étant un pays essentiellement agricole, sa croissance économique est aujourd'hui principalement déterminée par les résultats de l'agriculture. Après un niveau record en 2003 (8%) suivi d'un ralentissement en 2004 (4,8%), l'économie burkinabé a atteint en 2005 un taux de croissance de 7,5%, dont les trois quart est imputable au seul secteur agricole.

Le secteur informel, qui concerne surtout l'artisanat, le commerce et les services, occupe environ 80 % de la population active urbaine. Les nombreux acteurs qui évoluent dans ce secteur important de l'économie ont en majorité un niveau de formation très bas.

Le chômage est un phénomène essentiellement urbain avec environ 11,8% de la population urbaine qui serait sans emploi, avec des pointes de 14,3% à Ouagadougou contre une moyenne de 9,5% dans les villes secondaires. En milieu rural, le chômage est de l'ordre de 0,5% tandis que le taux de sous emploi est estimé à 40% par an.

L'essor galopant du chômage et du sous emploi expliquerait en partie le fort taux de pauvreté au Burkina Faso étant donné qu'il existe un lien étroit entre la pauvreté, le sous emploi et le chômage.

Grâce aux efforts de l'Etat burkinabé et de ses partenaires au développement, les indicateurs de bien être social s'améliorent même si certains indicateurs sociaux sont encore égaux ou inférieurs à la moyenne en Afrique subsaharienne : en 2005, le taux d'alphabétisation était de 30 % et l'espérance de vie à la naissance s'établissait à 43 ans, contre respectivement 35 % d'alphabétisation et 46 ans pour l'Afrique subsaharienne.

Le taux brut de scolarisation dans le primaire a atteint 60,7% en 2006 (année académique 2005/2006) contre 39,9% en 1996. Le taux net de scolarisation serait quant à lui passé de 31,3 % en 1996 à 47,7% en 2006. Le taux net d'alphabétisation des individus âgés de plus de 15 ans est passé de 18,9% en 1994 à 28,3% en 2007. Le taux d'alphabétisation des individus âgés entre 15 et 24 ans a atteint 39,3% en 2007.

Il se pose également le problème crucial du maintien des enfants à l'école, le taux d'abandon étant élevé au cours du cycle primaire : le taux d'abandon qui était initialement de 6,1%, 8,9% et 9,2% respectivement au CP, CE et CM1, fluctue différemment selon les niveaux considérés ; en augmentation au CP, en diminution au CE, il reste stable au CM1. Il faut noter un taux global d'abandon particulièrement élevé dans les 20 provinces prioritaires (13,2 % en 2005-2006 pour 7,3 % au niveau national). Le taux d'achèvement du cycle primaire en 2005-2006 est de 34,1%

L'accès à l'enseignement secondaire est caractérisé par un très faible taux de fréquentation de la classe d'âge considérée puisque ce taux était d'environ 15,6 % en 2003 dont 13,9 % pour les filles.

La part de la formation professionnelle en termes d'effectifs reste extrêmement faible, malgré l'absence de statistiques fiables.

Dans ce contexte de pauvreté des familles, et en l'absence d'alternatives dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, la mise au travail des enfants est un phénomène qui prend de l'ampleur au Burkina Faso.

PRESENTATION GENERALE DE MADAGASCAR

Classé parmi les cinq plus grandes îles du monde avec une superficie de 590 000 km², Madagascar est doté d'un immense potentiel naturel et d'une importante biodiversité. Sa population, estimée à 17,4 millions d'habitants en 2005⁴³ avec un accroissement démographique évalué à 2,5%, est marquée par la prédominance en nombre des jeunes, la moitié de la population ayant moins de 20 ans. Les femmes représentent 50,6% de la population et la taille d'un ménage est de 5,2 personnes. 78% de la population résident en milieu rural contre 22% en milieu urbain. La population est aussi caractérisée par la coexistence de 18 ethnies qui parlent une langue nationale unique et officielle. Cependant, la pratique du français et de l'anglais, respectivement deuxième et troisième langue officielle, demeure importante.

En termes de développement humain, le pays a connu une amélioration avec un indicateur de développement humain estimé à 0,527%⁴⁴. Cependant, le classement du pays au 150ème rang mondial indique une relative précarité, confirmée par les principaux indicateurs économiques et sociaux.

En effet, Madagascar figure parmi les pays les moins avancés avec un revenu national estimé à 308 \$ US par habitant en 2006⁴⁵, et un PIB de 547,3 Milliards d'ariary.

Il est établi que 7 malgaches sur 10 vivent en dessous du seuil de pauvreté et ne gagnent que 0,5 \$ US par jour⁴⁶. La pauvreté monétaire est un phénomène rural touchant plus de 85% des pauvres et en milieu urbain, la pauvreté se manifeste à travers l'existence de zone, d'habitation précaire, le chômage et le sous-emploi très élevés.

Les principaux secteurs économiques sont l'agriculture qui absorbe 80% des emplois, le secteur moderne qui concerne 12,5 % des emplois, et l'économie informelle qui représente 7,5% des emplois.

Le poids important de l'agriculture, principalement basée sur la riziculture, n'a pas encore suffisamment contribué à l'amélioration des revenus des agriculteurs et à la sécurité alimentaire dans l'ensemble du pays. L'insécurité alimentaire frappe 65 % des ménages, un pourcentage alarmant. Ceci s'explique par la faible productivité des ruraux, le faible accès aux équipements, aux intrants et au crédit.

PRESENTATION GENERALE DU MALI

Avec une population estimée à 11 732 420 habitants en 2005, le Mali est marqué par un taux d'accroissement moyen de la population de 2,2% par an. Cette population est essentiellement constituée de jeunes et d'enfants : 56% ont moins de 20 ans, 46% moins de 15 ans, 17 % moins de 5 ans et 34,8% ont entre 5 et 17 ans.

L'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) réalisée en 2005 par la DNSI⁴⁷ dresse les constats suivants en matière de travail des enfants :

Environ 2 enfants sur 3, âgés de 5 à 17 ans, sont économiquement actifs c'est-à-dire ont déclaré avoir travaillé gratuitement ou contre paiement. Ce phénomène est plus marqué en milieu rural (71%) qu'en milieu urbain (63%).

Chez les enfants de 5 à 14 ans, 93% des enfants économiquement actifs exercent un travail dommageable, c'est-à-dire un travail susceptible de porter atteinte à leur santé physique ou morale.

40% des enfants de 5 à 14 ans effectuent un travail dangereux c'est-à-dire un travail qui est susceptible de nuire gravement à leur santé, sécurité ou morale.

La plupart des enfants, soit 9 sur 10 travaillent en tant qu'aides familiaux et ne perçoivent à ce titre aucune rémunération.

A Bamako et dans les régions de Koulikoro, Ségou et Mopti, des milliers d'enfants sont exploités dans le secteur informel de l'économie (travail domestique, extraction des sables et graviers dans les carrières,

⁴³ Rapport de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire, PNUD, 2008.

⁴⁴ Idem.

⁴⁵ Enquête permanente auprès des ménages, INSTAT, 2005.

⁴⁶ INSTAT, Enquête permanente auprès des ménages, 2005.

travaux agricoles, conduit des troupeaux, pêche, etc. Dans la région de Mopti (notamment le cercle de Douentza), l'exode massif des enfants vers les centres urbains (Bamako, Mopti et Ségou) est un phénomène courant. Les enfants se rendent dans ces villes à la recherche de moyens pour assurer leur bien être personnel et celui de leurs familles. Dans les zones de destination les filles travaillent comme domestiques et les garçons travaillent dans le secteur informel.

Tous ces constats sont sous-tendus par des considérations socioculturelles selon lesquelles « l'enfant est rentable pour l'économie locale et que le travail de l'enfant est une étape indispensable de son éducation ».

L'action à travers des activités d'information et de sensibilisation des populations et des autorités (locales et nationales) est bien fondée. Elle a développé une nouvelle mentalité qui va au-delà de la seule rentabilité économique, à court terme, du travail de l'enfant. Elle a amené les acteurs à percevoir l'éducation et la formation des enfants comme un facteur incontournable au développement économique et social de manière plus large. Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. La « non-éducation/formation » des enfants perpétue la pauvreté dans les familles. Des actions et mesures alternatives de réinsertion des enfants en situation d'exploitation ont été des réponses appropriées aux problèmes posés.

PRESENTATION GENERALE DU NIGER

Le travail des enfants est un phénomène complexe qui touche tous les pays africains. Selon une étude effectuée par le BIT au cours de l'année 2004, 218 millions d'enfants du continent africain sont astreints à diverses formes de travail dont 126 millions à des travaux dangereux, et 60 millions des enfants des pays en développement sont concernés par la pire forme de travail.

La pauvreté des familles constitue la principale cause de travail des enfants. D'autres facteurs notamment le dysfonctionnement familial, l'inégalité sociale et certaines valeurs socioculturelles qui constituent des causes non moins importantes du travail des enfants.

Bien entendu, le Niger, un des pays les plus pauvres d'Afrique (62,1%), n'échappe pas au phénomène de travail des enfants nonobstant la relative stabilité politique et le taux de croissance économique moyen de 3,9% enregistré entre 2002 et 2006. En effet, dans ce pays de 13 millions d'habitants, connaissant l'un des plus forts taux de natalité au monde (3,3%), la population de jeunes de moins de 15 ans est estimée à 48,6%.

C'est le secteur informel qui emploie le plus d'enfants travailleurs comme l'atteste une étude menée par le BIT. Environ 73% des enfants de moins de 15 ans sont employés par ce secteur, ce qui corrobore des études précédentes en 1995, faisant cas de 247 293 jeunes âgés de 4 à 20 ans employés dans le secteur informel dans des conditions à hauts risques notamment sans surveillance de la santé, de la sécurité sociale et sans contrôle légal des conditions de travail.

Ce secteur informel est essentiellement composé d'employeurs sans activités officiellement déclarées auprès des services fiscaux et du travail. Ils recrutent leurs employés parmi les couches les plus vulnérables notamment les enfants, victimes d'exploitation économique, s'adonnant à la mendicité et à la délinquance et exposés à la pandémie du SIDA et aux pratiques traditionnelles néfastes

Cette situation, préoccupant les autorités au plus haut niveau du pays, les a conduit à réviser le cadre législatif et réglementaire du travail des enfants et à définir des politiques et des programmes nationaux de lutte contre le travail des enfants.

8.3. SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE (FPA) MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE BIT/IPEC DANS HUIT PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE : Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo.

Par G. Trousseau, mars 2008

LE CONTEXTE DE LA FPA EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les systèmes éducatifs de pays de la zone subsaharienne sont calqués sur ceux des pays occidentaux anciennement influents dans la région, principalement la France. Les dirigeants ont rapidement constaté que cette organisation ne correspondait pas aux besoins sociaux et économiques des pays. Le défi n'est pas pensé en terme de relation formation-emploi ou école- entreprise.

Par ailleurs, la formation professionnelle coûte cher. Tous les pays font le même constat : pour être performant, l'enseignement devrait consommer une part exagérée du budget de la nation. L'offre de formation professionnelle dans le système formel est donc très restreinte. Les centres de formation sont peu implantés et les filières ne couvrent pas l'ensemble du champ professionnel.

Le travail manuel représente pourtant le seul avenir pour les jeunes déscolarisés. Afin de leur préserver un avenir digne, une partie importante de la jeunesse relève donc de la FPA mais l'apprentissage traditionnel a montré ses limites économiques et ses dérives.

Cette impasse ajoutée aux conditions économiques des familles entraîne l'enfant vers des situations non décentes : exploitation par le travail, prostitution, émigration, mendicité etc.

Il apparaît donc nécessaire de lancer une réflexion en profondeur sur le système de FPA dans les pays concernés et de répondre très rapidement à des situations d'urgence. C'est le défi que le BIT/IPEC s'est proposé.

PRINCIPE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation des actions de Formation Professionnelle et d'Apprentissage menée sous l'égide du BIT/IPEC dans huit pays (Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo) constitue une des composantes de l'évaluation finale et indépendante du projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone ».

L'évaluation est centrée sur l'analyse des actions menées dans chaque pays dans le cadre des stratégies régionales et nationales définies en juillet 2005 lors de l'atelier de Bamako.

Cette analyse est indépendante, mais elle repose en partie sur une auto-évaluation menée par les administrateurs nationaux pour l'objectif 2 : renforcement des capacités institutionnelles, et par les agences d'exécution pour l'objectif 3 : programmes de FPA.

Une grille d'analyse relative aux PA a été conçue pour constater l'installation du programme dans un contexte local, mesurer l'assise de l'enfant dans une évolution dynamique et valider le support de formation. (L'ensemble du questionnaire est donné en annexe)

En complément, une mission dans deux pays, le Maroc et le Togo, présentant des caractéristiques différentes et dont des réponses diverses ont permis de mettre en évidence des pratiques transposables et des difficultés de réalisation.

Cette évaluation menée au terme du projet RAF 04/07 peut mesurer l'installation du projet mais dans le cadre d'une FPA, elle doit tenir compte de l'insertion et de l'intégration à terme des jeunes, 2 ans par exemple. L'évaluation est donc partielle car les programmes sont actuellement en cours.

CADRE LOGIQUE DU PROJET

Le projet RAF 04/07, soumis à analyse, définit 3 objectifs principaux parmi lesquels :

Objectif immédiat 2 : Les capacités nationales et les actions directes développées pour abolir le travail des enfants au Maroc, au Sénégal et à Madagascar sont renforcées dans le cadre de projets de grande envergure.

Objectif immédiat 3 : Au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Togo, des enfants sont retirés du travail grâce à des formations professionnelles et à des apprentissages pertinents et adaptés aux besoins de chacun de ces pays.

Pour l'objectif 3 de support de l'évaluation et pour lequel les pays concernés par l'objectif 2 sont intégrés il est attendu :

- 3.1. Une stratégie régionale sur la FPA et le travail des enfants est développée.
- 3.2. Des programmes nationaux conformes à la stratégie régionale sont mis en œuvre.
- 3.3. Un recueil de bonnes pratiques sur la lutte contre le travail des enfants grâce à la FPA est élaboré et communiqué au niveau régional.

Ce projet a été renforcé en 2006 sous l'intitulé RAF/06 par un nouveau projet en continuité des actions précédentes. La volonté de cohérence est accentuée et une action plus forte est voulue pour renforcer les compétences.

HISTORIQUE DES ACTIVITES MENEES POUR LA PREPARATION DE LA STRATEGIE REGIONALE

En préalable à l'atelier de Bamako en juillet 2005 qui a abouti à la définition de la stratégie régionale d'IPEC et à ses déclinaisons nationales, il a été confié deux missions à un consultant indépendant. La première, sur la base d'une revue de document, avait pour objectif de présenter l'état de la FPA dans les pays concernés. La seconde était de faire un constat au Niger et au Mali du potentiel de FPA dans les systèmes formels ou informels, et d'analyser les programmes montés à titre expérimental. Le bilan des actions menées a permis lors du séminaire de Bamako de dégager des idées fortes qui sous-entendent la politique définie :

Par rapport à l'enfant :

Suivant son âge, la réponse doit être différente. Avant 12 ans, l'enfant doit recevoir uniquement une éducation de base. Entre 12 et 15 ans, une Formation Initiale Professionnalisante peut-être associée à l'éducation de base mais le retour à l'école est privilégié. A partir de 15 ans, la FPA est une solution pertinente. Les enfants du groupe cible sont le plus souvent en difficulté psychologique, un accompagnement doit être prévu. L'approche genre doit être omniprésente car les filles cumulent les handicaps, notamment au niveau du poids des traditions et des débouchés professionnels limités.

Par rapport aux formations :

Les formations en milieu rural, agricoles ou autres, sont primordiales. Elles doivent être pensées pour devenir pérennes. La sortie de formation doit faire partie du dispositif.

IPEC ne peut mener seul ces projets, des partenaires occasionnels ne peuvent offrir une réponse de masse durable : il est donc nécessaire de travailler avec des structures étatiques et de resserrer les liens avec les représentations professionnelles.

DIRECTIVES DE L'ATELIER REGIONAL DE BAMAKO POUR UNE STRATEGIE REGIONALE

En concordance avec le cadre du projet, IPEC a défini en 9 points la stratégie régionale à mettre en œuvre autour de 4 axes : (La définition complète de la stratégie régionale est donnée en annexe)

- Affichage de la volonté politique.
- Renforcement des cadres réglementaires, des capacités et des compétences.
- Identification des groupes prioritaires
- Dispositions relatives à la mise en place des programmes d'action

1. Intervention sur un groupe cible commun.
2. Capitalisation des expériences en matière de FPA menées dans chaque pays et dans la région.
3. Renforcement du niveau institutionnel pour intégrer le travail des enfants et ses pires formes dans la politique nationale.
4. Renforcement des capacités et des compétences.
5. Intégration de cette stratégie dans l'ensemble des programmes IPEC de la région.
6. Mobilisation des ressources au niveau national et régional.
7. au niveau des PA, application d'une intervention commune en fonction des groupes d'âge et des groupes cibles.
8. Au niveau des PA, appliquer une approche commune.
9. Intégrer dans les PA les éléments suivants :
 - Etude du milieu d'intervention.
 - Pérennisation de la FPA et de ses résultats.
 - Appui aux formateurs et aux maîtres d'apprentissage.
 - Collaboration avec les partenaires identifiés.
 - Positionnement du jeune au centre de l'action de formation.

JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE REGIONALE D'IPEC PAR RAPPORT A L'USAGE DE LA FPA

La politique de formation professionnelle basée à l'origine sur l'idée de promotion sociale de la personne est devenue une mesure de traitement des populations en difficultés. Le chômage, l'insécurité professionnelle sont devenus les éléments porteurs de cette politique. Dans ce cadre, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (FPA) sont pertinents pour lutter contre toutes les formes d'exploitation des enfants.

Les programmes de retrait développés actuellement démontrent à travers deux indicateurs, la pertinence du choix :

- Les taux de remplissage des programmes actuels sont proches de 100 %. Les places vacantes sont liées principalement aux difficultés pour trouver des encadrant professionnels.
- Les taux d'abandons en cours de formation sont très faibles. Ils oscillent entre 0 et 20 %. Les défections tiennent à l'absence d'apports financiers pendant la période de FPA.

Un autre indicateur, non quantifiable, est l'intérêt des familles. Elles ont un regard méfiant sur l'école mais positif sur la FPA. Les parents ont accueilli dans l'ensemble favorablement l'intégration de leur enfant dans un programme de FPA.

L'analyse de la stratégie régionale et sa pertinence doivent aussi être perçues à la lumière des objectifs de chaque partenaire. Ainsi, d'une part, l'IPEC a pour objectif immédiat le retrait des enfants soumis aux pires formes de travail et à terme l'éradication de la maltraitance faite à l'enfant en utilisant des modules courts de FPA. Par ailleurs, les acteurs politiques souhaitent privilégier un enseignement technique structuré et transférer la FPA aux professionnels. Et enfin, les représentations professionnelles veulent recevoir des jeunes directement employables et donc des collaborateurs efficaces ayant reçu une formation longue appropriée. Les trois partenaires peuvent s'accorder sur la dimension sociale de la stratégie et sa pertinence, mais la différence d'objectif nécessite une certaine cohérence dans la démarche formative.

SYNTHESE DES STRATEGIES NATIONALES

Les administrateurs nationaux ont pu ébaucher le cadre de leurs actions. Ils ont repris les lignes fortes pour les décliner dans chaque pays en fonction des conditions locales et signaler leur particularisme.

Le **Bénin** et le **Togo** s'engagent sur :

- l'étude métier et la formation associée
- le plaidoyer auprès des institutions, des décideurs professionnels
- la mise en place de transition entre la situation de travail et l'école d'une part et vers la FPA d'autre part.

Le **Niger** et le **Burkina Faso** reprennent les notions de plaidoyer, d'information, de mobilisation et proposent des ateliers nationaux pour renforcer les capacités des agences d'exécution, accompagnés d'actions directes en milieu rural et urbain.

Madagascar et le **Sénégal** s'inscrivent dans la ligne de la stratégie régionale mais veulent porter leurs efforts sur les filles de 12 – 15 ans pour leur proposer une formation préprofessionnelle. Néanmoins les actions visant à maintenir les enfants à l'école reste une priorité pour le Sénégal

Le **Maroc** souhaite intégrer le groupe cible dans la stratégie nationale et régionale de FPA et proposer un appui aux capacités des acteurs. Ceci doit être complété par un plan d'action démonstratif pour sensibiliser à tous niveaux.

Le **Mali** voudrait prolonger l'action déjà entamée auprès des institutions et porter un effort particulier pour intégrer le groupe cible d'IPEC dans la politique nationale de FPA en cours d'élaboration.

ANALYSE DES STRATEGIES NATIONALES : (BENIN, BURKINA FASO, MALI, NIGER, ET TOGO)

Les pays concernés, avec des démarches diverses, ont mis l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles.

Quelle que soit la forme de l'investissement des collaborateurs d'IPEC, les résultats sont apparus à travers des textes législatifs ou réglementaires :

- Code d'apprentissage : Bénin
- Identification des métiers porteurs : Burkina Faso
- Définition des travaux dangereux : Mali, Togo
- Elaboration de la stratégie gouvernementale en matière de FPA : Burkina Faso, Mali, Togo
- Cellule ministérielle sur le travail des enfants : Niger

Cette action forte a amputé les possibilités temporelles pour agir suivant les autres axes de la stratégie, il faut néanmoins retenir au niveau de la sensibilisation par module structuré :

- Sensibilisation des professionnels : Bénin, Togo
- Sensibilisation des élus locaux, des inspecteurs du travail : Niger

La démarche a pu être complétée par une action à caractère pédagogique :

- Référentiels de formation : Bénin, Burkina Faso
- Outils de suivi : Burkina Faso
- Création d'outils pédagogiques : Mali
- Formation de formateurs : Mali

L'ensemble de la démarche au niveau institutionnel a permis à IPEC de montrer ses compétences et d'être reconnu comme un interlocuteur qualifié. Dans les différents pays IPEC est devenu une ressource majeure dans le domaine de la FPA, le temps passé sur cet axe de la stratégie est un investissement positif. Cette situation doit lui permettre de mieux faire passer son message fondamental.

ANALYSE TECHNIQUE GENERALE DES PROGRAMMES D'ACTION

L'analyse des grilles d'évaluation montre des disparités entre les pays, mais aussi des convergences. Les différences sont liées conditions économiques et sociales, aux valeurs culturelles, aux législations de chaque pays mais aussi à la différence d'approche des programmes. Certains ont pu être implantés à l'issue d'une action au niveau institutionnel, d'autres ont du répondre à des situations d'urgence.

Quelques données chiffrées :

	Programmes d'action	Pays concernés	Effectif total	% filles
FPA (15 – 18 ans)	25*	7	2982	30 %
FIP (12 – 15 ans)	8*	6	904	33 %

Sur les 25 P. A. en FPA :

- o 20 sont mixtes, 4 spécifiquement féminins et 1 masculin.
- o 14 sont en zone urbaine, 11 en zone rurale

* Certains programmes ont intégré des 12 – 18 ans, ils sont donc comptabilisés 2 fois.

Lorsque le programme est en relation avec des partenaires institutionnels, la taille des groupes est plus conséquente que lorsque c'est une ONG ou une association. Cette taille dépend donc de la maîtrise du programme et non des besoins.

Les secteurs d'activité support sont : (Le total dépasse 25 car les programmes sont mixtes)

L'artisanat, Bâtiment et artisanat d'art principalement : 22

Les services, à la personne ou aux indicateurs de bien être : 17

L'agriculture, activités et productions locales : 4 dont 2 spécifiques

Taille des groupes en FPA (15 – 18 ans)	< 51	51 < 101	101 <
	11	3	11
Zone urbaine	6	3	5
Zone rurale	5		6

L'approche n'est donc pas sectorielle mais liée aux possibilités locales. L'ensemble des formations répond aux besoins des populations et est en accord avec l'image valorisante des métiers que peut avoir l'enfant. Les métiers innovants, la maintenance audiovisuelle par exemple, émergent peu.

Le temps de formation est inférieur ou égal à 12 mois pour 20 PA sur 24. Ceci conduit à s'interroger doublement :

- Au terme de sa formation, que se passe-t-il si l'enfant n'a pas atteint l'âge légal de travail ?
- Un jeune possède t-il toutes les compétences nécessaires après une durée aussi courte ?
- Ces deux questions imposent d'assurer un suivi en situation à la fin de la formation et pendant toute la durée de son adaptation.

Les partenaires :

Au niveau politique, IPEC a rencontré un écho favorable, mais qui est le plus souvent resté au niveau du déclaratif. La collaboration des autorités locales a été plus opérationnelle, prêt de locaux, introduction auprès des associations villageoises, des familles, etc.

Les représentations professionnelles au niveau local ont pris des engagements et sont intervenues auprès de leurs membres, mais les artisans du domaine informel montrent des réserves pour s'engager dans une démarche à caractère officiel.

Les derniers partenaires opérationnels sont les ONG, ce sont des entités installées depuis longtemps. Leur apport est important par leur structure d'accueil, leur connaissance du terrain et la mise à disposition de personnels qualifiés.

Elles sont souvent à l'instigation du programme et parfois souhaitent prendre la responsabilité de l'ensemble, IPEC devenant seulement un bailleur de fonds.

Formation professionnelle et centre de formation :

Les formations se déroulent principalement en centres privés appartenant à des ONG ou des institutions. Ils possèdent les équipements nécessaires et les enseignements théoriques sont dispensés par leurs permanents. Des référentiels de formation existent et les outils pédagogiques ont été élaborés par les formateurs. C'est un point positif mais l'évaluation est interne et la certification pratiquement inexistante.

L'apprentissage et le maître d'apprentissage :

La majorité des P. A. a été proposée dans le cadre d'un apprentissage à temps complet dans un atelier ou avec une partie en centre.

L'apprentissage s'est heurté à plusieurs difficultés liées aux maîtres d'apprentissage. Ils ne sont pas préparés à former des enfants, ils doivent donc être accompagnés dans leur démarche par un formateur ou un coordonnateur. Cette mesure a été le plus souvent appliquée dans les PA.

Les obligations des parties ont presque toujours été formalisées dans un contrat ou une convention.

L'enfant en FPA et les mesures d'accompagnement :

Le repérage des jeunes, ainsi que la négociation avec les familles, ont été faits par des personnes de terrain affiliées aux structures locales.

Les familles ont rarement bénéficiées de mesures compensatoires à la perte d'apports financiers par l'enfant mais elles ont pu être sensibles à des facilités pour le jeune, matériel, repas vêtements, etc.

Le constat de la situation médicale ou psychologique présente des situations très contrastées. Certains programmes ont pu faire appel à des praticiens confirmés, d'autres ont laissé le diagnostic à l'instigation des permanents des structures d'accueil.

Il faut aussi noter que les apprentis restent des enfants dans la mesure où ils ont apprécié les activités ludiques, sportives ou culturelles.

Valorisation et pérennisation des programmes :

Les actions ont été réalisées dans le respect des moyens financiers, mais les acteurs soulignent la lourdeur administrative et le retard dans le déblocage des fonds. Les moyens logistiques mis à disposition par les partenaires ont permis un accueil minimum.

L'analyse des grilles montre de la part des rédacteurs la sensation d'une démarche positive. Les progrès sont principalement liés à la sensibilisation et à la prise de conscience à tous niveaux qui en découlent.

Les programmes conçus en partenariat avec des structures nationales, étatiques ou professionnelles entrent dans le paysage formatif du pays. Les actions plus ponctuelles répondant à des mesures d'urgence ont permis de montrer la pertinence de la FPA, mais elles n'ont pas été structurantes ; elles doivent donc être soutenues.

Conclusion :

Les enfants sont retirés du travail grâce à des FPA pertinentes et adaptées. Pour les pays soumis à cet objectif, les principes d'action sont semblables et répondent à des mesures d'urgence, enfants travailleurs ou mendiants au Bénin, enfants employés dans les carrières ou filles vulnérables au Burkina Faso, enfants travailleurs du secteur informel dans les zones urbaines du Mali, enfants des rues ou jeunes prostituées au Niger et enfants de retour de migration au Togo.

Les programmes sont le plus souvent ponctuels, en relation avec des ONG ou des institutions locales. Ces partenaires assurent la maîtrise d'œuvre de tout ou partie du projet mais sont à la recherche permanente de budget de fonctionnement.

Les programmes n'affichent donc pas une durabilité, même si parfois certaines garanties existent, mais ils ont fait la preuve de leur efficacité par rapport à l'objectif recherché.

LES PROJETS DE GRANDE ENVERGURE DES PAYS SOUMIS A L'OBJECTIF 2 : MAROC, MADAGASCAR, ET SENEGAL :

Maroc :

Le programme démonstratif marocain a été conçu à l'échelle de la région de Taroudant, région agricole et montagneuse. La procédure employée par IPEC est exemplaire pour sa pertinence et son efficacité.

IPEC a entrepris une démarche de communication et de sensibilisation au niveau ministériel puis provincial pour provoquer l'adhésion et implanter un comité de pilotage. Ce groupe, qui réunit tous les acteurs

potentiels, s'est adjoint les services d'une association nationale mais fortement implantée dans la région. Par son intermédiaire, les communes ont pu exprimer leurs besoins à l'aide d'un dossier où elles montraient par ailleurs leur implication.

La démarche est remarquable, car elle est descendante au niveau des moyens offerts et montante par la définition des besoins et l'engagement. La rencontre des deux flux d'information s'est faite au niveau du comité de pilotage.

Le comité a pu définir un plan organisationnel d'intervention dans les communes rurales retenues couvrant l'ensemble de la plage d'âge 3 – 18 ans, du système préscolaire à la formation professionnelle en relation avec le système formel de l'éducation et de la formation technique.

La méthodologie a valeur d'exemple pour la mise en réseau des partenaires, mais le programme est difficilement transposable dans tous les pays car IPEC Maroc a pu bénéficier de l'important tissu d'aide sociale en vigueur au Maroc et de la présence de centres de formation bien équipés. A échelle réduite, IPEC avait déjà utilisé avec succès cette méthode lors de deux programmes ponctuels répondant à des mesures d'urgence.

IPEC Maroc a eu la volonté d'agir de manière structurelle et même si un suivi est judicieux, peut maintenant se retirer sans dommage. L'organisation perdurera dans la région mais va aussi être démultipliée dans d'autres régions.

Et si IPEC n'avait pas été présent ?

La FPA ne serait certainement pas apparue comme un outil de retrait des enfants du travail, le pays serait resté sur des comportements répressifs. Le Maroc aurait perdu des années et n'aurait sans doute pas employé une démarche aussi consensuelle.

Madagascar :

IPEC Madagascar, en fonction des conditions locales et des partenariats potentiels, a choisi d'éclater son action en six programmes distincts. Cette approche a valeur de test, car dans chaque opération, un élément au moins peut être considéré comme expérimental pour des pratiques innovantes.

Au niveau pédagogique, la formation par modules ciblés permet une approche graduée de l'insertion pour le jeune : éducation de base de 3 mois, puis initiation professionnelle en centre pendant 6 mois, et enfin mise en situation chez un employeur pour 3 mois avec suivi par les formateurs.

L'action engagée spécifiquement pour les filles mérite d'être signalée. La formation est dispensée suivant deux formats :

- FPA hebdomadaire pour les filles domestiques et les filles mères de moins de 18 ans.
- FPA à cycle continu pour les filles victimes ou menacées.

Suivant ce principe, un module santé est intégré dans la formation.

Les jeunes filles reçoivent un diplôme de fin de formation et la sortie est accompagnée.

Pour les jeunes filles de moins de 16 ans, des cours de perfectionnement sont dispensés avant une insertion professionnelle progressive. Pour les plus âgées, leur placement est assuré avec contrat et suivi par un comité d'accompagnement.

Il est par ailleurs proposé aux filles de se regrouper en coopérative pour créer et développer des activités génératrices de revenus.

Un autre programme a pour cadre le secteur agricole en partenariat avec les producteurs locaux et suivant les besoins de la communauté. Cette action s'inscrit dans la stratégie de développement national et répond à un gisement d'emplois.

Le centre de formation écoule sa production sur le marché local et peut envisager à terme son autonomie financière, gage de pérennité.

Les programmes de formation en FPA à Madagascar peuvent s'appuyer sur un ensemble de supports, répertoire des métiers de base et référentiel des compétences associé à chaque métier. Ces outils permettent aux formateurs d'élaborer les référentiels de formation et donc les grilles d'évaluation qui en découle. C'est l'entrée pour la certification.

Ces différents programmes ont été confrontés à des difficultés, mais l'action des responsables d'IPEC a couvert un champ large de la problématique, et permis d'ouvrir des perspectives positives. IPEC doit maintenant œuvrer pour homogénéiser la démarche formative au degré supérieur en relation avec les ministères concernés.

Sénégal :

Le programme s'est inscrit dans une initiative nationale, l'EQJA (Education Qualifiante pour les jeunes et les adultes) grâce à l'appui financier et la collaboration technique d'IPEC. Cette initiative est mise en expérimentation à la demande de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (Ministère de l'Education).

Une formation préprofessionnelle par apprentissage est offerte à des enfants de 12 à 14 ans avec le concours d'organisations professionnelles. C'est une diversification de l'approche classique de FPA.

Les formateurs sont les artisans qui ont acquis une expérience en matière de travail des enfants ; mais un plus a été apporté avec l'élaboration d'un référentiel d'éducation de base accompagné des curricula.

En outre les jeunes filles reçoivent une information sur la santé et la contraception, mais aussi une approche des dangers du travail des enfants pour leur intégrité physique.

La valeur ajoutée de l'expérience nécessaire pour ce projet met en exergue la pertinence de programmes de grande envergure et de leur continuité car la demande est importante.

L'intérêt du programme réside dans son concours à une réorganisation du système d'apprentissage traditionnel pour une formation plus structurée et mieux suivie. Dans ce but, son appartenance au système national de formation qualifiante permet de le tester comme un dispositif opérationnel. Toutefois, il faut rapprocher la courte durée du projet, 7 mois, de l'âge requis pour en bénéficier, 12 – 14 ans et de la législation sur l'apprentissage, 15 ans minimum.

Ce dispositif structurellement peu lourd doit aller à son terme, et l'évaluation terminale sera d'un grand intérêt. En effet, en raison de sa souplesse et de son coût modéré, un tel programme peut être une solution pour d'autres pays.

CONCLUSION

IPEC, en définissant ses stratégies régionales et nationales, a voulu agir simultanément suivant deux axes complémentaires, au niveau institutionnel et sur le terrain pour valoriser l'option FPA comme élément de lutte contre le travail des enfants.

A l'échelle nationale, IPEC est allé au-delà de l'objectif affiché en impulsant dans différents pays une politique nouvelle de FPA.

Cette orientation sert les intérêts des enfants soumis à des conditions non décentes, mais aussi au développement économique du pays. Les autorités, en adhérant au projet, en ont bien compris l'apport car la Formation Professionnelle ne correspondait pas aux réalités du pays. De plus, « *L'apprentissage traditionnel dispensé sur le lieu de travail est adapté à la survie mais inadapté au développement économique et ne peut répondre aux demandes qui vont se poser dans les années à venir* ». (Source Rapport UNESCO – IIEP Apprentissage en Afrique de l'Ouest Janvier 2000)

Les politiques de formation des différents pays étaient figées sur ces constats, IPEC les a fait évoluer.

Le programme sert aussi les intérêts des acteurs économiques qui vont recevoir des jeunes possédant une approche des compétences des métiers de base. Ils doivent en être conscient et s'impliquer plus fortement. La cause défendue par IPEC en dépend, car les maîtres d'apprentissage ne sont pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins.

Sur le terrain, IPEC, à travers les PA, a fait la preuve du bien-fondé du choix de la FPA. Les enfants sont à une place qui leur convient, ils trouvent une assurance et une maîtrise d'eux-mêmes et développent une ambition.

La FPA était inaccessible aux enfants du groupe cible d'IPEC. Ils ne pouvaient trouver leur place dans le système formel d'enseignement et n'avait pas le support parental nécessaire pour accéder à l'apprentissage.

L'action d'IPEC a permis de montrer qu'ils avaient toute leur place dans un dispositif adapté. Néanmoins, il faudra sans cesse rappeler aux partenaires qu'un enfant apprenti reste un enfant.

L'ensemble de la stratégie développée à titre expérimental avait valeur de test. IPEC doit maintenant poursuivre son action politique au niveau institutionnel et contribuer à son application sur le terrain dans un cadre rénové et structuré.

RECOMMANDATIONS :

Les recommandations sont liées à plusieurs entrées dans le cadre de la FPA :

IPEC ayant fait la preuve de ses compétences et afin de proposer aux jeunes une perspective encadrée, il convient donc de continuer le renforcement des capacités institutionnelles pour intégrer la FPA adaptée aux enfants en rupture scolaire dans le système formatif national.

Les acteurs professionnels sont incontournables. Ils doivent être impliqués dans la définition des formations et dans la sensibilisation de leurs adhérents il est opportun donc de créer ou accentuer une dynamique forte avec les représentations professionnelles

Les formateurs sont le plus souvent démunis devant des situations nouvelles liées à l'obligation d'inclure l'éducation de base dans une FPA. Il convient donc de renforcer les capacités des formateurs en mutualisant les outils pédagogiques dans une banque de données électronique.

Les programmes en cours ont fait la preuve de leur pertinence et de leur efficacité, mais aussi de l'insuffisance de l'offre en fonction des besoins. Il est donc nécessaire de le pérenniser, et démultiplier en impliquant les institutions nationales.

L'initiative laissée aux partenaires pour le montage et le suivi des programmes d'action devrait être encadrée. Il est approprié donc de proposer aux agences d'exécution un guide de montage et d'évaluation à destination des partenaires pour permettre de répondre aux exigences minimales.

Le gisement d'emploi répondant aux besoins courants pouvant à terme être saturé, il est donc nécessaire de chercher dès à présent de nouvelles orientations. Il faut donc d'inciter les autorités à établir une projection à terme sur les emplois et rechercher les métiers.

La formation agricole est essentielle par rapport aux besoins des populations et aux opportunités de développement économique avec la conservation et la transformation des produits. De plus, c'est une formation qui peut s'autofinancer. Il est par conséquent pertinent de développer les formations dans le secteur agricole.

Les enfants pour pouvoir développer leur personnalité doivent bénéficier d'un accompagnement ludique, culturel ou sportif et recevoir une formation complémentaire adaptée à une approche genre. Leur intégration dans le système économique doit être suivie par un dispositif prévu à l'intérieur des programmes d'action.

8.4. RÉSUMÉ : SYNTHÈSE RÉGIONALE DE L'ANALYSE INSTITUTIONNELLE - COMITÉS DIRECTEURS NATIONAUX ET CELLULES TRAVAIL DES ENFANTS

De Madame Bénédicte APETÉY, juin 2007

Basé dans le renforcement des capacités des partenaires nationaux, la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat favorisant une meilleure harmonisation dans les politiques / actions de lutte contre le travail des enfants sur le plan national, le rapport de Madame APETÉY a analysé la situation dans neuf pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, et Togo.

La définition du travail des enfants est présentée « comme une activité économique (rémunérée ou non), auquel des personnes mineures sont astreintes, et qui peut compromettre leur santé, leur développement ou les empêcher d'aller à l'école »⁴⁸. Cependant, toutes les formes de travail ne sont pas en violation avec les droits de l'enfant.

L'Afrique, avec 49.3 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans économiquement actifs, est le continent le plus touché selon l'OIT. Dans les huit pays analysés, le travail des enfants revêt des formes très diverses, autant dans le secteur formel qu'informel. Cependant, le secteur informel est le domaine qui emploie le plus d'enfants travailleurs car sa non-structuration, la détermination de son étendue et sa nature facilite l'enrôlement des enfants en situation précaire.

La problématique du travail des enfants repose sur des facteurs économiques, culturels et institutionnels. Ainsi, la paupérisation des populations est une des principales causes du travail des enfants, exacerbée par la pandémie du VIH/SIDA. Sans mentionner l'exode rural, la porosité des frontières et le déséquilibre démographique⁴⁹. Le poids des pratiques traditionnelles et sociales jouent aussi un grand rôle dans l'accentuation du travail des enfants, avec les coutumes tels que : (i) C'est un devoir pour l'enfant de commencer très tôt à « aider ». (ii) Les enfants doivent reprendre l'activité professionnelle de leurs parents. (iii) Apprentissage du métier dès le plus jeune âge. (iv) Placement de l'enfant chez un parent de la famille ou chez un proche généralement plus aisé. D'autre part, il y a les facteurs structurels et institutionnels, tels que la faiblesse de leur système éducatif⁵⁰, caractérisés par des déperditions scolaires, un manque de compétences des enseignants et leur faible nombre, une insuffisance d'infrastructures éducatives.

Les conséquences physiques et morales, ainsi que socio-économiques, ont une répercussion directe sur la psychologie des enfants et leur intégration dans un environnement normal, et sur le développement socio-économique du pays, car les enfants travailleurs privés d'éducation auront un niveau et une qualité de formation très faibles, ce qui dans l'avenir, en feront des adultes sans qualifications professionnelles, qui seront alors confrontés au même schéma de chômage et de pauvreté.

Néanmoins, la nécessité de s'attaquer aux causes fondamentales du travail des enfants, comme la pauvreté, est une condition « sine qua non » d'une élimination définitive de ses pires formes.

En se centrant sur la protection juridique internationale telle que **les droits de l'enfant**⁵¹, article 32⁵², ratifiés par les neuf pays, et **la Charte africaine des Droits et du bien-être de l'enfant**⁵³ dans son article 15⁵⁴ ratifiée par huit pays concernés, une protection générale à l'enfant est garantie.

Dans une approche plus spécifique à la lutte contre le travail des enfants, nous trouvons : - les Conventions n°138 sur l'Age minimum⁵⁵ et la Recommandation n°146 - qui exhorte les Etats membres à porter progressivement à 16 ans l'âge minimum d'admission à l'emploi et à accorder des politiques et des programmes nationaux de développement qui tiennent compte des besoins physiques et mentaux des enfants et des adolescents ;

- la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants⁵⁶, et la Recommandation n°190 -qui doit déterminer une liste des types de travail dangereux et qui demande à la législation nationale ou l'autorité

⁴⁸ Page 5 « Synthèse Régionale de l'Analyse Institutionnelle, Comités Directeurs Nationaux et Cellules Travail des Enfants »

⁴⁹ Conséquence évoquée au Togo.

⁵⁰ Il existe une corrélation entre les enfants en situation d'échec scolaire, et les enfants travailleurs.

⁵¹ Les Droits des enfants, adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1989, définissent tous les droits des enfants sur les plans civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

⁵² « Être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ».

⁵³ Adoptée en 1990 par l'Organisation de l'Unité Africaine et ratifiée par tous les pays concernés à l'exception du Maroc qui est le seul pays ne faisant pas partie de la zone couverte par l'accord.

⁵⁴ « L'enfant est protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber l'éducation de l'enfant ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral et social ».

⁵⁵ L'admission à l'emploi ne doit pas être inférieure à l'âge de la fin de la scolarité, ou en su défit pas minimum à l'âge de 15 ans, avec des exceptions pour les pays dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées, à l'âge peut être fixé à 14 ans. Toutefois, l'âge minimal de 18 ans est fixé pour tout travail dangereux, susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents, avec la possibilité d'être abaissé à 16 ans si la santé, la sécurité et la moralité des intéressés sont pleinement garanties.

⁵⁶ Classés en quatre catégories par l'OIT :

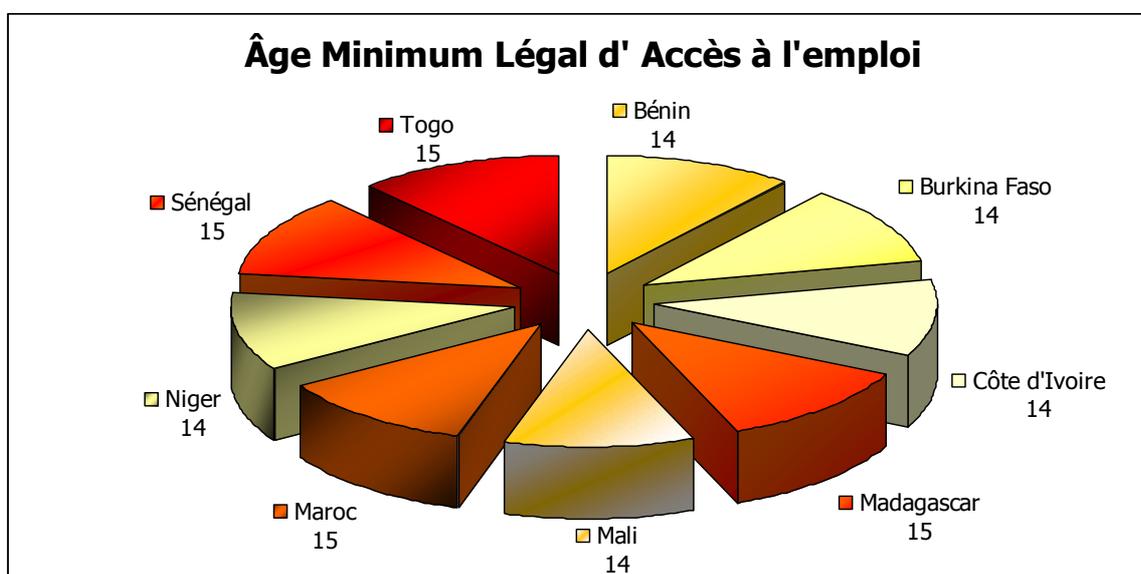
- toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;

compétente de déterminer les personnes qui seront tenues responsables en cas de non-respect des dispositions nationales concernant l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants.

- Ainsi que la Déclaration relative aux Principes et Droits fondamentaux au travail⁵⁷ à laquelle appartiennent le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Sénégal et le Togo. Tous s'attachent à définir et à faire respecter les droits des enfants.

Et « Les Documents de Stratégies pour la Réduction de Pauvreté (DSRP)⁵⁸ » qui décrivent les politiques et les programmes économiques, structurels et sociaux qu'un pays devra mettre en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté.

Les législations constitutionnelles, du code du travail, et pénales des neuf pays étudiés contiennent des dispositions réglementant le travail des enfants. Leur législation nationale constitue la première action qu'un gouvernement puisse prendre pour attaquer le problème du travail des enfants. Aussi, par le biais du code du travail, la protection du travail des enfants réglemente l'embauche des enfants et les protège. En ce qui concerne l'âge minimum légal, les lois diffèrent d'un pays à un autre, et la tranche d'âge d'admission au travail autorisée pour les enfants se situe entre 14 et 15 ans.



Par ailleurs, les dispositions de ces codes réglementent les horaires de travail des enfants limités à 8 heures par jour et 40 heures par semaine, ainsi que leur période de repos. Quant au travail de nuit, les législations béninoises, ivoiriennes et maliennes, stipulent qu'aucun enfant âgé de moins de 18 ans, ne peut être employé à un travail de nuit.

Les différents codes du travail examinés prévoient que les types de travaux considérés comme dangereux soient déterminés par texte réglementaire (décret ou arrêté)⁵⁹ et qu'ils doivent périodiquement être examinés et révisés en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés.

L'analyse des différents rapports d'étude, montre que des dispositions ont été prises, de manière générale, pour garantir une mise en conformité des législations nationales aux différents instruments juridiques

- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes ;
- les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant

⁵⁷ Adoptée en 1998 par la Conférence Internationale du Travail, organe plénier de l'OIT, les principes et droits fondamentaux suivants :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition affective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

⁵⁸ Mis en place par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

⁵⁹ Une communication sur les six étapes pour déterminer les formes dangereuses du travail des enfants a été présentée lors de l'atelier sous-régional de renforcement des capacités des structures nationales de Ouagadougou.

internationaux dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. Il s'agit de voir de quelle manière se passe la mise en application effective de ces normes.

Pour cela, les mécanismes de contrôle de la législation nationale prennent une grande importance en tout point car le caractère transversal de la lutte contre le travail des enfants demande une action collective multidisciplinaire. Dans le terrain au niveau gouvernemental, les ministères du Travail et de la Fonction Public, de la Famille, de la Femme et de l'enfant, et de la Justice sont présents.

En général, le ministère du Travail et de la Fonction Publique est l'autorité compétente chargée de l'application des instruments juridiques relatifs à ce domaine, avec la Direction Général du Travail comme coordinatrice et l'Inspection du Travail comme mécanisme de contrôle administratif. De fait, leur rôle devient central dans la politique de lutte contre le travail des enfants, ainsi que le Ministère de la Justice, chargé de faire respecter les principes de protection des droits de l'enfant. Mais, il y a d'autres ministères comme le Ministère de la Population à Madagascar qui implanta des actions visant à la formation et à la réinsertion des enfants travailleurs ; ou le Ministère de la Culture et du Tourisme qui mettent en place des activités de sensibilisation et de mobilisation en faveur de la lutte contre le tourisme sexuel. Au Bénin, c'est le ministère des affaires Sociales qui implante des programmes de protection, de promotion, et de réinsertion sociale pour les enfants victimes d'exploitation.

Les cadres stratégiques qui aident les gouvernements à se mettre en conformité avec les engagements pris sont les **Plans Nationaux d'Action (PNA)** dans lesquels ils définissent, déterminent, conçoivent et adoptent une politique en faveur d'une protection de l'enfance et basés sur quatre points stratégiques :

- l'analyse descriptive de la situation du travail des enfants dans le pays (nature, ampleur, causes, portée)
- l'identification des cibles prioritaires
- la détermination des objectifs stratégiques et actions à entreprendre ;
- la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation.

Les Objectifs immédiats des PNA sont déterminés en fonction des spécificités nationales du pays, et ils offrent un cadre stratégique aux Gouvernements dans l'élaboration de différentes politiques publiques entièrement dédiées à la cause des enfants, en même temps que l'intégration de la lutte contre le travail des enfants aux stratégies de développement national.

Pays	Nom	Année d'Adoption
Bénin	Plan National d'Action sur le Travail des Enfants	1997
Burkina Faso	Plan d'Action National sur le Travail des Enfants	1998
Côte d'Ivoire	Plan d'Action National sur le Travail des Enfants	2005
Madagascar	Plan National d'Action contre les pires formes de travail des enfants	2005
Mali	Plan National d'Action sur le Travail des Enfants	1997
Maroc	Plan d'Action National pour l'Enfance	1997
Niger	Plan National d'Action sur le Travail des Enfants	2000
Sénégal	Plan National d'Action pour l'Enfant	1991
Togo	Plan National d'Action de lutte contre le Travail des Enfants	2000

Tous les pays ont adopté un Plan d'action national spécifique sur le travail des enfants, à l'exception du Maroc, qui a élaboré un plan d'action national en faveur des enfants en général : PANE 2006-2015. « Plan d'Action National pour l'Enfance » est basé sur quatre axes, le droit de l'enfant à une vie saine, au développement, à la protection, ainsi que les mécanismes de suivi et d'accompagnement. Le Sénégal aussi a une approche plus générique aux enfants et développe des actions préventives.

Il est important de remarquer qu'il y a un décalage de presque quatorze ans entre le premier PNA adopté par Sénégal en 1991 et le dernier adopté par la Côte d'Ivoire en 2005. Déjà entre celui du Sénégal et ceux de Bénin, du Mali, et du Maroc adoptés en 1997 il y a 6 ans. L'analyse des différentes situations nationales

montre que les pays ne connaissent pas le même niveau d'avancée, et certains se démarquent, notamment en termes de réalisation.

Le rapport mentionne aussi les cadres stratégiques internationaux comme « Les Objectifs de Développement pour le Millénaire (OMD)⁶⁰ » avec leurs 8 objectifs :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Assurer l'éducation primaire pour tous
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/SIDA
- Assurer un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Il est important de mentionner que l'IPEC a fondé toute son action sur la volonté politique et l'engagement des gouvernements de lutter contre l'exploitation des enfants en collaboration avec les organisations d'employeurs, de travailleurs et d'autres acteurs de la société civile. Ainsi les accords de coopération sont élaborés dans le cadre de :

- un examen de la situation réelle de la nature et de l'ampleur de la situation du travail des enfants du pays ;
- l'analyse des données et leur diffusion
- l'établissement d'objectifs et de priorités en coordination avec les gouvernements (ayant comme résultat un PNA)
- l'évaluation des activités du programme

Le Protocole « Mémoire d'Accord de participation au programme IPEC » stipule que la coopération entre le gouvernement national et l'IPEC a pour but de promouvoir les objectifs et principes faisant l'objet de conventions et de recommandations sur le travail des enfants⁶¹, et de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail et les droits au travail adoptés par l'Organisation Internationale du Travail en 1998.

Les objectifs de cette collaboration sont divisés en trois parties :

- « promouvoir les conditions permettant au gouvernement d'interdire et d'abolir progressivement le travail des enfants, en donnant la priorité aux pires formes de TE ;
- « accroître la sensibilisation de la communauté nationale et internationale aux conséquences du problème du travail des enfants et aux solutions possibles à apporter à ce problème »
- « intégrer systématiquement l'abolition du travail des enfants dans les politiques et programmes nationaux, sociaux et de développement »

L'approche stratégique de l'IPEC dans les neuf pays est de :

- améliorer le cadre législatif, réglementaire, politique et institutionnel ;
- créer une action directe en faveur des enfants : retrait et réinsertion des enfants travailleurs à travers des actions pilotes ;
- sensibiliser et mobiliser l'opinion publique ;
- appuyer le renforcement des capacités.

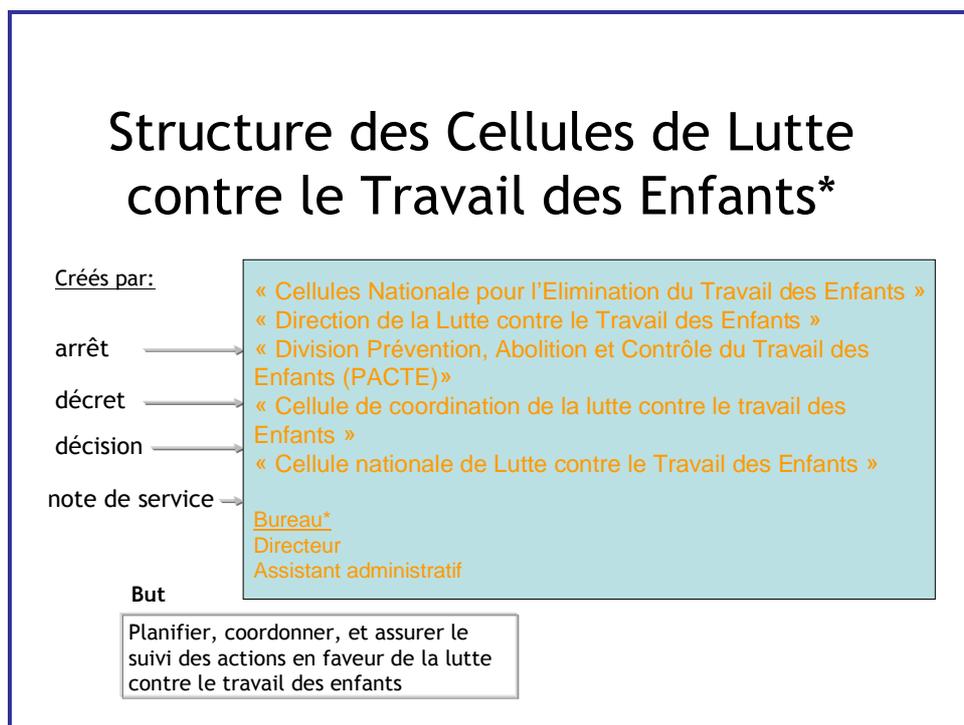
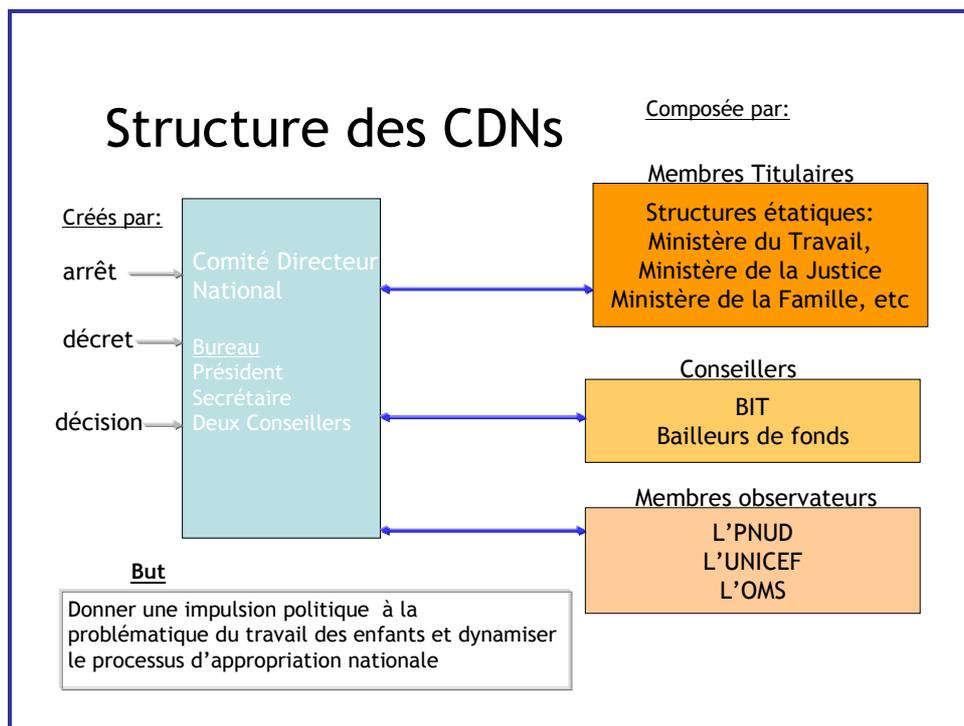
Avec le concept d'« appropriation nationale » qui permet à un Etat de développer sa capacité de penser, de choisir et de gérer lui-même son développement, ainsi que de concevoir et gérer ses programmes et projets, et en ayant au-delà du cadre juridique, vers la pérennisation des actions en faveur de la protection de l'enfance, il est nécessaire d'un ancrage institutionnel adéquat et efficient. Cette institutionnalisation se matérialise dans chaque pays par la mise en place du Comité Directeur National (CDN) et de la Cellule/Division Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE). Cependant il y a d'autres instruments qui œuvrent également sur la question de la lutte contre le travail des enfants.

Des CDN et des CLTE ont été conçus pour coordonner l'action de l'IPEC. Les CDN sont créés par arrêté – au Bénin, Burkina Faso, Niger et Sénégal - par décret – en Côte d'Ivoire - ou par décision – au Mali - et sont placés sous l'autorité du ministère de tutelle, à savoir le Ministère chargé du Travail. Leur composition devait se baser sur le principe du tripartisme du BIT, mais la nécessité d'une plus grande hétérogénéité des

⁶⁰ Fondés sur la Déclaration du Millénaire des Nations Unies en 2000.

⁶¹ Convention 138 et 182, et leurs recommandations 146 et 190

membres, dans le souci d'une meilleure efficacité d'action, a fini par impliquer un grand nombre de partenaires concernés par la question du travail des enfants



En général l'analyse institutionnelle régionale a montré qu'en dépit d'avancées significatives dans le processus d'appropriation nationale, les structures de coordination de travail des enfants n'étaient pas toujours en mesure de répondre aux attentes dévolues à leur mission. Ainsi, la plupart des CDN n'ont exercé jusqu'à présent qu'une infime partie de leurs attributions. Les CDN et les CNLTE devraient développer une

synergie d'action dans leur fonctionnement. Il est primordial de redynamiser le processus d'appropriation nationale.

Il doit être inclus dans l'analyse qu'il y a d'autres départements ministériels concernés par la question du travail des enfants qui ont créé des organes étatiques œuvrant dans la protection générale de l'enfance. Ainsi au Sénégal, il y a une coexistence entre deux Comités au niveau national qui traitent la même question mais ceux-ci sont rattachés à deux ministères différents (Travail et Famille). Au Burkina Faso, il y a une cohabitation d'organes comme « le comité de pilotage » attaché au Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, en même temps que le Secrétariat permanent du Comité National de Suivi et d'Evaluation du Plan d'Action national pour la Survie, la Protection et le Développement de l'Enfant. En Côte d'Ivoire, le « Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants », ainsi que le « Organe de Coordination » des actions dans le domaine de la culture du cacao, dépendent directement de la Primature. Le Maroc connaît une grande diversité de structures nationales spécialisées dans la question de l'enfance, avec le « Comité de Protection de l'Enfance »⁶² qui centralise la coordination de toutes les activités nationales au niveau de 16 régions du Maroc à travers les Unités de Protection de l'Enfance.

A tout cela, il convient d'ajouter l'existence d'un « Comité de pilotage »⁶³ créé pour coordonner l'action du projet ADROS⁶⁴, finance par le Département du travail américain⁶⁵.

En résumé, la dynamique d'appropriation nationale est bien en cours mais la prise en considération de manière disparate de la question du travail des enfants, la profusion des structures travaillant dans les mêmes domaines, et l'absence de cohésion de leur politique d'action, risquent de constituer un frein au processus d'ancrage institutionnel et de manquer d'efficacité dans l'éradication du travail des enfants.

La volonté politique des Gouvernements semble manifeste, cependant des mesures nécessaires et impératives restent à être mises en œuvre pour consolider le processus, tels qu'un mécanisme de suivi des recommandations prises, la promotion du dialogue et la concertation dans chaque pays pour poursuivre des efforts coordonnés sur le plan national, le renforcement des capacités nationale même s'ils sont avant tout du ressort des Gouvernements nationaux, le BIT, par le truchement de l'IPEC se doit d'appuyer et accompagner les Etats dans ce processus.

⁶² Mis en place par l'UNICEF au sein du Secrétariat d'Etat chargé de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées et la protection des enfants.

⁶³ La présidence est assurée par la Direction de l'Education non formelle attache au Secrétariat d'Etat

⁶⁴ Programme d'alphabétisation destiné aux enfants travailleurs

⁶⁵ USDOL

8.5. TERMES DE REFERENCE DE L'EVALUATION

« Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone »

Décembre 2007

ILO Code du Projet	RAF/04/07/FRA
ILO Numéro du Projet	340.05.100.007
Code IRIS	12522
Pays	Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, Togo
Durée	36 mois
Date de démarrage	Janvier 2005
Date de clôture	Décembre 2007
Langue du projet	Français
Agence d'exécution	BIT/IPEC
Bailleur de fonds	France
Contribution du bailleur de fonds	€ 2.957.304 / US \$ 3.642.000

I. Contexte

1. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) est un programme de coopération technique de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'objectif d'IPEC est l'abolition progressive du travail des enfants, en particulier des pires formes. La volonté politique et l'engagement des gouvernements pour combattre le travail des enfants – en coopération avec les associations des employeurs et des travailleurs – forment la base pour l'action d'IPEC. Le soutien d'IPEC au niveau national est basé sur une stratégie graduelle et multisectorielle. Cette stratégie inclut la sensibilisation concernant les effets négatifs du travail des enfants, la mobilisation sociale contre le travail des enfants, le renforcement des capacités nationales pour aborder ce problème et la mise en oeuvre de programmes d'action directe pour prévenir et retirer les enfants du travail et pour leur fournir des alternatives appropriées.
2. En Afrique on estime que près de 48 millions d'enfants exercent une activité économique. Bien que l'Asie enregistre le plus grand nombre d'enfants actifs dans la tranche d'âge 5-14 ans, l'Afrique pose un problème particulier du fait du pourcentage élevé d'enfants actifs par rapport à l'ensemble de la population enfantine totale : il atteint 29 pour cent en Afrique (contre 19 pour cent en Asie).
3. Les stratégies mises en oeuvre par le Bureau international du travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (BIT/IPEC) en vue d'éliminer progressivement et durablement le travail des enfants en Afrique mettent l'accent sur le renforcement des capacités nationales, l'accélération de la lutte contre le travail des enfants à l'échelon du continent et l'offre de solutions de rechange aux enfants et à leurs familles. Les programmes transnationaux à grande échelle ciblant les pires formes de travail des enfants constituent une part importante du travail de l'IPEC dans cette région. Des efforts sont toujours faits en vue d'encourager la ratification des Conventions n°138 et 182 et d'aider les Etats membres à satisfaire aux dispositions de ces deux instruments.
4. L'intervention d'IPEC en Afrique francophone a été mise en oeuvre par le biais de Programmes nationaux dans huit pays : Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo. Tous ces pays ont ratifié les Conventions n°138 et 182. La stratégie adoptée par IPEC est multidimensionnelle. Elle comprend plusieurs étapes et des mesures en vue d'encourager les partenariats multiples et variés qui appuieront des solutions globales et durables. Les enquêtes rapides et les études menées dans plusieurs pays en Afrique ont permis d'identifier certains secteurs tels que l'agriculture, l'économie informelle et le travail domestique, dans lesquels le travail des enfants prévaut. Il existe plusieurs projets, financés par les donateurs différents, par pays pour mieux exécuter la stratégie IPEC :

Bénin	Pays composant du projet sous-régional LUTRENA (Lutte contre le travail des Enfants en Afrique Ouest) USDOL
Burkina Faso	Pays composant du projet sous-régional LUTRENA (Lutte contre le travail des Enfants en Afrique Ouest) USDOL
Madagascar	Projet du soutien au programme assorti de délais Madagascar (POS TBP Madagascar) USDOL
Mali	Projet du soutien au programme assorti de délais Madagascar (POS TBP Madagascar) USDOL
Maroc	Deux Projet Lutte Contre le travail des enfants USDOL, Belgique
Niger	
Sénégal	Projet du soutien au programme assortis de délais Madagascar (POS TBP Madagascar) USDOL
Togo	Pays composant du projet sous-régional LUTRENA (Lutte contre le travail des Enfants en Afrique Ouest) USDOL

5. Les contributions françaises versées jusqu'à ce jour dans le cadre des Conventions France/BIT on permis de financer les projets développés dans les pays africains suivants : Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, Togo. La France a également financé des activités plus

globales, définies comme des priorités stratégiques pour l'IPEC tel le programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) en Afrique francophone de l'Ouest (Enquête et développement d'une base de données sur le travail des enfants). Le projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone » a été initié en janvier 2005. La date de clôture est fixée au 31 décembre 2007. Le projet a donc une durée de 36 mois.

6. Certains défis ont été identifiés dans les interventions précédentes dans la région, notamment celui de la pérennisation des résultats obtenus et celui d'un système éducatif défaillant. Le projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone » cherche à répondre à ces défis et, en conséquence, met l'accent sur le développement des capacités nationales d'un côté et sur la formation professionnelle et l'apprentissage de l'autre.
7. La stratégie du projet s'articule autour de quatre axes, à savoir :
 - Le financement de programmes nationaux en l'occurrence pour garantir la pérennisation des résultats obtenus jusqu'à ce jour.
 - La mise en œuvre de programmes de grande envergure pour parvenir à une éradication du travail des enfants dans un pays ou dans un secteur précis en combinant les efforts
 - L'action régionale et sectorielle à travers un programme permettant d'obtenir de meilleurs résultats au niveau de la région
 - La recherche pour recueillir, mettre à jour et analyser les données relatives au travail des enfants dans un domaine particulier en vue de développer une action future pertinente de lutte contre ce phénomène.
8. Le projet a trois objectifs principaux :

Objectif immédiat 1 : Les résultats obtenus au cours des phases précédentes grâce à l'intervention d'IPEC au Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Togo sont durables et soutenus par les instances nationales.

Objectif immédiat 2 : Les capacités nationales et les actions directes développées pour abolir le travail des enfants au Maroc, au Sénégal et à Madagascar sont renforcées dans le cadre de projets de grande envergure.

Objectif immédiat 3 : Au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Togo, des enfants sont retirés du travail grâce à des formations professionnelles et à des apprentissages pertinents et adaptés aux besoins de chacun de ces pays.

Programmes nationaux pour le travail décent

9. Pour l'OIT, l'abolition du travail des enfants fait partie de son travail sur les normes et principes fondamentaux au travail. Le respect de ces normes doit garantir le travail décent à tous les adultes. Dans ce sens, l'OIT fournit l'assistance technique à ses trois composantes : gouvernements, travailleurs et employeurs. Cette structure tripartite est la caractéristique clé de la coopération de l'OIT et c'est dans ce cadre que les activités du projet devraient être analysées.
10. Les programmes nationaux pour le travail décent de l'OIT (Decent Work Country Programmes, DWCPs) sont développés pour mettre en œuvre les priorités communes à l'OIT et aux partenaires nationaux dans le contexte plus large des Nations Unies et du développement international. Pour des informations supplémentaires, veuillez consulter : <http://www.ilo.org/public/french/decent.htm>
11. Les programmes nationaux pour le travail décent comprennent les priorités, stratégies opérationnelles ainsi que des plans de ressources et d'exécution qui accompagnent et soutiennent les plans des priorités nationales pour le travail décent élaborés par les partenaires. Ils constituent ainsi des cadres plus larges auxquels les projets individuels du BIT sont liés et auxquels ils contribuent. Ces programmes sont progressivement introduits dans de nombreux pays.

12. Les rapports des programmes nationaux pour le travail décent au Burkina Faso, Mali et Sénégal peuvent être téléchargés sur la page web interne d'IPEC (en anglais) :
Burkina Faso : http://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/dwcp_burkina.pdf (Version préliminaire)
Mali : http://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/dwcp_mali.pdf (Version finale)
Sénégal : http://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/dwcp_senegal.pdf (Version préliminaire)

II. Justification et objectif de l'évaluation proposée

13. L'évaluation est une activité prioritaire dans le cycle des projets d'IPEC pour tirer des enseignements, améliorer la planification d'activités, apprendre et améliorer la connaissance et assurer la responsabilité envers la communauté internationale. Les procédures d'évaluation utilisées sont basées sur celles de l'OIT et l'administration des évaluations indépendantes est assurée par une Section spécifique à l'intérieur d'IPEC (Section de Conception, Évaluation et Documentation – DED.)
14. La présente évaluation devrait porter sur l'ensemble des activités mises en œuvre dans le cadre du projet « Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone » jusqu'à la fin du projet. L'évaluation devrait analyser le projet dans sa totalité, y compris les questions de la conception initiale, la mise en œuvre, les enseignements tirés et les recommandations pour des projets identiques au futur.
15. Tout d'abord, l'évaluation devrait déterminer à quel point les objectifs du projet ont été atteints. Elle devrait mettre en évidence la pertinence de la stratégie ainsi que la performance et les résultats du projet à différents niveaux, comme au niveau politique, au niveau organisationnel, ainsi qu'au niveau des bénéficiaires, de la communauté et des ménages. L'évaluation devrait analyser l'efficacité et l'efficacé de la mise en oeuvre et de la gestion du projet au niveau des agences d'exécution ainsi qu'au niveau d'IPEC dans chacun des pays. En plus, elle devrait analyser les stratégies et modèles d'intervention utilisés, documenter les enseignements tirés et les bonnes pratiques émergentes et fournir des recommandations pour les processus de conception et de mise en œuvre de futures interventions contre le travail des enfants.
16. Ainsi, la réalisation d'une évaluation sur le projet d'IPEC en Afrique francophone permettrait de tirer des enseignements sur l'expérience et contribuerait à affiner les nouvelles stratégies poursuivies, entre autres dans le cadre du projet subséquent RAF/06/06/FRA.
17. Une évaluation sur le partenariat BIT-France a été fait en novembre-décembre 2005 qui couvrait les pays de ce projet.

III. Aspects à aborder

18. L'évaluation devrait en général aborder les préoccupations soulevées par l'OIT dans le cadre d'une évaluation globale et qui sont la pertinence, l'efficacité, l'efficé, et la viabilité comme définies dans les directives de l'OIT pour la préparation des évaluations indépendantes des programmes et des projets de l'OIT; pour les questions relatives au genre veuillez consulter les Directives de l'OIT pour l'intégration des questions de genre dans la conception, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de l'OIT, janvier 1995. L'évaluation se déroulera en accord avec la politique évaluation du OIT.
19. A ce stade, les aspects suivants peuvent être identifiés :

Conception

- Analysez la logique interne au projet et l'utilisation des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation.
- Analysez les liens entre la structure du projet et le cadre logique des programmes d'action.
- Décrivez les besoins satisfaits par le projet ainsi qu'ils sont exposés dans le document de projet et déterminez si ces besoins existent toujours.
- Indiquez l'avis des bénéficiaires prévus et/ou des destinataires directs sur l'utilité des produits du projet et si les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs définis ont contribué à satisfaire à leurs besoins.
- Décrivez les moyens alternatifs existants pour satisfaire les besoins des bénéficiaires prévus et/ou des destinataires directs, s'il y en a.

Les résultats et la mise en œuvre du projet :

- Les populations ciblées sont-elles atteintes ?
- L'approche régionale assoit-elle la durabilité ?
- Les pratiques institutionnelles existantes sont-elles porteuses de résultats ?
- Est-il possible d'identifier des modèles d'intervention émergents/bonnes pratiques ?
- L'intervention des partenaires permet-elle d'être reproduite ?
- Quels sont les résultats obtenus dans les différents secteurs où le travail des enfants prévaut/dans les secteurs ciblés en priorité par pays suite aux enquêtes menées ?
- Quels sont les progrès réalisés en termes d'appropriation par les pays bénéficiaires des idéaux poursuivis par IPEC et quelle est la durabilité de ces acquis ?
- Les objectifs et les produits du projet étaient-ils clairs, réalistes et susceptibles d'être atteints dans les délais impartis et avec les ressources allouées ?
- Décrivez les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et précisez les principaux acquis et les principaux échecs.
- Veuillez préciser si le nombre et le type de bénéficiaires prévus ou de destinataires directs ont été atteints conformément au plan. S'il y a eu des changements, veuillez en expliquer les raisons et en préciser la nature.
- Veuillez préciser l'incidence du programme ou du projet sur la situation des bénéficiaires prévus ou des destinataires directs.
- Décrivez tout facteur interne ou externe ayant eu une influence favorable ou défavorable sur/vers la réalisation des objectifs.
- Indiquez, s'il y a lieu, de quelle(s) manière(s) l'efficacité du programme ou du projet peut être améliorée.
- Les allocations allouées ont-elles été suffisantes et nécessaires pour atteindre les objectifs fixés ?
- Veuillez expliquer si les résultats du programme ou du projet ont justifié les dépenses engagées.
- Le projet a-t-il respecté le calendrier et le budget ? Expliquez les raisons en cas de changements et évaluez l'impact de ces changements sur les résultats du projet.
- Indiquez, s'il y a lieu, les autres manières possibles d'accroître l'efficacité du programme ou du projet.

La pertinence de la stratégie

- La stratégie correspond-elle aux problèmes et aux besoins des populations ciblées ? Est-ce que ces besoins existent toujours ?
- La stratégie est-elle cohérente dans le contexte socio culturel ?
- La stratégie est-elle en harmonie avec les politiques et programmes des pays, des régions et des localités concernant l'enfance et le travail des enfants ?
- Quels stratégies et moyens alternatifs existent pour satisfaire les besoins des bénéficiaires prévus et/ou des destinataires directs ?

La durabilité

- Dans quelle mesure les résultats obtenus auront-ils un effet durable même après la fin du programme et le retrait des ressources extérieures ?

- Des dispositions ont-elles été prises sur le plan institutionnel pour assurer la poursuite, voire l'extension, des activités entreprises dans le cadre du programme ou du projet? Décrivez la manière dont le personnel local est préparé à continuer la lutte contre les travaux des enfants une fois le programme ou le projet achevé.
- Le personnel et les autres ressources nécessaires seront-ils fournis pour assurer la poursuite et le développement des activités entreprises dans le cadre du programme ou du projet? Veuillez mentionner les décisions et les engagements concrets pris par les autorités compétentes.

IV. Méthodologie de l'évaluation proposée

20. La méthodologie d'évaluation proposée sera développée en plusieurs étapes :

Deux **analyses techniques** (études thématiques) qui portent sur les composantes « renforcement des capacités nationales » et « apprentissage et formation professionnelle » seront préparées par des experts techniques sur la base de visites sur le terrain dans des pays sélectionnés et de questionnaires adressés aux responsables et partenaires du projet. Ces analyses serviront l'évaluation du projet.

Les activités qui ont été mises en œuvre dans le cadre du projet seront évaluées séparément pour chacun des huit pays bénéficiaires. Huit consultant(e)s nationaux conduiront des recherches sur le terrain dans leurs pays respectifs et écriront des **rapports d'évaluation nationaux**. Les évaluations nationales devront être conduites selon une démarche participative impliquant entre autres les bénéficiaires, les parents des enfants, les membres du Comité Directeur National et les partenaires techniques nationaux ainsi que les acteurs gouvernementaux de lutte contre le travail des enfants. Un cadre commun pour ces évaluations nationales sera développé par le/la chef d'équipe d'évaluation. Il est prévu que les évaluations nationales seront terminées à la fin du mois de janvier 2008.

L'équipe d'évaluation sera guidée par un(e) consultant(e) international(e) – le/la **chef d'équipe d'évaluation**. Il/Elle effectuera des missions de terrain dans deux pays et rédigera un **rapport (préliminaire) de synthèse** sur la base des deux études thématiques et des huit rapports d'évaluation nationaux.

Le rapport préliminaire sera distribué aux partenaires clés nationaux avant l'atelier régional pour leurs commentaires, le rapport sera aussi discuté pendant l'atelier.

Un **atelier régional** de restitution aura lieu fin février 2008 afin de discuter entre projet et pour l'évaluation de collecter plus de données pour le rapport de synthèse. Le rapport final d'évaluation sera rédigé par le/la chef de l'équipe d'évaluation tenant en compte les commentaires des partenaires clés. La section DED sera responsable d'envoyer les commentaires au chef de l'équipe de l'évaluation.

Le **rapport final d'évaluation** sera distribué aux partenaires clés de la région. Il sera utilisé pour améliorer l'exécution des programmes d'IPEC dans la région et pour planifier des activités futures.

Composition de l'équipe d'évaluation

21. L'équipe d'évaluation sera composée d'un(e) consultant(e) international(e) (chef de l'équipe) et de huit consultant(e)s nationaux. La section de DED sera responsable pour identifier et recruter les consultants nationaux. Le/la chef de l'équipe d'évaluation aura la responsabilité pendant le processus d'évaluation et concernant les produits réalisés par l'évaluation, y inclut la qualité du rapport final et le respect des délais.

22. La qualification du/de la **chef de l'équipe d'évaluation** devrait comprendre :

- Spécialisation en développement social et/ou économique
- Expérience professionnelle dans la conception, la gestion et l'évaluation des projets de développement, en particulier dans le domaine du travail des enfants

- Expérience professionnelle dans l'évaluation dans le système des Nations unies ou dans d'autres contextes internationaux et expérience de diriger une évaluation sous-régional.
 - Expérience régionale pertinente, de préférence expérience professionnelle dans les pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo)
 - Maîtrise courante de la langue française.
23. Le/la **chef de l'équipe d'évaluation** sera responsable d'effectuer un examen des documents du projet, de développer un cadre commun pour les évaluations nationales et de faire des visites sur le terrain dans deux pays sélectionnés. Il/elle sera en plus responsable pour faciliter l'atelier régional à Saly, Sénégal en fin février 2008. Il/elle sera aussi responsable de rédiger un rapport préliminaire de synthèse ainsi que le rapport final d'évaluation, tenant en compte les commentaires des partenaires clés.
24. Les **membres de l'équipe d'évaluation** seront responsables d'effectuer un examen des documents du projet et de faire des visites sur le terrain dans leurs pays respectifs. Sur la base de ces recherches – qui seront réalisées dans le cadre commun développé par le/la chef d'équipe d'évaluation – ils écriront des rapports nationaux d'évaluation.
25. L'évaluation sera exécutée avec l'assistance technique de la section IPEC-DED, avec le soutien logistique des bureaux de projet d'IPEC dans les pays concernés et avec le soutien administratif du siège du BIT à Genève. IPEC-DED sera responsable de rassembler les commentaires des parties mandantes et de les transmettre au/à la chef de l'équipe d'évaluation.
26. Il est attendu de l'équipe d'évaluation un travail en conformité avec les normes et codes de conduite les plus élevés et suivra les normes d'évaluation des Nations Unies.

V. Résultats escomptés

27. Les produits suivants seront réalisés dans le contexte de cette évaluation :
- Huit **rapports d'évaluation nationaux** (pour Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo)
 - Un **rapport préliminaire de synthèse** sur la base des huit rapports d'évaluation nationaux et des deux études portant sur les composantes « renforcement des capacités nationales » et « apprentissage et formation professionnelle »
 - Un **atelier régional** facilité par le chef de l'équipe d'évaluation pour la collecte des données
 - Un **rapport final d'évaluation**
 - ❖ Sommaire exécutif avec les résultats clés, conclusions et recommandations
 - ❖ Les résultats identifiés
 - ❖ Conclusions et recommandations
 - ❖ Leçons tirées
 - ❖ Bonnes pratiques émergentes et modèles d'interventions émergentes
 - ❖ Annexes y compris les termes de référence

Calendrier d'exécution

Produit	Responsable	Dates
1. Examen des documents et préparation d'un cadre commun pour les évaluations nationales	Chef de l'équipe d'évaluation	14-18 janv. 8 jours
2. Préparation de huit rapports d'évaluation nationaux	Evaluateurs nationaux	21 jan-8 fév. 15 jours
3. Visites au Burkina Faso et au Sénégal	Chef de l'équipe d'évaluation et évaluateurs	28 jan-8 fév. 5 jours par pays
4. Préparation d'un rapport de synthèse basée sur les huit rapports et les deux analyses techniques	Chef de l'équipe d'évaluation	11-15 fév. 5 jours
5. Distribuer le rapport de synthèse aux partenaires clés	IPEC DED	18-29 fév. 10 jours
6. L'atelier régional	IPEC	25-26 fév. 2 jours
7. Envoyer les commentaires des partenaires clés au chef de l'équipe d'évaluation	IPEC DED	3-7 mars 5 jours
8. Finaliser le rapport	Chef de l'équipe d'évaluation	10-14 mars 5 jours

Les données de l'évaluation appartiennent conjointement au BIT-IPEC et aux consultants. Les droits d'auteur du rapport d'évaluation reviendront exclusivement au BIT. Les données pour la publication et d'autres présentations ne peuvent être utilisées que sur accord écrit préalable du BIT-IPEC. Les partenaires clés peuvent utiliser le rapport en conformité avec le but original et avec la reconnaissance appropriée.

Sources d'information :

Disponible au siège IPEC	Disponible au /à réaliser par projets/sous régionale	Autres
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Document du projet ➤ Rapport d'avancement technique ➤ Rapport de synthèse des évaluations de Burkina Faso, Madagascar, Mali, Sénégal, Laos, Liban, Niger et Togo ➤ Rapport de synthèse du projet SIMPOC en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal), financé par la € ➤ Rapports de l'auto évaluation intérimaire du Togo, du Niger, du Bénin et du Maroc ➤ CD-ROM avec tous les documents pertinents pour l'atelier régional 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégies nationales ➤ Stratégies régionales ➤ Plan de travail 2006 ➤ Perspectives 2007/2008 ➤ Situation de l'ensemble de PA ➤ Les articles de presse sur les activités dans le pays 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Portail francophone

VI. Ressources et gestion

28. Les ressources nécessaires pour l'évaluation sont :

- Honoraires pour huit consultants nationaux 15 jours ouvrables
- Honoraires pour une consultante internationale 36 jours ouvrables
- Honoraires pour un traducteur pour le rapport préliminaire et la version finale
- Frais de transport local pour les visites sur le terrain des huit consultants dans leurs pays respectifs.
- Frais de voyage pour les missions du chef d'équipe d'évaluation dans deux pays selon les règles et conventions du BIT
- Indemnité journalière de subsistance (DSA) pour le chef d'équipe d'évaluation selon les règles et conventions du BIT
- Les coûts d'organisation de l'atelier régional y compris les frais de transport et DSA des participants ainsi que la location de la salle de réunion et de l'équipement nécessaire.
- Traduction

Le budget y relatif est disponible séparément.

29. Gestion :

Le responsable de la section de PSRP du siège d'IPEC gèrera le processus et le responsable de la section de DED gèrera la méthodologie d'évaluation. L'appui logistique sera fourni par les bureaux de zone du BIT dans chaque pays.

8.6. GUIDE POUR LES EVALUATIONS NATIONALES

Evaluation du Project “Contribuer à l’abolition du travail des enfants en Afrique Francophone N° 340.05.100.007 (2004-2009)

GUIDE POUR L’ÉVALUATION

1. LA PERTINENCE DU PROJET ET LA CONCEPTION DES ACTIONS

La conception du projet était-elle logique et cohérente ? A-t-il été tenu en compte :

- La validité et la faisabilité des arrangements institutionnels ?
- Les rôles, les capacités et l’engagement des parties prenantes ?
- Les conditions socio-économiques locales ?
- Les initiatives de protection de l’enfant / travail des enfants déjà existants dans le pays
- Les capacités existantes dans le pays pour lutter contre le problème du travail des enfants) ?

L’utilisation de SPNPI pour la conception du projet a-t-elle été utile ?

Comment comptez-vous évaluer les aspects suivants de la conception du projet :

- Clarté des liens entre les intrants, des activités, des résultats et des objectifs (et si ils ont été logiques) ?
- Liens entre les différentes composantes WFCL programmes d’action, ainsi que de leur complémentarité.
- Critères / logique utilisée pour l’élection du Programme d’action pour les régions et les secteurs ?
- (Clarté de la) Définition des bénéficiaires (c’est-à-dire les bénéficiaires des profils, des sous-groupes, l’âge, la situation socio-économique. Statut) - bénéficiaire est plus détaillé du profil nécessaire pour mieux cibler les interventions ?
- La pertinence des secteurs / groupes cibles et les lieux choisis pour le projet
- Le caractère régional du projet (par exemple la valeur d’une approche régionale contre un projet national ?)
- Définition claire du projet, les hypothèses et les facteurs externes

2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET (Performance et Résultats du Projet)

Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint ses objectifs ?

- Y a-t-il des résultats de projets ou d’activités qui n’ont pas été livrés comme prévu ?
- Les résultats des projets ont-ils été livrés en temps voulu ?

Quelle a été la qualité d’ensemble de ces activités des projets mis en œuvre (c’est-à-dire des produits du projet) :

- En termes d’organisation, de conception, de présentation ?
- En termes d’échelonnement des activités et des liens entre eux ?
- Certaines activités du projet ont-elles été de meilleure qualité que d’autres ? Si oui, lesquelles ?
- Est-ce que le nombre prévu de bénéficiaires a-t-il été atteint dans votre pays ?

Les mis en œuvre des activités du projet ont produit les résultats espérés ?

- Ou (s’il y a lieu), les résultats ont-ils différés des attentes initiales ?
- Certains types d’activités ont-ils eu plus de succès que d’autres ?
- Y-a-t il eu des résultats inattendus ?

Globalement, pensez-vous que les produits des actions et les résultats du projet justifient les moyens financiers utilisés ?

- Quelles sont les activités et les résultats obtenus qui ont justifié l’utilisation des ressources financières ? et sinon, lesquelles ?
- Si vous étiez de nouveau au départ du projet, avec du recul, comment pourriez-vous améliorer la conception du programme, l’exécution des actions de façon à obtenir plus de valeur pour le financement ?

Comment évaluez-vous la performance et les réalisations du projet en général, y compris les domaines suivants :

- L'efficacité du projet dans la mise en œuvre des Systèmes de Suivi du Travail des Enfants (SSTE) ? L'efficacité de ces systèmes dans le suivi des enfants bénéficiaires (et à fournir des informations indiquant si les enfants ont été retirés/ dissuadés des WFCL)
- L'efficacité de BIT / IPEC et de ses partenaires à fournir le nécessaire pour rendre opérationnel le système de surveillance du travail des enfants ?
- L'efficacité du projet vis-à-vis de la sensibilisation de Roma (convient-il au contexte du pays) ?
- Est-ce que les conseils fournis sont adéquats aux bénéficiaires et ses problématiques ? (par exemple : le conseil permet-il aux anciens enfants travailleurs, ou leurs frères et sœurs, de prendre une décision éclairée sur un cours de formation professionnelle et pour les convaincre de rester dans le cours jusqu'à son achèvement ?)
- Les résultats du projet dans votre pays en matière de SSTE et à l'élimination du travail des enfants ?

Projet / Programme Management : Quels ont été les principaux défis identifiés par l'IPEC / AE / parties prenantes au cours du processus de mise en œuvre ?

- Ils ont été identifiés à temps et les stratégies appropriées ont été adoptées et mises en œuvre ?
- Y a-t-il eu des défis ou des facteurs qui sont apparus, qui ont été hors de contrôle du projet ?
- Le projet a-t-il la possibilité de faciliter la communication et les échanges d'expériences entre les 8 pays du projet ?
- Puis des procédures de gestion de l'IPEC au niveau national / sous-régional / HQ niveau être amélioré ? Si Oui, comment ?

Quels ont été les principaux points forts et points faibles du projet ?

Globalement, comment pensez-vous que les autres parties prenantes voient les résultats du projet à ce jour ?

- Sont-ils satisfaits ?
- Voient-ils des possibilités d'amélioration ?

Quels mécanismes sont en place pour le suivi des projets ? Dans quelle mesure la surveillance est-elle effectuée par le personnel du projet, et quel est votre avis sur la valeur de tout le travail de suivi entrepris ? S'il vous plaît, veuillez examiner les aspects suivants / questions :

- La qualité et l'utilisation des plans de travail et des plans de surveillance.
- Le niveau de clarté dans les objectifs du projet et les indicateurs pour les différentes activités à travers les programmes d'action (par exemple, le conseil, la formation professionnelle, le placement, etc.) ?
- La mesure dans laquelle ces points de référence utilisés pour suivre les activités (et, si nécessaire, de réorienter les stratégies et les activités de projet) ?
- Quelles recommandations du projet de l'évaluation à mi-parcours ont été suivies dans votre pays ?
- Les projets de révision ont-ils été efficaces pour aider les extensions du projet à atteindre leurs objectifs ?
- Quelle a été la valeur (le cas échéant) de la consultation des partenaires intégrés dans le cycle du projet ?

3. LES REALISATIONS ET L'IMPACT DU PROJET

Quelle a été l'expérience retenue par les acteurs locaux et nationaux impliqués dans les activités WFCL ?

- Dans quelle mesure les acteurs nationaux concernés (par exemple, le Ministère du Travail, les syndicats, les organisations d'employeurs, les centres de formation professionnelle, etc.) ont-ils été impliqués dans WFCL ?
- Quels ont été les plus grands défis jusqu'ici ? (Par exemple, le scepticisme, l'insuffisance des ressources, le renforcement de la confiance ?)
- Comment voyez-vous l'interaction entre les parties prenantes nationales d'aujourd'hui, par rapport au début du projet ? Quels en sont les changements ?

La coordination et la collaboration du projet avec d'autres organisations axées sur les enfants soutenu par l'IPEC ou sur interventions d'autres ont-elles été efficaces ?

- Quelles synergies, le cas échéant, ont été identifiées et lesquelles travaillent ensemble ?
- Avec du recul, est-il possible de renforcer la collaboration ? Comment ?

En plus des résultats obtenus à ce jour, existe-t-il des activités de projet qui semblent avoir le plus d'importance pour produire un impact continu ? Pourquoi ?

Quelles ont été les retombées les plus importantes du projet ?

- Au niveau politique,
- Sur l'organisation (partenaire),
- Aux bénéficiaires,
- Au niveau communautaire, et

e. Au niveau des ménages.

Quel a été l'impact du projet en ce qui concerne les éléments suivants ?

- a. Le réseautage et la collaboration entre les différents niveaux de partenaires nationaux (par exemple, les nouveaux réseaux engagés entre les organisations et les organismes gouvernementaux s'efforcent-ils d'aborder le travail des enfants sur le plan national ou local?
- b. Les niveaux de capacité de la communauté au niveau des institutions et des organisations pour planifier et mettre en œuvre des actions visant à lutter contre WFCL ?
- c. La participation du gouvernement et son soutien pour le projet ?
- d. L'intégration de la question du travail des enfants dans les efforts en cours dans des domaines tels que l'éducation, la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté ?

Enseignements : Quels ont été les principaux enseignements de ce projet ?

- a. Pour la gestion du projet personnel :
- b. Pour les autres parties prenantes nationales,
- c. Pour les autres projets de l'OIT ou d'autres projets soutenus par des donateurs dans ce domaine

(Le cas échéant) Que feriez-vous différemment si vous étiez tout au début du projet, avec le bénéfice de l'expérience acquise depuis le début de celui-ci ?

4. VIABILITE DU PROJET

S'il y a lieu, a changé dans la situation nationale en matière WFCL, grâce à ce projet ?

- a. En d'autres termes, si ce projet a réussi à réaliser un seul changement important, que serait-il ?
- b. S'il y a lieu, est maintenant possible grâce à ce projet qui n'aurait pas été possible avant que ce projet a commencé ?

De nouveaux besoins ont émergé ; lesquels ont besoin d'être pris en compte ? Les hypothèses, à la date du lancement du projet, demeurent-elles valides aujourd'hui ?

Droit : Quel serait, selon vous, l'héritage le plus marquant de ce projet ? (C'est-à-dire, quelle sera la plus importante contribution (le cas échéant) de ce projet, disons dans 2 ans ?)

Quelles sont, à votre avis, les 3 choses les plus importantes que vous devriez faire maintenant afin d'assurer que les projets atteignent un impact durable ?

Du point de vue de l'OIT-IPEC et d'autres organismes donateurs internationaux, quels sont, selon vous, les messages clés à prendre en compte, en fonction de l'expérience du projet WFCL ?

- a. L'efficacité du projet, les stratégies et les modèles d'intervention utilisés
- b. Les clés d'apprentissage et de bonnes pratiques identifiées
- c. La reproduction de l'efficacité des actions et des projets dans d'autres modèles de travail de l'OIT-IPEC.